

597^A/65

Les deux heures réglementaires prévues à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant écoulées sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 735 (travaux d'hiver - 2), Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

598^A/65

Les deux heures réglementaires prévues à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant écoulées sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 736 (achat terrains Lefebvre, Malouin et Larocque), Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier-adjoint.


.....
Maire.

10 janvier 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 10 janvier 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Philippe Bernier.

1/66

Lecture est donnée du procès-verbal des séances des 27 et 28 décembre 1965. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

2/66

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité au 31 décembre 1965, au titre de l'assurance patronale. Ces comptes se totalisent à la somme de \$4,359.84. Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

3/66

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se chiffrant à la somme de \$33,354.59. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Trésorier soit autorisé à les acquitter.

ADOpte

CORRESPONDANCE:

- MM. Adélar Rivard, Pierre Roux et J.P. Levasseur, journalistes à "La Parole", remercient le Conseil de la chaleureuse réception offerte avant Noël aux représentants de la presse.
- Le Révérent Père Geo. Et. Gervais, supérieur de la maison de Retraites Marie Reine des Coeurs, offre ses voeux au Conseil et sollicite en même temps son intervention auprès du Ministre de la Voirie afin de détourner le parcours de la nouvelle sortie du pont projeté à l'extrémité de la rue St-Georges.
Son Honneur le Maire fait rapport de démarches effectuées en ce sens par les autorités municipales et assure que les autorités du Ministère de la Voirie prendront cette demande en considération et y donneront suite si la chose s'avère possible.
- Le Syndicat des Employés Municipaux remercie le Conseil des deux demi-journées de congé accordés aux employés à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An.

A l'intention de résidents du quartier Ste-Thérèse présents à l'assemblée, le Conseil fait rapport d'une entrevue qui a eu lieu le jour même avec M. Johnson, gérant à Drummondville de la Cie Dominion Textile, pour discuter de la possibilité d'aménagement d'une piscine sur un terrain appartenant présentement à cette compagnie et situé sur le côté sud de la rue Des Ecoles, entre le High School et l'école Ste-Thérèse.

M. Johnson compte obtenir des précisions des autorités supérieures de sa compagnie dans une quinzaine de jours.

Les contribuables présents approuvent le choix de ce

site et se disent heureux de constater que leur projet de piscine semble **devoir** se concrétiser.

L'échevin André Cloutier suggère, et il est approuvé par ses collègues, qu'une demande écrite de la part de la Cité vienne appuyer l'entrevue du Conseil avec le gérant de la compagnie Dominion Textile. Le Greffier est prié de faire parvenir ce document.

4/66

Sur recommandation du Directeur de Police, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Capitaine Jean-Marie Précourt soit nommé Directeur-adjoint du Corps de Police et Pompiers de la Cité de Drummondville. Le salaire du Directeur-adjoint sera fixé à \$125.00 par semaine et une allocation annuelle de \$500.00 lui sera consentie pour l'usage de son automobile, cette promotion étant effective à compter des présentes, soit le 10 janvier 1966.

ADOPTE

5/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$18,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en l'avantage de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$18,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 727. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$18,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

6/66

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement amendant l'article 25 du règlement No. 527 (déjà amendé par le règlement No. 715) pour y ajouter le paragraphe suivant:

"La construction de bungalows sera permise sur les deux côtés de la rue St-Laurent, de la 16e Avenue au Boulevard Lemire, et aussi sur les terrains compris dans le quadrilatère borné comme suit:

- au nord: par la ligne de division des terrains entre la 18e et la 19e Avenue.
- à l'est: par le centre de la rue St-Denis.
- au sud: par la ligne de division des terrains entre le Boulevard Lemire et la 22e Avenue.
- à l'ouest: par la ligne arrière des lots situés sur le côté est de la rue St-Laurent.

"

Première lecture est donnée du règlement No. 739 -
Nomination du Boulevard St-Joseph.

Première lecture est donnée du règlement No. 740 -
Troisième règlement de travaux d'hiver 1965/66 (emprunt: \$20,200.00).

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 734, lequel amende les règlements de construction et zonage Nos. 527 et 530.

7/66

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426 - 1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 27 janvier 1966.

8/66

L'échevin Rosaire Milette donne avis de motion d'un règlement visant à légiférer au sujet de la danse et des spectacles.

L'échevin Rosaire Milette informe le Conseil du fait que M. l'échevin Laurent Bernier, de même que le Directeur de Police, compléteront le comité récemment formé pour étudier la question de la danse et des spectacles en notre ville.

Le Greffier est autorisé à demander des soumissions pour l'achat d'une automobile à l'usage des employés du département des permis de construction et inspection des bâtiments.

9/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que Me. Jacques Beaudoin, notaire, soit chargé de préparer l'acte de vente ratifiant la transaction Dolphen/Cité de Drummondville à intervenir pour l'acquisition d'une partie de terrain portant le no. de cadastre P.167 du Canton de Grantham, Comté de Drummond, devant servir au prolongement de la rue Cormier et à l'installation de l'égout devant desservir le Domaine du Boulevard. Cette partie de terrain de 24,890 pieds carrés est plus amplement décrite à un plan et description technique préparés par les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire en date du 14 décembre 1965, et la vente est effectuée au prix de 10¢ le pied carré.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire ou le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer ledit acte de vente et à y effectuer les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

A la suggestion de l'échevin Milette, MM. les échevins André Cloutier et Laurent Bernier sont délégués par leurs collègues pour représenter le Conseil au sein du Comité d'Urbanisme de la Chambre de Commerce.

M. J.P. Campbell, journaliste au "Nouvelliste", se fait l'interprète de ses collègues de la presse pour solliciter la collaboration du département de police lors d'accidents graves ou d'événements susceptibles d'attirer l'attention des lecteurs. En autant que la chose serait possible, ces messieurs aimeraient être avisés aussitôt après les services d'urgences.

L'échevin Armand Gauthier, président du Comité de Police, se charge d'inscrire cette demande à l'ordre du jour de la prochaine réunion de son Comité.

Son Honneur le Maire ajourne la présente assemblée au lundi, 17 janvier 1966.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier

.....
Maire

17 janvier 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 17 janvier 1966, cette séance étant un ajournement de celle du 10 janvier 1966, selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier.

Sur l'invitation de Son Honneur le Maire, M. l'échevin Antonio Godbout, président du Comité des Finances, fait lecture au Conseil des estimés budgétaires de la Cité de Drummondville pour l'année 1966.

Les revenus anticipés pour l'année en cours se chiffrent à la somme de \$2,546,439.19, et les dépenses prévues à \$2,545,447.21, laissant ainsi un surplus possible de \$991.98

Son Honneur le Maire félicite l'échevin Godbout et ses collègues pour l'excellent travail accompli et se dit heureux de constater que la Cité peut envisager une autre année de progrès avec d'excellentes perspectives financières.

10/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que soient approuvés les estimés budgétaires 1966 tels que présentés à la présente séance, copie de tels estimés étant annexée au procès-verbal de cette assemblée pour en faire partie comme cédule "A".

ADOPTÉ

11/66

L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1966.

12/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, et résolu unanimement que la Cité de Drummondville demande au Lieutenant Gouverneur en Conseil l'autorisation de vendre, en fonds américains, les \$1,330,500.00 d'obligations émises en vertu des règlements Nos. 624,692,693,652,687,666,670,708,679,699,690,700,710,711,714.

ADOPTÉ

13/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, et résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'autoriser la Cité de Drummondville à vendre de gré à gré, en fonds américains, par l'entremise de Bell, Gouinlock & Co. Ltd., les \$1,330,500.00 d'obligations émises en vertu des règlements Nos. 624,692,693,652,687,666,670,708,679,699,690,700,711,710 et 714, à 5 5/8%, séries de un à vingt ans, au prix net de 97.78, en fonds américains, commission déduite.

ADOPTÉ

14/66

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Rosaire Millette, et résolu à l'unanimité:

QUE les obligations comprises dans l'émission de \$1,330,500.00 et émises en vertu

du règlement no. 624 pour un montant de \$20,000.00

Abrogée par
résol. 55/66
14 fév. 66

PROCÈS-VERBAL
(17 JANVIER 1966)

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

ESTIMES BUDGETAIRES

CÉDULE "A"

1966

REVENUS:

Taxes foncières et spéciales	\$ 724,239.80
Contribution fédérale	8,391.00
Contributions provinciales	13,500.00
Services d'eau et sanitaires	545,000.00
Licences commerciales	105,000.00
Taxe de Vente	660,000.00
Licences de bicyclettes	4,500.00
Licences de chiens	2,600.00
Intérêts reçus sur divers	21,000.00
Loyer étaux marché	3,300.00
Intérêts sur taxes foncières	1,500.00
Arena	40,000.00

AUTRES REVENUS:

Parcomètres	\$ 25,000.00	
Balance et mesurage du bois	1,400.00	
Permis de construction	4,200.00	
Amendes cour municipale	20,000.00	
Amendes circulation	10,000.00	
Service incendie hors Cité	1,500.00	
Loyer machineries	10,000.00	
Marché	23,500.00	
Remboursement taxe gasoline	4,000.00	
Cour municipale autres municipalités	300.00	
Taxe d'amusements	35,000.00	
Divers vendus	400.00	
Loyers - Bâtisses industrielles	282,108.39	
		417,408.39
		\$ 2,546,439.19

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

DEPENSES:

FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS:

Salaires des employés et officiers	\$ 174,624.90	
Hôtel de Ville et entretien annexes	12,000.00	
Impression et papeterie	8,000.00	
Téléphone et abonnements	8,000.00	
Voyages, délégations et réceptions	3,600.00	
Timbres	2,000.00	
Evaluation	25,000.00	
Vérification des livres	3,000.00 2,500.00	
Assurance-Vie des employés	7,000.00	
Intérêts sur emprunts temporaires	10,000.00	
Commission d sur coupons	1,800.00	
Frais légaux	7,000.00	
Souscriptions	10,000.00	
Assurance-chômage	4,800.00	
Vacances et congés maladie	20,000.00	
Frais de représentation	15,000.00	
Publicité et département industriel	17,000.00	
Comptes douteux, eau, licences, etc.	15,000.00	
Permis de construction	250.00	
Pension vieux employés	1,620.00	
Parcomètres	1,000.00	
Dépenses diverses	10,000.00	
Fonds de pension des employés	12,000.00	
Rentes de l'Etat du Québec	8,000.00	
Outillage de Bureau	2,500.00	
Défense Civile	1,000.00	
Boni	<u>24,750.00</u>	404,944.90

DEPENSES: 2

SERVICE ASSISTANCE, BIEN ETRE:

Secours aux indigents	5,000.00	
Services sociaux- Ministère Aff. Pub.	<u>20,000.00</u>	25,000.00

DIVERS:

Assurances diverses	14,000.00	
Eclairage des rues	86,000.00	
Entretien des prisonniers	<u>900.00</u>	100,900.00

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS:

Entretien des rues été	55,000.00	
Entretien des rues hiver	75,000.00	
Entretien des trottoirs	11,000.00	
Entretien des puisards	17,000.00	
Entretien du garage	15,000.00	
Entretien des parcs	10,500.00	
Entretien de la machinerie	26,000.00	
Achat de machinerie	15,000.00	
Bornes-Fontaines	5,000.00	
Entretien des camions de la voirie	19,500.00	
Entretien des enseignes circulation	15,000.00	
Entretien terrains stationnement	5,000.00	
Conduites et dégelage	<u>15,000.00</u>	284,000.00

SERVICE AQUEDUC:

Salaires plus administration	65,743.47	
Force motrice	27,000.00	
Alun, chlore, chaux, etc.	35,000.00	
Entretien du filtre	<u>5,000.00</u>	
	132,743.47	

SERVICE DE LA DETTE:

Intérêts sur obligations	82,173.06	
Rachat d'obligations	<u>92,688.65</u>	
	174,861.71	307,605.18

DEPENSES: 3

MARCHE:	Opération	4,000.00
AEROPORT:	Opération - Salaires	5,000.00
ENTREPOT VALOIS:		1,000.00

SERVICE ENTRETIEN DES BATISSES:

Hôtel de Ville No. 1	400.00	
Hôtel de Ville No. 2	400.00	
Hôtel de Ville annexe et bâtisses diverses	300.00	
Edifice Hériot	300.00	
Garage Municipal	2,500.00	
Filtre	500.00	
Exposition	500.00	
Marché	500.00	
Malboro Ltd	300.00	
Edifice Valois	<u>200.00</u>	5,900.00

SERVICE HYGIENE:

Unité Sanitaire	13,200.00	
Enlèvement des vidanges	<u>47,000.00</u>	60,200.00

SERVICE POLICE ET INCENDIE:

Salaires des officiers et constables	287,233.93	
Salaires des pompiers	8,000.00	
Entretien des autos et camions	15,000.00	
Entretien général	16,000.00	
Entretien système d'alarme	2,500.00	
Constables spéciaux	10,000.00	
Radio Police	4,932.00	
Uniformes	12,000.00	
Ramonage	3,000.00	
Auto et loyer du chef	2,500.00	
Auto du détective	3,000.00	
Brigades scolaires	<u>8,560.00</u>	372,725.93

DEPENSES: 4

SERVICE DE RECREATION:

Parcs et terrains de jeux O.T.J.	19,750.00	
Patinoires	4,500.00	
Programme d'hiver	6,000.00	
Stade de baseball	500.00	
Souscriptions	6,400. 00	
Parcs, personnels	11,300.00	
Bibliothèque	4,580.00	
Transport	1,000.00	
Bibliothèque salaires	14,544.40	
Arena salaires, entretien, chauffage etc	<u>44,575.00</u>	113,149.40

SERVICE DE LA DETTE:

Coupons	437,691.51
Obligations	531,300.00
Intérêts divers	<u>25,000.00</u>
	993,991.51

A DEDUIRE:

Service de la dette	<u>174,861.71</u>	819,129.80
---------------------	-------------------	------------

ACHAT DE TERRAINS:

Lamothe, Mme S.	6,100.00	
Janelle, Mme E.	6,000.00	
Janelle, Laurent	6,000.00	
C.P.R.	4,692.00	
Drummond Coal & Lumber	14,000.00	
Maison Hamel	<u>5,600.00</u>	42,392.00
		<u>\$ 2,545,447.21</u>
S U R P L U S		<u>491.98</u>
		<u>\$ 2,546,439.19</u>

du règlement no. 692 pour un montant de 10,000.00
 du règlement no. 693 pour un montant de 72,000.00
 du règlement no. 652 pour un montant de 80,000.00
 du règlement no. 687 pour un montant de 85,000.00
 du règlement no. 666 pour un montant de 268,500.00
 du règlement no. 670 pour un montant de 110,000.00
 du règlement no. 708 pour un montant de 200,000.00
 du règlement no. 679 pour un montant de 95,000.00
 du règlement no. 690 pour un montant de 40,000.00
 du règlement no. 699 pour un montant de 100,000.00
 du règlement no. 700 pour un montant de 30,000.00
 du règlement no. 711 pour un montant de 40,000.00
 du règlement no. 714 pour un montant de 95,000.00
 du règlement no. 710 pour un montant de 85,000.00

soient datées du 1er décembre 1965. Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique à Toronto Dominion Bank Trust Company dans la Cité de New-York, N.Y., Etats-Unis d'Amérique. Un intérêt à un taux n'excédant pas 6% l'an sera payé semi-annuellement en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique, le 1er juin et 1er décembre de chaque année, au porteur, aux mêmes endroits que le capital. Les obligations seront signées par le maire et l'assistant-greffier, un fac-similé de la signature du maire et de l'assistant-greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts; les obligations ne seront pas rachetables par anticipation excepté pour fins du fonds d'amortissement et chacun des règlements ci-haut indiqués est par les présentes amendé en conséquence, s'il y a lieu, afin de le rendre conforme à ce qui est stipulé ci-dessus et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre datée du 30 décembre 1965 et provenant de M. Raoul Shooner, agent d'immeuble, lequel offre à la Cité l'immeuble actuel du Manoir Drummond, en vue de l'aménagement éventuel d'un nouvel Hôtel de Ville. Le Conseil remercie M. Shooner de son offre et se propose d'y apporter une étude sérieuse.

15/66

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement visant à amender le règlement No. 549 (marché public).

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
 Greffier

.....
 Maire

24 janvier 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 janvier 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

16/66

Lecture est donnée du procès-verbal des séances des 10 et 17 janvier 1966. Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'une lettre de Bell, Gouinlock & Compagnie Limitée qui informe la Cité du fait qu'elle a accepté des commandes de débentures de la Cité de Drummondville pour une somme de \$1,330,500.00, au taux de 5 5/8% avec fonds d'amortissement, telles débentures étant datées du 1er décembre 1965, pour échéances au 1er décembre 1985.

17/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le trésorier de la Cité soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour compléter cette transaction en bonne et due forme.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour l'achat d'une automobile de type "Compact" destinée à l'usage du Département de Construction. Ces soumissions se lisent comme suit:

<u>Fournisseur</u>	<u>Modèle</u>	<u>Prix</u>	<u>Livraison</u>
Pinard & Pinard	Falcon	\$2,289.00	3 à 4 semaines
Héroux Thibodeau	Chevy II	2,300.00	3 à 4 semaines
Fréchette Automobile	Rambler	2,409.37	30 jours
Garage Montplaisir	Acadian	2,360.00	3 à 4 semaines
Drummond Auto	Valiant	2,313.25	15 jours
Garage Parent	Rambler	2,277.77	3 semaines
" "	"	2,344.92	immédiate

18/66

Sujet à l'approbation de l'Ingénieur qui devra s'assurer si l'auto offerte est bien conforme aux spécifications demandées, il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la soumission du Garage Parent Enr. soit retenue pour la fourniture d'une automobile de marque Rambler 1966, modèle American "220", pour le prix de \$2,277.77, plus la taxe provinciale de 6% si applicable.

ADOPTÉ

19/66

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se chiffrant à la somme de \$389,090.82. Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le Trésorier soit autorisé à les acquitter.

ADOPTÉ

Afin de ne causer aucun préjudice aux opérations normales du Manoir Drummond, les membres du Conseil conviennent de se prononcer définitivement, dès la prochaine séance du Conseil, quant à la possibilité d'achat du Manoir Drummond pour l'aménagement éventuel d'un nouvel Hôtel de Ville.

CORRESPONDANCE:

- Dans une lettre datée du 21 janvier 1966, Mlle Marguerite Courchesne, du Bureau Courchesne & Courchesne, fournit au Conseil des statistiques très précises concernant le taux d'assurance actuel des différentes catégories d'immeubles de la Cité. Elle établit également un tableau comparatif avec les autres villes de la Province. Le Conseil manifeste beaucoup d'intérêt à ces détails et remercie Mlle Courchesne.
- Le Conseil appuie avec plaisir une demande que formulera la Chambre de Commerce auprès du Ministre de la Voirie dans le but d'annoncer son Kiosque d'Information Touristique au moyen de panneaux-réclame installés sur la route Trans-Canadienne.
- Mlle Germaine Bélisle, de même que Mme Laura St-Onge remercient le Département des Incendies pour la rapidité avec laquelle des débuts d'incendie à leurs immeubles ont été enrayés. On loue également la sagesse des autorités municipales qui ont su doter notre ville de services modernes et efficaces.
- Mme Françoise Lapierre, des Breuvages Drummond Limitée, se propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, d'améliorer l'aspect de l'envers du tableau indicateur du stadium de baseball. Il lui sera également permis, en compensation, d'apposer l'écusson de sa compagnie.

- Le Conseil se propose d'inscrire à son prochain programme d'amélioration de l'éclairage, l'installation de lampes à vapeur-mercure sur la rue St-Albert, entre les rues St-Jean et St-Damase; le tout pour répondre à une demande formulée le 17 janvier 1966 par l'Association des Hommes d'Affaires du Centre.
- Les membres de cette même association d'hommes d'Affaires expriment leur reconnaissance au Conseil qui a bien voulu défrayer la facture d'électricité pour l'éclairage décoratif de leur secteur pour les fêtes de Noël et du Nouvel An.
- La Régie des Alcools nous informe que M. Paul Blanchette a produit une demande pour l'obtention d'un permis d'épicerie au 122 de la rue Dunkin à Drummondville.
- Le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social a définitivement pris charge de la distribution de l'assistance-chômage et il informe le Conseil de ce fait par l'intermédiaire de M. Maurice Forest. Le Ministère remercie les autorités municipales de leur excellente collaboration au cours des dernières années.
- C'est avec plaisir que le premier magistrat de la Cité se rend à la demande des organisateurs du Tournoi National de Hockey Midget, et proclame la semaine s'étendant du 30 janvier au 6 février 1966: "LA SEMAINE DU HOCKEY MINEUR A DRUMMONDVILLE". La Cité accueillera à l'Hôtel de Ville les premières équipes provenant de l'Ontario et des Etats-Unis.
- Son Honneur le Maire proclame la semaine du 7 au 12 février 1966 "SEMAINE NATIONALE DE L'ELECTRICITE" et souhaite bon succès à tous les citoyens chargés de la publicité et de l'organisation de diverses manifestations durant cette période.
- Par l'intermédiaire de son secrétaire, M. Jean-Guy Laramée, l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. remercie le Conseil de l'excellente collaboration accordée à cet organisme, notamment en ce qui a trait à l'utilisation du Marché Public et de la Salle de l'Hôtel de Ville et à l'aménagement de locaux adéquats pour les policiers.

Le Conseil prend connaissance du rapport annuel de M. André Paré, chimiste de l'Usine de Filtration de la Cité. D'après les conclusions de ce rapport, la consommation d'eau pour l'année 1965 se

chiffre à 1,558,720,000 gallons. La consommation quotidienne totale s'établit en moyenne à 4,270,000 gallons, donc, à 106 gallons par personne. Le Conseil remercie M. Paré de ces précisions.

Le Conseil est informé d'une réclamation produite à la Cité par les procureurs de Mme Emile Dubois, domiciliée à 140 St-Alphonse, qui tiennent la Cité responsable de dommages subis par Mme Dubois à la suite d'une chute sur le trottoir.

Le Conseil convient que cette réclamation soit transmise à l'aviseur légal de la Cité.

20/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que soit confiée à Me. Gaston Ringuet, C.R., le soin d'étudier le bien-fondé d'une demande d'indemnité pour incapacité partielle permanente formulée par l'Unité des Policiers au nom du Constable Alexandre Marchand.

ADO PTE

Le Conseil convient de loger au Garage Municipal une ambulance servant à l'Opération Zenith de Sécurité Routière et propriété du Service de Protection Civile de la Province. Le Conseil, à la demande de M. Sarto Roy, représentant de cet organisme, confie au Directeur des Travaux Publics le soin de faire remettre en bon état le chauffage des entrepôts loués au Service de Protection Civile pour le remisage de leur matériel.

Le Greffier est autorisé à demander des soumissions:

- 1^o Pour l'échange des deux autos de patrouille actuellement en service au Département de Police.
- 2^o Pour l'achat d'une camionnette 3/4 de tonne destinée à l'usage du Département des Travaux Publics, en échange d'un camion (No.42) de marque Chevrolet 1953, 1/2 tonne.
- 3^o Pour la fourniture d'un monte-véhicule hydraulique (Twin Post Lift) à être installé au Garage Municipal. Les soumissions devant être produites pour la fourniture seulement de cet outillage.

21/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Constable Jean-Louis McMahon, ayant terminé son temps de probation à la satisfaction de ses supérieurs, soit affecté à titre de "Déetective" à la Sureté Municipale de Drummondville au salaire prévu à la Convention Collective.

ADO PTE

Première lecture est donnée du règlement No. 742 - Taxes foncières générales et spéciales 1966.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 739 - Appellation du Boulevard St-Joseph.

22/66

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 739 soit adopté à toutes fins légales, son application ne devenant cependant exigible qu'à compter du 1er mai 1966.

ADOPTÉ

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 740, prévoyant l'exécution de certains travaux publics (3e phase) dans le cadre fédéral-provincial-municipal d'encouragement des travaux d'hiver 1965/66. EMPRUNT: \$20,200.00

23/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux dispositions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 740 au 14 février 1966.

24/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que soient officiellement autorisées et ratifiées les signatures du Maire et du Greffier apposées le 17 janvier 1966 sur le contrat d'entreprise, les plans et les devis du Centre Culturel.

ADOPTÉ

25/66

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement prévoyant le renumérotage des immeubles longeant le Boulevard St-Joseph.

Il serait sage de prévoir dès maintenant la formation d'une Régie qui agira bénévolement à titre consultatif durant la phase d'organisation du Centre Culturel et Sportif.

Les dix membres composant cet organisme seront recrutés dans toutes les sphères d'activité susceptibles d'évoluer dans ce nouvel immeuble et ils seront choisis pour les connaissances et l'expérience qu'ils ont accumulées dans leur domaine respectif, de façon à agencer le plus judicieusement possible l'utilisation du Centre Culturel et Sportif.

26/66

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'échevin Rosaire Milette soit prié d'assurer la présidence de ce Comité et de fournir au Conseil la liste des collaborateurs qu'il jugera susceptibles de répondre aux buts que se propose la Régie du Centre Culturel et Sportif.

ADOpte

27/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité de Drummondville consente à vendre à la Cie Québec Propane Inc., au prix de 10¢ le pied carré, un terrain de forme irrégulière d'une superficie de 142,500 pieds carrés situé à même le parc industriel de la Cité, en bordure de la Rivière Noire. Le notaire Jacques Beaudoin est autorisé à préparer le projet d'acte ratifiant cette transaction. Le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Greffier, sont autorisés à signer l'acte à intervenir de même que tous documents accessoires, et à y effectuer les modifications mineures jugées nécessaires.

ADOpte

Le Greffier est prié de ménager une entrevue pour le Conseil avec les autorités de l'Hydro-Québec pour discuter de la possibilité d'achat de certains terrains situés en bordure du Boulevard St-Joseph.

M. Gédéon Lagueux, présent à l'assemblée, fait part au Conseil de la réaction défavorable de la Ligue des Propriétaires en ce qui a trait à l'achat par la Cité du Manoir Drummond. Le Conseil prend bonne note de cette opinion.

Des citoyens présents à l'assemblée déplorent le fait que des résidents et propriétaires de certains commerces se permettent de débayer du côté opposé de la rue la neige qui incombe leur propre terrain. Cette pratique, pour le moins disgracieuse, constitue de plus une infraction passible d'une amende de \$40.00. Le Département de Police sera prié d'avertir les contravenants de ces faits et de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'observance de ce règlement municipal.

28/66

Grâce à l'intervention de M. Ulric Tétreau, agent local du Canadien Pacifique, l'horaire d'aiguillage des wagons de cette compagnie a été modifié. La population se réjouit de constater que le Boulevard St-Joseph est maintenant dégagé aux heures de pointe à la hauteur du chemin de fer de cette compagnie et c'est avec plaisir que le Conseil, sur proposition de l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, offre ses remerciements aux autorités du Canadien Pacifique de même qu'à l'agent local, pour leur aimable collaboration.

ADOpte

Le Conseil fournit à un contribuable présent des précisions sur l'aménagement éventuel des services d'égouts et d'aqueduc en bordure du Boulevard St-Joseph, dans le secteur de Grantham-Ouest.

29/66

Le Conseil se rend à la suggestion de Me. Gaston Ringuet telle que formulée à l'opinion légale qu'il fournissait à la Cité le 20 janvier 1966, relativement à la réclamation produite par la firme Marier & Fils. Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que Me. Ringuet soit autorisé à prendre les procédures suggérées aux conclusions de son opinion légale.

ADOPTÉ

30/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissaire, un montant de \$6,600.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$6,600.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 735. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$6,600.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....

 Greffier

.....

 Maire

27 janvier 1966

Procès-verbal d'une assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 janvier 1966, cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- " -Donner la lecture publique du règlement No. 734 amendant les règlements de construction et zonage Nos. 527 (articles 19 et 25) et 530 (article 6, sous-paragraphe "N").
- Autoriser le Maire et le Trésorier à signer un billet pour avance de prêt par la Commission Municipale.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

31/66

Lecture publique est donnée du règlement No. 734 amendant les règlements de construction et zonage Nos. 527 et 539.

32/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un billet fait à l'ordre de la Commission Municipale de Québec en remboursement de l'avance consentie sur billet no. 42 au montant de \$424,950.00 relativement au règlement No. 666 (usine de filtration municipale).

ADOpte

- - -

31^A/66

Le délai d'une heure prévu à l'article 426 - 1^o de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propiétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 734, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

14 février 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 février 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

33/66

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne lecture publique du règlement No. 740 - 3e phase de travaux d'hiver 1965/66.

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 24 et 27 janvier 1966.

34/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit adopté.

ADOPTÉ

35/66

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se chiffrant à la somme de \$289,709.30.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

Lecture est donnée de soumissions reçues pour la fourniture d'un monte-véhicule hydraulique (Twin lift post) devant répondre aux spécifications de l'ingénieur de la Cité. Ces soumissions se lisent comme suit:

	<u>MONTANT</u>	<u>LIVRAISON</u>
JOHN MILLEN:	\$3,311.00	3 semaines
UNITED AUTO PARTS:	\$3,000.00 (esc.2% - 10 du mois suivant)	2 semaines
DELISLE LIMITEE:	\$3,005.00 " "	2 à 3 semaines

36/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la firme United Auto Parts, plus bas soumissionnaire, soit chargée de la fourniture d'un monte-véhicule hydraulique répondant aux spécifications mentionnées à la demande de soumission, au coût de \$3,000.00, plus la taxe provinciale de 6%.

ADOPTÉ

37/66

Le Conseil prend connaissance d'une soumission produite pour l'échange d'une camionnette actuellement en usage au département des Travaux Publics. Cette soumission, produite par PINARD & PINARD, prévoit un prix d'échange de \$1,860.00. Il est donc proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cie Pinard & Pinard soit chargée de la fourniture d'une camionnette 3/4 de tonne en échange d'un camion (Chevrolet 1953 - 1/2 tonne - no. 42) actuellement en usage au département des Travaux Publics, pour un prix de retour de \$1,860.00, tel que mentionné à la soumission datée du 12 février 1966.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE :

- La Cité accuse réception d'un chèque au montant de \$2,544.59 en provenance de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement. Ce montant représente le premier versement couvrant 75% des frais du programme de rénovation urbaine.
- Le Conseil autorise avec plaisir la Société Canadienne du Cancer à tenir sa campagne de souscription annuelle du 17 au 31 mars 1966.
- M. J.R. Holmes, attaché à la Division de la Protection Municipale de la Canadian Underwriter's Association, informe le Conseil qu'une inspection sera prochainement entreprise à Drummondville. Ces démarches ont pour but de reviser les taux d'assurance actuellement en vigueur dans notre ville.
- Dans une lettre datée du 27 janvier 1966, la Ligue des Propriétaires:
 - 1^o s'informe du coût approximatif du chauffage de l'eau des piscines municipales;
 - Le Directeur des Travaux Publics est prié d'étudier cette question et de fournir si possible les informations requises.
 - 2^o suggère les bords de la Rivière St-François comme site de la future piscine du quartier Ste-Thérèse;
 - Le Conseil informe la population que cette piscine sera localisée à l'extrémité sud du parc Ste-Thérèse, près de la Rivière St-François.
 - 3^o s'oppose à l'achat du Manoir Drummond en vue d'y aménager éventuellement l'hôtel de ville.
 - Le Conseil, après une étude approfondie de cette offre de vente, ne croit pas devoir y donner suite et se rallie à l'opinion formulée par la Ligue. Les propriétaires du Manoir Drummond sont donc informés de cette décision.
- L'Honorable J.W. Pickersgill, Ministre Fédéral des Transports, confirme officiellement, dans une lettre du 20 janvier 1966 adressée à l'Honorable Jean-Luc Pépin, Député du Comté, l'octroi à la Cité de Drummondville d'une somme approximative de \$184,000.00 à être affectée à l'amélioration de notre aéroport municipal de Drummondville.
 Cette merveilleuse nouvelle, qui couronne 5 ans d'efforts de la part du Conseil, réjouit grandement les autorités municipales qui proposent à l'unanimité que les plus vifs remerciements du Conseil et de la population soient transmis aux Honorables Pépin et Pickersgill.

38/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que M. Paul Labranche, architecte, soit chargé de la préparation des plans et devis d'une piscine et d'un pavillon à être érigés à l'extrémité sud du parc Ste-Thérèse, lesquels plans et devis devront être soumis au Conseil de la Cité le ou avant le 15 avril 1966.

ADOPTÉ

39/66

L'échevin Hervé Cloutier donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à l'érection d'une piscine et d'un pavillon dans le parc Ste-Thérèse.

40/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que l'architecte Paul Labranche soit prié de déposer entre les mains du Conseil, le ou avant le 15 mars 1965, les plans et devis d'un Chalet à être érigé dans le parc Woodyatt, à Drummondville.

ADOPTÉ

41/66

L'échevin Rosaire Milette donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à la construction d'un chalet à être érigé dans le parc Woodyatt.

Afin de permettre la rédaction des règlements prévus aux paragraphes précédents, l'architecte est prié de fournir dès que possible un estimé des deux projets dont il est chargé.

42/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, qu'un montant de \$100.00 soit affecté pour couvrir les frais de participation de la Cité de Drummondville à l'Association Forestière des Cantons de l'Est.

ADOPTÉ

43/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, qu'un octroi de \$25.00 soit consenti aux dirigeants de l'Institut National Canadien pour les Aveugles afin d'encourager l'oeuvre hautement humanitaire qu'ils accomplissent avec tant de dévouement.

ADOPTÉ

Dans une lettre datée du 3 février 1966, M. R. Johnson, gérant local de la Dominion Textile Co. Ltd., explique les raisons pour lesquelles sa compagnie se voit dans l'impossibilité de céder, à même sa propriété de la rue Des Ecoles, le terrain nécessaire à l'érection d'une piscine pour le quartier Ste-Thérèse. Le Conseil remercie les autorités de cette compagnie pour le temps consacré à l'étude de ce projet.

44/66

A la suite d'une ~~entrevue~~ avec les autorités municipales de St-Nicéphore, le Conseil ratifie l'entente dont les termes sont énumérés ci-après. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité s'engage à verser les indemnités suivantes pour l'usage du dépotoir situé à St-Nicéphore:

	<u>Augmentation</u>	<u>TOTAL</u>
De mai 1966 à décembre 1966	\$ 500.	\$3,500.
Pour l'année 1967	\$ 1,000.	\$4,500.
" " 1968	\$ 1,000.	\$5,500.
" " 1969	-	\$5,500.
" " 1970	-	\$5,500.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance d'une suggestion de la Chambre de Commerce qui prévoit la participation de la Cité, à raison de \$50,000., pour l'érection d'un Pavillon Agricole sur le terrain de l'Exposition. Le Conseil prie le Greffier de lui ménager une rencontre avec les autorités de la Société d'Agriculture afin d'étudier les détails de ce projet. L'échevin Raymond Luneau suggère également de s'enquérir des possibilités d'octroi auprès du Ministère de l'Agriculture.

45/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que l'échevin Raymond Luneau agisse comme pro-maire au cours des 3 prochains mois.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire souligne la participation de l'échevin Luneau à des cours dispensés à Arnprior par le Département de la Défense Civile. Il se fait l'interprète du Conseil pour remercier l'échevin Luneau du temps qu'il a bien voulu consacrer à cette étude. M. Luneau fait ensuite, pour le bénéfice de ses collègues, un bref résumé des sujets traités à ces cours et profite de l'occasion qui lui est offerte pour souligner la très haute estime dont jouit notre coordonnateur régional, M. Léo Loiselle, auprès des autorités fédérales de la Défense Civile. On n'a pas manqué de souligner au représentant de la Cité que Drummondville devait s'enorgueillir de bénéficier du dévouement et de la compétence de M. Loiselle.

Lecture est donnée des mutations de propriété portant les numéros 2,493 à 2,523 inclusivement.

46/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces mutations soient acceptées.

ADOPTÉ

47/66

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité participe, pour un montant de \$300.00, aux frais de célébration des fêtes du 24 juin qu'organise la Société St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉ

48/66

Le Conseil convient de défrayer le coût d'une certaine quantité de gravier qui avait été répandue sur la rue Michaud à la demande de M. Bernardin Héneault. Ce dernier s'étant retiré d'affaires, MM. Desautels et Léveillé, fournisseurs du gravier utilisé, ont prié le Conseil de régler la note, puisque, somme toute, la Cité se voit dispensée d'effectuer ce travail. Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le trésorier soit autorisé à verser à MM. Desautels et Léveillé, la somme de \$300.00 en paiement complet et final du gravier répandu sur la rue Michaud.

ADOPTÉ

49/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que demande soit faite au Ministère des Travaux Publics de la Province de Québec, de céder à la Cité de Drummondville une lisière de terrain de vingt-cinq (25) pieds de largeur en bordure de la rue St-Georges, et de quinze (15) pieds de largeur en bordure de la rue Brock, pour fins d'élargissement de ces deux artères de circulation; ces deux lisières de terrain devant être distraites du terrain sur lequel est construit le Foyer d'Accueil.

ADOPTÉ

50/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité de Drummondville:

- 1° s'engage à assurer l'éclairage des futures rues de la subdivision du lot no. 151 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Co. Drummond;
- 2° permette à l'Hydro-Québec, à la Cie de Téléphone Bell, de même qu'à la Cie Drummond TV, d'exercer les servitudes nécessaires à l'installation de leurs lignes de services à l'arrière des lots.

ADOPTÉ

51/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Trésorier de la Cité soit autorisé à acquitter un mémoire de frais présenté par l'urbaniste Gaétan Richard, le 1er février 1966, en marge du programme de rénovation urbaine, tels frais s'élevant à la somme de \$2,893.27.

ADOPTÉ

52/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Trésorier de la Cité soit autorisé à acquitter un deuxième estimé au montant de \$22,807.89 couvrant des travaux d'égouts et d'aqueduc exécutés au 1er février 1966 par la firme Félicien St-Pierre au Domaine du Boulevard.

ADOPTE

Le Conseil est informé qu'une réclamation sera produite par M. Robert Girard, ingénieur, qui déplore des dommages importants causés à sa résidence du 540 de la rue Surprenant, par suite du bris d'une conduite d'eau de la Cité.

53/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissaire, un montant de \$17,600.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$17,600.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 736. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$17,600.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

54/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissaire, un montant de \$47,700.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$47,700.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 724. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$47,700.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

55/66

La présente résolution aborge et remplace la résolution No. 14/66, en date du 17 janvier 1966.

" ATTENDU QUE la Cité de Drummondville émet des obligations pour une somme de \$1,330,500. en vertu des règlements suivants et pour

les montants indiqués en regard de chacun desdits règlements:

Règlement No. 624	\$ 20,000.
Règlement No. 652	\$ 80,000.
Règlement No. 666	\$268,500.
Règlement No. 670	\$110,000.
Règlement No. 679	\$ 95,000.
Règlement No. 687	\$ 85,000.
Règlement No. 690	\$ 40,000.
Règlement No. 692	\$ 10,000.
Règlement No. 693	\$ 72,000.
Règlement No. 699	\$100,000.
Règlement No. 700	\$ 30,000.
Règlement No. 708	\$200,000.
Règlement No. 710	\$ 85,000.
Règlement No. 711	\$ 40,000.
Règlement No. 714	\$ 95,000.

ATTENDU QUE l'offre faite par Bell, Gouinlock & Co. Ltd. de vendre la totalité de cette émission d'obligations aux Etats-Unis a été acceptée;

ATTENDU QU'à la suite de l'acceptation de cette offre il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations seront émises:

IL EST PROPOSE PAR L'ECHEVIN ANTONIO GODBOUT,
SECONDE PAR L'ECHEVIN RAYMOND LUNEAU,

ET RESOLU:

QUE demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de modifier les règlements ci-dessus mentionnés de la façon suivante:

- 1) Les obligations seront datées du 1er décembre 1965.
- 2) Elles porteront intérêt au taux de 5 5/8% l'an payable semi-annuellement en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique, le 1er juin et le 1er décembre de chaque année. Les intérêts sur les obligations munies de coupons seront payables au porteur au même endroit que le capital sur présentation et remise à échéance desdits coupons. Les intérêts sur les obligations entièrement nominatives seront payables au détenteur enregistré, au même endroit que le capital.
- 3) Les obligations seront émises sous forme d'obligations entièrement nominatives et sous forme d'obligations munies de coupons susceptibles d'immatriculation quant au capital seulement.
- 4) Les obligations seront payables, en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique, à Toronto Dominion Bank Trust Company dans la Cité de New-York, N.Y., E.U.A. Les

obligations munies de coupons seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, et les obligations entièrement nominatives seront payables au détenteur enregistré.

- 5) Les obligations seront émises à fonds d'amortissement en y déposant annuellement un montant suffisant pour racheter, le 1er décembre de chaque année, commençant en 1966 et se terminant en 1985, les obligations, à leur valeur nominale plus les intérêts courus à la date du rachat, conformément au tableau suivant:

	Obligations		Obligations	
	Nos.		Nos.	
1er décembre 1966	A-001	\$14,500.	FR-001	\$24,000.
1er décembre 1967	A-002	\$15,000.	FR-002	\$25,000.
1er décembre 1968	A-003	\$16,000.	FR-003	\$25,000.
1er décembre 1969	A-004	\$18,000.	FR-004	\$31,000.
1er décembre 1970	A-005	\$19,000.	FR-005	\$31,000.
1er décembre 1971	A-006	\$20,000.	FR-006	\$34,000.
1er décembre 1972	A-007	\$21,000.	FR-007	\$35,000.
1er décembre 1973	A-008	\$24,000.	FR-008	\$40,000.
1er décembre 1974	A-009	\$25,000.	FR-009	\$42,000.
1er décembre 1975	A-010	\$26,000.	FR-010	\$42,000.
1er décembre 1976	A-011	\$24,000.	FR-011	\$41,000.
1er décembre 1977	A-012	\$25,000.	FR-012	\$42,000.
1er décembre 1978	A-013	\$27,000.	FR-013	\$46,000.
1er décembre 1979	A-014	\$27,000.	FR-014	\$46,000.
1er décembre 1980	A-015	\$30,000.	FR-015	\$49,000.
1er décembre 1981	A-016	\$31,000.	FR-016	\$52,000.
1er décembre 1982	A-017	\$32,000.	FR-017	\$52,500.
1er décembre 1983	A-018	\$32,000.	FR-018	\$54,000.
1er décembre 1984	A-019	\$36,000.	FR-019	\$59,000.
1er décembre 1985	A-020	\$37,000.	FR-020	\$60,000.
		<u>\$500,000.</u>		<u>\$830,500.</u>

- 7) Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf pour les fins du fonds d'amortissement ci-dessus mentionnés.
- 8) Les obligations seront signées par le maire et l'assistant-greffier; un fac-similé de la signature du maire et de l'assistant-greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt.
- 9) La cédule d'amortissement dans le cas de chaque règlement, qu'elle couvre entièrement ou partiellement le montant de l'emprunt décrété par ce règlement, sera celle ci-annexée pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

- 10) Dans le cas où la présente émission ne couvre qu'une partie de l'emprunt décrété par l'un quelconque des règlements, les modifications apportées par la présente résolution n'affectent ce règlement que pour la partie émise.
- 11) Les tableaux d'amortissement des règlements Nos. 624, 693, 711 et 714 soient et sont remplacés par les suivants:

Règlement No. 624

Tableau d'amortissement

1.-	\$ 1,500.
2.-	\$ 1,500.
3.-	\$ 1,500.
4.-	\$ 1,500.
5.-	\$ 1,500.
6.-	\$ 1,500.
7.-	\$ 2,000.
8.-	\$ 2,000.
9.-	\$ 2,000.
10.-	\$ 2,000.
11.-	\$ 2,500.
12.-	\$ 2,500.
13.-	\$ 2,500.
14.-	\$ 2,500.
15.-	\$ 3,000.
	<u>\$ 30,000.</u>

Règlement No. 693

Tableau d'amortissement

1.-	\$ 2,500.	11.-	\$ 4,500.
2.-	\$ 2,500.	12.-	\$ 4,500.
3.-	\$ 3,000.	13.-	\$ 5,000.
4.-	\$ 3,000.	14.-	\$ 5,000.
5.-	\$ 3,000.	15.-	\$ 5,000.
6.-	\$ 3,000.	16.-	\$ 5,500.
7.-	\$ 3,000.	17.-	\$ 5,500.
8.-	\$ 4,000.	18.-	\$ 6,000.
9.-	\$ 4,000.	19.-	\$ 6,000.
10.-	\$ 4,000.	20.-	\$ 6,000.

Règlement No. 711

Tableau d'amortissement

1.-	\$ 1,000.	11.-	\$ 2,000.
2.-	\$ 1,000.	12.-	\$ 2,000.
3.-	\$ 1,000.	13.-	\$ 2,000.
4.-	\$ 1,000.	14.-	\$ 2,000.
5.-	\$ 1,000.	15.-	\$ 3,000.

6.-	\$ 1,500.	16.-	\$ 3,000.
7.-	\$ 1,500.	17.-	\$ 3,000.
8.-	\$ 1,500.	18.-	\$ 3,000.
9.-	\$ 1,500.	19.-	\$ 3,500.
10.-	\$ 1,500.	20.-	\$ 4,000.

Règlement No. 714

Tableau d'amortissement

1.-	\$ 3,000.	11.-	\$ 5,000.
2.-	\$ 3,000.	12.-	\$ 5,000.
3.-	\$ 3,000.	13.-	\$ 6,000.
4.-	\$ 4,000.	14.-	\$ 6,000.
5.-	\$ 4,000.	15.-	\$ 6,000.
6.-	\$ 4,000.	16.-	\$ 6,000.
7.-	\$ 4,000.	17.-	\$ 6,000.
8.-	\$ 5,000.	18.-	\$ 6,000.
9.-	\$ 5,000.	19.-	\$ 6,500.
10.-	\$ 5,000.	20.-	\$ 6,500. "

ADOPTÉ

56/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que M. Léo Ouellet soit autorisé, en coopération avec M. Tessier et sous la direction de M. Hervé Cloutier, à prendre les mesures d'urgences pour subvenir aux besoins d'indigents qui manquent du strict nécessaire.

ADOPTÉ

57/66

L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement visant à augmenter d'une somme additionnelle de \$2,000,000.00 le fonds industriel déjà établi pour la Cité.

58/66

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1966.

59/66

Le Conseil prend connaissance d'une promesse de vente et d'achat d'une propriété portant le no. de cadastre 168 du Canton de Grantham et appartenant à Me. Antoine Biron, C.R. Cette vente est faite pour le prix de \$30,000.00 payable de la façon suivante:

- 1^o d'ici le 1er septembre 1966, une somme de \$10,000.00 plus les intérêts au taux de 4% depuis le 1er mai 1966;
- 2^o à chaque anniversaire, par la suite, jusqu'à parfait paiement, une somme de \$10,000.00, plus les intérêts au taux de 4% l'an payables en même temps que les acomptes en capital.

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A Michaud, que le Conseil de la Cité s'engage à acquérir la propriété ci-haut décrite aux conditions mentionnées à la promesse de vente, et autorise le Maire et le Greffier à signer ladite promesse de vente.

ADOPTE

60/66

L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement abrogeant le règlement No. 737 de la Cité de Drummondville.

61/66

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement prévoyant la fusion volontaire des municipalités de Drummondville et Drummondville-Ouest.

62/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la compagnie RCA Victor soit autorisée à procéder, au coût total de \$10,517.72, à l'installation des systèmes de son prévus pour le Centre Culturel et Récréatif.

ADOPTE

Première lecture est donnée des règlements:

No. 723 - amende le règlement 549 (Marché public);

No. 743 - amende les règlements 527, 595 et 599 (zonage de certains terrains de Grantham-Ouest);

No. 744 - concernant la danse.

voir à la fin (x)

Son Honneur le Maire fait lecture au Conseil de la réponse négative de l'Hydro-Québec relativement à la vente à la Cité du lot No. 632 situé en bordure du Boulevard St-Joseph.

M. l'échevin Bernier informe M. René Morissette, présent à l'assemblée, que sa demande de permis sera étudiée par les membres du Comité de Construction à leur prochaine assemblée.

Le Conseil de la Cité appuie à l'unanimité, à la suggestion de l'échevin Rosaire Milette, les démarches qu'effectuent les autorités de l'Hôpital Ste-Croix dans le but d'ajouter à cette institution une aile destinée à loger les personnes affectées de maladies chroniques.

33^A/66

Le délai de 2 heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propiétaire

n'ait demandé le vote sur le règlement No. 740 (3e phase - travaux d'hiver 1965/66), Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

(x)

M. l'échevin Milette suggère également qu'une demande officielle soit adressée aux autorités de l'Hydro-Québec les priant de céder à la Cité, à même le lot 632, une lisière de terrain nécessaire à l'ouverture de la rue St-Damase en direction de la rue Des Forges.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

21 février 1966

Procès-verbal d'une assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 21 février 1966, cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- " - Donner la première lecture des règlements:
 - No. 745 - abrogeant le règlement No. 737.
 - No. 746 - fusion volontaire des municipalités de Drummondville et Drummondville-Ouest.
 - No. 747 - numérotage propriétés Boulevard St-Joseph.
- Donner la deuxième lecture des règlements:
 - No. 723 - amendant le règlement 549 (marché public)
 - No. 743 - amendant les règlements 527, 595 et 599 (zonage de certains terrains de Grantham-Ouest.)
 - No. 744 - concernant la danse.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud, et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Après récitation de la prière d'usage, Son Honneur le Maire demande à l'assistance d'observer une minute de silence en mémoire de Son

Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, M. Paul Comtois, décédé tragiquement aujourd'hui à Québec.

PREMIERE LECTURE est donnée des règlements:

- No. 745 - abrogeant le règlement No. 737 (fusion des municipalités de Drummondville et Drummondville-Ouest).
- No. 746 - décrétant la fusion de la municipalité de la Cité de Drummondville avec la municipalité du Village de Drummondville-Ouest.
- No. 747 - prévoyant la renumérotage des propriétés bordant le Boulevard St-Joseph, le numérotage des nouvelles rues parallèles à ce Boulevard, ainsi que des rues comprises dans les nouvelles subdivisions.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 723, abrogeant les articles 6, 10 et 14 du règlement No. 549 (marché public), et abrogeant les articles 1 et 2 du règlement No. 717 (tarif).

63/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 743, amendant les règlements 527, 595 et 599 pour modifier le zonage de certains terrains du secteur annexé de Grantham-Ouest.

64/66

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 426 - 1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 743 au 14 mars 1966.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 744, visant à réglementer, à certaines conditions, la danse dans les limites de la Cité de Drummondville.

65/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

28 février 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 28 février 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 14 et 21 février 1966.

66/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour l'échange des deux autos-patrouille actuellement utilisées au Département de police. Ces soumissions prévoient le coût d'échange suivant:

PINARD & PINARD LTEE:	Ford Custom 1966	\$4,170.00
DRUMMOND AUTO LTEE:	Dodge Polara 1966	- \$2,639.00

67/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cie Drummond Auto Limitée soit chargée d'échanger les deux autos-patrouille actuellement en usage au Département de police pour un prix de retour de \$2,639.00, le tout sujet aux spécifications mentionnées à la soumission de cette compagnie datée du 28 février 1966.

ADOPTE

CORRESPONDANCE :

- Le Capitaine Paul Bouchard, officier-commandant de la Gendarmerie de Drummondville, remercie le Conseil pour les deux magnifiques cadeaux récemment offerts aux fondateurs de ce Corps. Il profite de la circonstance pour formuler sa demande d'octroi annuel.

68/66

Il est donc proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité consente, cette année encore, à la Gendarmerie de Drummondville un octroi de \$2,000.00 lui permettant de continuer ses activités au service de la population de la Cité.

ADOpte

- Le Ministère de la Voirie, par l'intermédiaire de M. Louis J. Paquette, ingénieur principal, consent à participer, pour une proportion de 50%, au recouvrement d'asphalte d'une partie du Boulevard St-Joseph comprise entre la rue Plamondon (Dr'Ville-Ouest) et l'approche nord du pont de la Rivière Noire, en autant que la Cité se chargera de défrayer l'autre tranche de frais de 50%.

69/66

Le Conseil, à l'unanimité, consent à cette participation de 50% et le greffier est autorisé à informer le Ministère de la Voirie de cette décision.

ADOpte

- Le Ministère de la Voirie informe également la Cité que des experts s'occupent actuellement de modifier le système de signalisation du Boulevard St-Joseph afin d'améliorer les différents mouvements de la circulation à ces endroits. Ces travaux seront effectués aux frais du ministère et le greffier est prié de lui faire tenir les remerciements de la Cité pour ce geste de collaboration fort apprécié.
- M. Robert Lévesque, directeur général de la Société St-Jean-Baptiste du diocèse de Nicolet, remercie vivement les membres du Conseil qui ont généreusement consenti un octroi de \$300.00 destiné à participer aux frais de célébration des fêtes du 24 juin.
- Au nom des arbitres affiliés à la Q.A.H.A., M. Maurice Veilleux se dit enchanté de la décision du Conseil d'équiper d'une douche la nouvelle chambre aménagée au Centre Civique à l'intention des arbitres.
- M. Sarto Roy, directeur de la Protection Civile, informe la Cité que sa participation financière à cet organisme se répartira dorénavant en deux versements annuels. Les prochains versements sont prévus pour octobre 1966 et mars 1967.

- Une demande de M. René Morissette à l'effet d'obtenir un permis pour la construction d'un restaurant sur une rue "Résidentielle A" est gardée à l'étude en attendant le retour de vacances de M. l'échevin Godbout qui a manifesté le désir de se prononcer sur la question.
- En réponse à une demande de l'A.G.E.D., M. l'échevin Rosaire Milette, président de la Régie du Centre Culturel et Sportif, assure qu'un siège est réservé au sein de cette régie pour un étudiant qui saura faire preuve de sérieux, de dynamisme et d'esprit de travail.
- Une suggestion de Mme J.D. Sénécal, à l'effet de zoner la rue St-Damase "Commerciale" jusqu'au 4e Rang, sera incessamment étudiée par les membres du Comité de Construction.
- Le Conseil se voit malheureusement dans l'impossibilité d'accéder à la demande de participation financière formulée par M. Jacques Boisclair au nom d'un nouvel hebdomadaire qui paraîtra prochainement en notre ville sous le titre de "Le Journal de Drummondville Inc."

70/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que soient approuvés deux états de comptes présentés en marge de l'érection du Centre Culturel par:

Blais & Malouin, architectes:	\$ 990.00
A. Fortin Construction Ltée: (Certificat no. 1)	\$ 39,600.00

ADOPTÉ

Le Conseil convient de charger la Commission des Fêtes du 150e Anniversaire de l'érection d'un monument commémoratif de ces célébrations. Pour mener à bien la réalisation de ce projet, la Cité est disposée à ajouter une somme de \$7,100.00 à la balance de \$3,348.00 dont dispose encore la Commission du 150e, à même des crédits qui lui furent votés au début de ses opérations.

71/66

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier:

QUE la Commission du 150e Anniversaire soit chargée d'ériger un monument commémoratif des fêtes du 150e, et d'affecter à cette réalisation la balance de crédits dont elle dispose, soit une somme de \$3,348.00;

Ce dernier para-
graphe est abrogé
par la résolution

no. 133/66, 12 avril 1966.

(QUE la Cité de Drummondville approprie à ce projet une somme supplémentaire de \$7,100.00, et que deman-

de soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'autoriser la Cité de Drummondville à emprunter temporairement ladite somme de \$7,100.00 en attendant la confection des estimés budgétaires de l'année 1967.)

ADOPTÉ

72/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité consente un octroi de \$25.00 destiné à supporter l'oeuvre humanitaire du Club Lions de Drummondville.

ADOPTÉ

73/66

Les membres du Conseil profitent de la circonstance pour souligner le beau geste du Club Lions à qui les pompiers de la Cité doivent un habit entièrement tissé d'amiante qui pourra s'avérer d'une utilité capitale lors de certains incendies, particulièrement lorsque des vies humanitaires seront en danger. M. l'échevin Gauthier propose, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que les remerciements de la Cité soient adressés aux dirigeants du Club Lions de Drummondville.

ADOPTÉ

M. Jacques Lavigne, président de Exporama Drummond Inc., invite la Cité à occuper un kiosque à l'Exposition commerciale et industrielle qu'il organise cette année encore au Centre Civique. Les membres du Conseil, après étude, jugent bon de ne pas se prévaloir de cette offre cette année.

La Régie des Alcools avise la Cité du transfert à M. Germain Benoit de l'Hôtel Normandie de Drummondville Inc., d'un permis d'opération d'hôtel, salle à manger, bar et taverne, au 512 de la rue Lindsay.

74/66

A la suite de dommages causés à l'automobile de M. Elphège Bergeron par suite du déplacement d'une plaque de métal sur le pavé du vieux pont de la Rivière St-François, le Conseil, sur la recommandation de ses ajusteurs, convient de régler pour le montant réclamé par M. Bergeron.

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité verse une somme de \$101.60 à M. Elphège Bergeron en règlement complet et final de toute réclamation.

ADOPTÉ

Le règlement No. 727 autorisant l'achat de la propriété Bathalon étant maintenant approuvé par le Gouvernement, il y aurait maintenant lieu de ratifier cette transaction.

75/66

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le notaire de la Cité soit chargé de

la préparation du contrat de vente à intervenir entre la Cité de Drummondville et M. Maurice Bathalon pour l'acquisition par la Cité des immeubles désignés sous les nos. de cadastre 167-2 et 4 du Canton de Grantham, au prix de \$18,000.00 et autres considérations prévues à la résolution no. 318/65 adoptée le 28 juin 1965. Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer ce contrat de vente et tous documents accessoires et à y effectuer les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOpte

76/66

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la résolution no. 574/65, prévoyant une exemption de taxe partielle pour un terrain de La Fraternelle actuellement utilisé comme terrain de stationnement public, soit abrogée et remplacée par la suivante:

" Il est résolu qu'une exemption de taxes soit consentie sur le lot portant le no. de cadastre P.148-42, 43 et P.148-104, 105, propriété de La Fraternelle, ledit terrain étant utilisé comme parc de stationnement public, et que le trésorier de la Cité soit autorisé à radier, à compter du 1er janvier 1965, les taxes applicables sur ce terrain. "

ADOpte

77/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité confie au Bureau d'assurance Courchesne & Courchesne, pour un autre terme de sept ans, l'administration des assurances de la Cité, à l'exception de l'assurance-groupe. Ce bureau gardera (3%) -trois pour cent- des primes annuelles et trimestrielles d'honoraires et répartira la balance des commissions entre divers autres assureurs de la Cité selon le système de points approuvé par la Cité. La répartition des primes devra se faire le ou avant le 1er février de chaque année, et la Cité se réserve le droit d'approuver les modalités de cette répartition en tout temps.

ADOpte

Le Conseil profite de l'occasion pour louer l'excellent travail effectué tout au cours des dernières années par le bureau d'assurance Courchesne & Courchesne. MM. les membres du Conseil se disent très satisfaits des services rendus et félicitent Mlle Marguerite Courchesne de sa bonne administration.

L'échevin Rosaire Milette recommande que le montant d'assurance, couvrant actuellement les volumes, documents, etc. de la Bibliothèque Municipale, soit augmenté pour prévoir une protection de \$50,000.00.

Le 28 février 1966, le Bureau d'Evaluation et d'Immeubles de Drummondville Ltée informe officiellement le Conseil du dépôt du rôle d'évaluation général pour l'année 1966. Ce rôle exclut cependant le secteur de Grantham-Ouest annexé à la Cité, lequel secteur fera l'objet d'un rôle additionnel. Compte tenu de cette réserve, le rôle déposé représente une valeur de \$68,002,725.00, proportionnelle à environ 81.83% de la valeur marchande.

78/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Bureau du Greffier, bien que la loi ne l'exige pas, soit autorisé à informer les propriétaires de la Cité du montant de leur évaluation par l'envoi de cartes qui spécifieront également le délai accordé par la loi pour la production des plaintes.

ADOPTÉ

Le Conseil, malheureusement, ne peut donner suite cette année à la demande d'augmentation de traitement présentée par M. André Paré, chimiste à l'usine de Filtration de la Cité.

Le greffier-suppléant informe les membres du Conseil du dépôt de la liste électorale pour l'année 1966. Avis public de tel dépôt sera publié le 2 mars prochain, conformément aux prescriptions des articles 139 et 373 de la Loi des Cités et Villes.

79/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que les félicitations du Conseil et de toute la population soient offertes aux jeunes joueurs de hockey Drummondvillois qui ont si bien su jusqu'à date défendre les couleurs de notre villedans les ligues Midget, Bantam et Mosquitos. La Cité a raison d'être fière des beaux succès remportés par ses jeunes représentants et le Conseil tient à souligner le dévouement et le magnifique esprit sportif des adultes qui se donnent sans compter au bénéfice de ces jeunes garçons.

On fait une mention toute spéciale à l'intention des organisateurs et commeditaires du tournoi provincial Midget qui vient de remporter en notre ville un succès sans précédent qui témoigne éloquemment de la compétence et du travail de ceux qui ont présidé à cette réussite.

ADOPTÉ

PREMIERE LECTURE est donnée des règlements:

No. 748 - Augmentant de \$2,000,000.00 le fonds industriel de la Cité.

No. 749 - Piscine et pavillon Ste-Thérèse.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 745 abrogeant le règlement No. 737 (fusion Drummondville/Drummondville-Ouest).

80/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 746 décrétant la fusion volontaire des municipalités de Drummondville et Drummondville-Ouest.

81/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 747 prévoyant le renumérotage des propriétés du Boulevard St-Joseph, etc...

82/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Le Conseil entend ensuite les protestations de M. Hervé Pinard à l'encontre de certaines stipulations du règlement récemment adopté concernant la dance. M. l'échevin Milette de même que Me. Jacques Biron fournissent à M. Pinard certaines précisions au sujet de l'interprétation de ce règlement.

M. l'échevin André Cloutier souligne la récente nomination de M. l'échevin Rosaire Milette au poste de Président du Bureau Médical de l'Hôpital Ste-Croix de Drummondville. MM. les échevins s'empressent de féliciter leur collègue.

M. l'échevin Milette informe la population que la Régie qu'il préside recevra avec plaisir les demandes d'emploi des candidats au poste d'administrateur du Centre Culturel. Les postulants sont priés d'inclure une copie très détaillée de leur "curriculum vitae".

83/66

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$33,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$33,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 733. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou

partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveaux par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$33,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

Le greffier-suppléant rappelle au Conseil que des crédits pour une somme de \$75,000.00 sont actuellement votés pour la construction d'un Pavillon au Parc Woodyatt par le règlement No. 675, lequel a reçu toutes les approbations requises et est en vigueur depuis le 27 août 1964.

84/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire ou le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer au nom de la Cité l'acte de vente préparé par les soins du notaire de la Cité et devant ratifier la transaction à intervenir entre la Cité et la Cie South Durham Caskets Limitée pour une somme de \$76,382.02, dont \$16,382.02 comptant et la balance payable en 240 versements mensuels consécutifs.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

14 mars 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 mars 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, J.A. Michaud, et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

85/66

Conformément aux prescriptions de l'article 426 - 1° de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du règlement No. 743 amendant les règlements 527, 595 et 599 pour modifier le zonage de certains terrains du secteur annexé de Grantham-Ouest.

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 21 et 28 février 1966.

86/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit adopté.

ADOPTÉ

Le Trésorier fait lecture au Conseil de comptes dus par la Cité et se totalisant à la somme de \$78,922.05

87/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

Lecture est donnée des mutations de propriété portant les numéros 2,524 à 2,555 inclusivement.

88/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que ces mutations soient acceptées.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE:

- Les jeunes élèves de l'Ecole Ste-Thérèse expriment leur reconnaissance aux membres du Conseil qui ont aimablement consenti à se grouper pour une photo demandée par ces étudiantes à l'occasion d'une étude sur les structures de l'administration municipale.
- Mme T.L. Surprenant loue la promptitude et l'efficacité du Service des Incendies de Drummondville qui ont réussi, dans des circonstances particulièrement difficiles, à épargner sa résidence contigue au commerce de M. J.M. Lemaire dont l'immeuble a été détruit lors d'un violent incendie.
- Le Greffier informe le Conseil du jugement rendu en faveur de la Cité dans la cause en contestation d'évaluation intentée contre la Cité par les Immeubles Claridge. Le Conseil se réjouit de cette excellente nouvelle.

89/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la compagnie Simco Québec Inc., de Ste-Thérèse, soit chargée, au prix total de \$429.00, de la fourniture de la pose d'une conduite en vinyl plastique pour le lait de chaux utilisé à l'usine de filtration; le tout suivant les termes de la soumission produite par cette Compagnie à la Cité.

ADOPTÉ

90/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la rémunération de M. E.L. Watkins, technicien chargé de l'entretien et la surveillance du système d'alarme-incendie de la Cité, soit portée à \$1,100.00 par année, répartis comme suit:

- salaire: \$800.00

- allocation pour automobile: \$300.00

cette augmentation étant rétroactive au 1er juillet 1965.

ADOPTÉ

91/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le Conseil de la Cité accepte un plan de subdivision du lot numéro 140 et de redivision d'une partie du lot 139, tel plan étant préparé par M. Gilles LeMaire, arpenteur-géomètre, endate du 21 février 1966, pour le compte de MM. George Haggerty, Gérard Fradet et Jean-Maurice LeMaire, propriétaires.

Le Conseil approuve également l'ouverture à une largeur moindre que 66 pieds:

- d'une rue désignée sous les numéros de cadastre 140-353 et 139-993 (60 pieds); et

- d'une partie de rue portant le numéro de cadastre 139-994;

cette approbation étant cependant sujette à l'autorisation du Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance d'une demande en provenance des autorités municipales des Cantons de Wendover & Simpsons, lesquelles s'enquièrent de la possibilité pour la Cité de vendre l'eau nécessaire au Village St-Charles, et à quel taux. Avant de se prononcer sur la question, le Conseil juge à propos de rencontrer les autorités de cette municipalité lors d'une réunion qui groupera également, en plus des deux conseils municipaux concernés, le Directeur des Travaux Publics de la Cité de même que les ingénieurs-conseils.

92/66

Le Bureau de Crédit de Drummondville, sous la signature de son président, M. Gilles Lachance, offre de percevoir, moyennant une commission de 40%, une partie des comptes non recouvrables radiés

des livres de la Cité le 28 décembre 1965. Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Bureau de Crédit de Drummondville soit autorisé à percevoir ces comptes aux conditions prévues à son offre du 24 janvier 1966.

ADOpte

93/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil approuve la relocalisation dans les immeubles municipaux de divers services, notamment du Bureau du Greffier, du département des permis de construction, de l'Unité des Policiers, du greffier-adjoint de la Cour Municipale, et du Coordonnateur de la Défense Civile.

ADOpte

M. Emile Charland, jardinier, domicilié au 10 de la 6e Avenue à Drummondville, offre à la Cité d'orner de fleurs les parcs et les plates-bandes de la Cité au cours de l'été prochain. M. Charland demande d'être autorisé à fournir des fleurs ou plants pour une somme de \$1,000.00 et il exige en plus un montant additionnel de \$1,000.00 pour préparer la terre, planter les fleurs, fournir l'engrais, entretenir les fleurs tout l'été et déblayer les ronds et plates-bandes à l'automne.

94/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le conseil accorde une acceptation de principe à ce projet, mais que l'entente définitive et ses modalités soient soumises à l'approbation du Directeur des Travaux Publics et aux conditions qu'il jugera bon d'exiger. Les termes de cette entente devront également faire l'objet d'une convention sous seing privé à intervenir entre la Cité et M. Charland, et le Maire et le Greffier de la Cité seront autorisés à signer cette entente au nom de la Cité.

ADOpte

Le Conseil entend les protestations de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond et de la Ligue des Propriétaires à l'encontre du zonage commercial de la rue St-Damase à son extrémité sud.

Le Conseil semble, pour le moment, disposé à garder le statu quo sur cette question de changement de zonage. Des contribuables concernés, présents à l'assemblée, ne formulent aucun commentaire à la suite de l'invitation que leur fait Son Honneur le Maire de se prononcer sur la question. On attendra le rapport de l'étude de rénovation urbaine en voie de préparation par l'urbaniste Gaétan Richard.

95/66

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, qu'une somme de \$50.00 soit consentie aux dirigeants de la Ligue de Hockey Inter-Cité pour les aider à combler une partie du déficit auquel ils ont à faire face pour la saison qui se termine.

ADOpte

96/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, qu'une subvention de \$75.00 soit accordée à la Société Canadienne du Cancer pour supporter l'oeuvre magnifique qu'accomplissent les membres de cette association.

ADOPTÉ

97/66

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Cité contribue pour un montant de \$200.00 à la campagne d'Aide aux Etudiants (prêt d'honneur) qu'organise l'Amicale des Frères de la Charité.

ADOPTÉ

La Régie des Alcools du Québec informe la Cité que M. Lucien Larocque a produit une demande de permis pour hôtel, salle à manger, bars et taverne qu'il désire opérer à 295 Bl. Bernard (Hôtel Roddor).

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 748 augmentant le fonds industriel de la Cité pour un montant additionnel de \$2,000,000.00

98/66

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 748 au 28 mars 1966.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 749 prévoyant la construction d'une piscine barbotteuse et pavillon à l'extrémité sud du Parc Ste-Thérèse au coût total de \$150,000.00

99/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 749 au 28 mars 1966.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 742 - imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1966.

100/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Première lecture est donnée du règlement No. 750 prévoyant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1966 pour une somme totale de \$620,000.00

101/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire ou le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer au nom de la Cité le renouvellement du bail intervenu avec le Canadien Pacifique pour l'utilisation du terrain de stationnement situé sur la rue Lindsay, près de la gare du C.P.R.

ADOPTE

102/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité participe, à raison d'une somme de \$1,000.00, à la publication d'une édition du Journal des Affaires, qui sera tirée à 32,000 exemplaires français et 18,000 exemplaires anglais et sera distribuée dans plusieurs pays du monde dans le but de promouvoir le développement industriel des villes qui participeront à la publication de cette édition.

ADOPTE

103/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier et résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale d'autoriser la Cité de Drummondville à vendre une émission d'obligations pour une somme ne dépassant pas \$1,000,000.00. Cette transaction devant s'effectuer possiblement au mois de juin 1966.

ADOPTE

L'échevin Laurent Bernier, président du département de construction, ramène sur le tapis les demandes nombreuses qui parviennent à son département pour la création, à même le campus industriel de la Cité, d'une rue dite "des Entrepôts" où seraient construits des bâtiments destinés à loger le matériel, l'outillage ou les produits de nos industries locales.

On se remémore certaines objections formulées par les autorités du poste C.H.R.D. qui craignaient les interférences causées par les entrepôts à recouvrement métallique à proximité de leur tour de transmission. Certains projets sont actuellement à l'étude au sein de la direction de Radio Drummond qui nécessiteront peut-être le déménagement de cette tour de transmission. Le Conseil se propose de revenir sur ce problème et de l'étudier de nouveau à la lumière des circonstances nouvelles qu'il est possible d'envisager.

L'échevin Rosaire Milette souligne la réception de livres écrits en langue espagnole qui nous parviennent du Gouverneur de Colombie qui répond ainsi à une promesse formulée par son ambassadeur lors de son récent passage en notre ville. Le Greffier est prié de faire tenir les remerciements de la Cité à l'ambassadeur de ce pays.

104/66

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt additonnel pour compléter les travaux d'aménagement de l'usine de filtration prévus au règlement No. 666.

85/66

Le délai d'une heure prévu à l'article 426 - 1^o de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 743, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

28 mars 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 28 mars 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud, et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

105/66

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du règlement No. 748 lequel augmente d'une somme de \$2,000,000.00 le fonds industriel déjà créé pour la Cité.

106/66

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du règlement No. 749, prévoyant la construction d'une piscine et bâtiments accessoires au parc Ste-Thérèse, au coût total de \$150,000.00.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du
14 mars 1966.

107/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ce procès-verbal soit adopté.

ADOPTÉ

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se totalisant à la somme de \$1,641,754.91

108/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour l'aménagement paysagiste des parcs St-Damase (coin 10e Avenue) et St-Jean-Baptiste (coin 18e Avenue). Ces soumissions se détaillent comme suit:

<u>SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>ARBRES, ARBUSTRES ET HAIES</u>		<u>TUTEURS & COLLIERS</u>	<u>EN GAZONNEMENT</u>
	<u>(1) St-Damase</u>	<u>(2) St.J.Baptiste</u>		
Adrien Beaulieu et Florian Marcoux	\$2,876.10	\$3,272.15	19 à \$2.10 (1) 130 à \$2.10 (2)	50¢ vg. ² (1) 50¢ vg. ² (2)
Roger Hénaière Ltée	\$2,065.50	\$2,516.25	72 à 50¢ (1) 150 à 50¢ (2)	35¢ vg. ² (1) 35¢ vg. ² (2)
Pépinière Henner (Roland Hénaière)	\$2,048.00	\$2,453.75	72 à 75¢ (1) 150 à 75¢ (2)	36¢ vg. ² (1) 36¢ vg. ² (2)
Pépinière Drummond Enr. (A. Dumas, prop.)	\$1,650.55	\$1,933.45	25 à 30¢ (1) 137 à 30¢ (2)	58½¢ vg. ² (1) 58½¢ vg. ² (2)

Le Conseil prie le Directeur des Travaux Publics et le président du Comité des Parcs d'étudier ces soumissions et de présenter leurs recommandations à la prochaine séance, pour ratification.

109/66

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que soit approuvée une liste de corrections d'erreurs cléricales apportées subséquemment au dépôt du rôle d'évaluation. Cette liste est annexée au procès-verbal original de la présente assemblée pour en faire partie comme Cédule "A".

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE:

- M. Roger Cournoyer, président du tournoi national de Hockey Midget, tenu récemment en notre ville, remercie le Conseil de la Cité de sa précieuse collaboration lors de cet événement.

- M. Jacques Loïselle loue l'efficacité de nos pompiers lors d'un début d'incendie survenu à l'Hôtel Ritz récemment.
- Le Conseil accorde avec plaisir à la Société Canadienne de la Croix Rouge l'autorisation de tenir sa campagne annuelle du 18 avril au 1er mai prochain.
- M. Normand Vincent, représentant de "Clôture Laval Inc.", offre les services de sa maison pour la fourniture et l'installation de clôtures qui pourraient être nécessaires à l'avenir.
- M. Louis McMahon remercie le Conseil de la Cité d'avoir bien voulu ratifier sa promotion au grade de détective à la Sureté Municipale.
- La Banque Canadienne Nationale serait heureuse de compter la Cité de Drummondville au nombre de ses clients. Le Conseil se propose de prendre cette offre en sérieuse considération.
- Le Syndicat de l'U.C.C. demande au Conseil de ne pas exiger des cultivateurs, qui vendent occasionnellement au marché public, une licence de \$50.00. Le Conseil explique qu'il y a sans doute eu méprise car il n'a jamais été question d'exiger pareille licence.

110/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le Conseil de la Cité se porte garant d'une irrégularité dans les délais de publication du règlement No. 740, et que le Ministère des Affaires Municipales soit informé de cette décision.

ADOPTE

Le Directeur des Travaux Publics informe le Conseil d'un projet d'extension des services d'égouts et d'aqueduc sur la rue Mayrand. Ces travaux entraîneront des déboursés estimés à environ \$6,500.00, montant qui fera prochainement l'objet d'un règlement.

111/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé, lorsque les circonstances le permettront, à faire exécuter ces travaux.

ADOPTE

112/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le Conseil consente un octroi de \$25.00 au prêt étudiant de la Société des Artisans.

ADOPTE

C'est avec grand regret que le Conseil se voit dans l'impossibilité de contribuer une annonce dans le programme des Athlétiques de Drummondville pour la prochaine saison.

Le Conseil consent à tolérer l'installation temporaire de deux ou trois roulottes dans le parc industriel de la Cité, pour une période d'environ 6 mois; le tout pour faire suite à une demande à cet effet, formulée par des employés de l'Hydro-Québec affectés à la construction de la ligne de 735 K.V. Lévis-Boucherville. L'ingénieur est autorisé à faire effectuer les raccordements des services essentiels aux frais des locataires, qui s'engagent à verser un loyer mensuel de \$10.00 pour l'emplacement qu'ils occuperont.

Le Ministre de la Voirie s'informe de la possibilité pour la Cité d'approvisionner en eau potable le Parc des Voltigeurs dont on poursuit présentement l'aménagement. Le Conseil prie le Greffier d'organiser une séance d'étude qui groupera, en plus des représentants du Ministère de la Voirie, le Directeur des Travaux Publics, les ingénieurs-conseils de la Cité, de même que les Conseils municipaux de Drummondville et du Canton de Wendover et Simpson.

113/66

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité consente à M. Adrien Roy, employé au Centre Civique, un congé sans solde du 30 avril au 1er septembre 1966.

ADOpte

Le Régie des Alcools informe la Cité que Mme Estelle Proulx a présenté une demande de permis pour l'exploitation d'un restaurant: "Le Roi du Poulet Enrg.", au 154 de la rue St-François à Drummondville.

Le Ligue des Propriétaires s'objecte au geste posé par les autorités municipales lors de l'achat, de Me. Antoine Biron, de l'immeuble portant le no. de cadastre 168 du Canton de Grantham et sis sur la rue Lindsay. Ces messieurs de la Ligue admenttent toutefois, par l'intermédiaire de leur secrétaire, que la suggestion de la Ligue, visant à exproprier les propriétés de la rue Girard comprises dans le quadrilatère de l'Hôtel de Ville, n'aurait pas été un choix plus logique et plus économique.

Le Conseil, après étude des faits, en arrive à la conclusion que l'achat déjà réalisé est, à toutes fins pratiques, une bonne solution au problème de stationnement dans ce secteur.

114/66

Les Cavaliers de Drummondville reviennent de nouveau à la charge et sollicitent avec instance le secours financier du Conseil. Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Cité consente à ce groupe bien représentatif un octroi de \$400.00, avec l'espoir qu'il continuera, comme par le passé, à veiller à la bonne publicité de notre ville.

ADOpte

Le Greffier souligne les succès récemment obtenus par M. André Houde, inspecteur des incendies, qui a fort bien réussi les examens consécutifs à un cours de Prévention, Partie I, et a obtenu le 25 mars 1966 un certificat du Commissariat des Incendies. Le Conseil, à l'unanimité, félicite M. Houde et se dit assuré que ces nouvelles connaissances acquises seront au bénéfice de la population.

115/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissaire, un montant de \$150,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$150,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 731. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$150,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

116/66

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissaire, un montant de \$18,800.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$18,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 740. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$18,800.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

117/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissaire, un montant de \$300,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$300,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé au cours de l'exercice financier 1966. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$300,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

118/66

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité consente à l'incorporation de "l'Association des Courtiers d'assurance de Drummondville", en vertu du chapitre 304 des Statuts Refondus de la Province de Québec, 1941.

ADOPTÉ

119/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau:

QUE la Cité de Drummondville emprunte temporairement une somme de \$300,000.00 de la Caisse Populaire St-Joseph de Drummondville, à un taux d'intérêt de 6% l'an, pour une période n'excédant pas 6 mois;

QUE le Maire et le Trésorier de la Cité soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de la dite Caisse Populaire St-Joseph de Drummondville, pour un montant n'excédant pas le montant sus-mentionné de \$300,000.00

ADOPTÉ

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 750, prévoyant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1966, au coût total de \$620,000.00

120/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 750 au 12 avril 1966.

L'échevin Antonio Godbout informe ses collègues qu'il reste au Conseil à décider de l'attribution de deux sous-contrats pour le Centre Culturel. On consultera l'architecte pour obtenir plus de précisions avant de poser les gestes définitifs à ce sujet.

L'échevin Rosaire Milette fait rapport au Conseil de pourparlers qu'il a eus avec les autorités de la Commission Scolaire dans le but d'aménager en parc-école le terrain adjacent à l'école Notre-Dame du Rosaire, dans le quartier St-Jean-Baptiste. Les autorités scolaires seraient consentantes à affecter à l'aménagement de ce parc-école une somme allant jusqu'à \$25,000.00 pour couvrir les travaux qui seraient effectués par les soins de la Cité. La Cité se chargera par la suite de l'entretien de ce parc. Le Conseil se réjouit de la mise à exécution d'un tel projet et remercie les autorités de la Commission Scolaire de leur collaboration fort appréciée.

L'échevin Armand Gauthier s'occupe d'obtenir des statistiques concernant les accidents importants survenus au passage à niveau du C.N.R. à la hauteur de la rue Notre-Dame. Le Greffier est prié de s'enquérir de la possibilité d'installer des barrières automatiques à cet endroit et du montant de la contribution que la Cité serait éventuellement appelée à verser pour la réalisation de ce projet.

On rappelle à M. René Morissette, présent à l'assemblée, les termes de la réponse qui lui a officiellement été envoyée par la Cité au sujet du zonage de la rue St-Damase.

105/66

Le délai de deux heures, prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, étant écoulé sans qu'aucun électeurpropriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 748, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOpte

106/66

Le délai de deux heures, prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et villes, étant écoulé sans qu'aucun électeurpropriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 749, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier

.....
Maire

CEDULE "A"

SEANCE DU 28 MARS 1966 (Rés. 109/66)

Corrections apportées
au rôle d'évaluation 1966

<u>Fiche</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Devrait se lire</u>			<u>Au lieu de</u>		
		<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>	<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
6781	André & Yvette Vanasse	\$2,250.	\$21,200.	\$23,450.	\$2,250.	-	\$2,250.
3344	-	Transféré à fiche #3343					
2611	Gérard Plourde	1,500.	-	1,500.	1,500.	16,000.	17,500.
8075	Simon Blanchette	1,875.	6,600.	8,475.	1,900.	6,600.	8,500.
8159A	Urbain Chagnon	2,500.	-	2,500.	2,475.	-	2,475.
6429	Albert Madore	28,000.	11,500.	39,500.	22,000.	11,500.	33,500.
6503	La Fraternelle	11,200.	-	11,200.	11,200.	41,225.	52,425.
4010	L'inscription au rôle devrait être Terrain: \$12,000.						
3654	-	Transféré à fiche #3655					
3655	Jules Blanchette	2,750.	30,000.	32,750.	1,500.	30,000.	31,500.
3711-1	Wilfrid & Desmond Rourke	9,675.	-	9,675.	-	-	-
2519	Canadian Celanese	1,029,950.	8,241,550.	9,271,500.	1,033,125.	8,241,550.	9,274,675.
2519A	G.Fradet, G.Haggerty J.M. Lemaire.	44,525.	-	44,525.	40,725.	-	40,725.
2270	-	-	-	-	-	4,850.	4,850.
2589	Claude Gendron	1,625.	10,350.	11,975.	1,625.	12,400.	14,025.
7529	Wilfrid Laplante	1,650.	11,800.	13,450.	2,000.	11,800.	13,800.
7517	L.J. Laplante	2,350.	19,625.	21,975.	2,000.	19,625.	21,625.
2185	Alexandre Lauzière	3,950.	8,400.	12,350.	3,950.	8,925.	12,875.
254	-	-	-	-	500.	-	500.
6436	Ferronnerie Dr'Ville Ltée	-	3,600.	3,600.	-	6,425.	6,425.

CEDULE "A" (suite)

<u>Fiche</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Devrait se lire</u>			<u>Au lieu de</u>		
		<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>	<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
6436A	Ferronnerie Dr'Ville Ltée	-	\$2,825.	\$2,825.	-	-	-
5540	J.J. Bourgault	2,975.	9,200.	12,175.	2,975.	9,900.	12,875.
2066A	Florian Mathieu	3,025.	-	3,025.	2,425.	-	2,425.
5504	G.A. Fournier	4,200.	8,000.	12,200.	2,525.	8,000.	10,525.
5505	Hervé Savoie	2,025.	4,100.	6,125.	1,350.	4,100.	5,450.
5501	Léo Duguay	6,325.	350.	6,675.	4,750.	350.	5,100.
5506	Wellie Guilbault	5,100.	7,375.	12,475.	3,050.	7,375.	10,425.
5507	Léo-Paul Guilbault	5,950.	4,225.	10,175.	3,950.	4,225.	8,175.
5508	Omer Lafond	5,950.	3,825.	9,775.	3,950.	3,825.	7,775.
5918	Pierre Tremblay	4,050.	-	4,050.	2,750.	-	2,750.
5919	Gérard Latour	4,175.	8,025.	12,200.	3,175.	8,025.	11,200.
5920	Donat Pinard	4,075.	8,450.	12,525.	3,100.	8,450.	11,500.
5921	Henri Lemaire	4,075.	6,975.	11,050.	3,100.	6,975.	10,075.
5922	Mme Frédéric Lemaire	4,575.	10,400.	14,975.	3,425.	10,400.	13,825.
5923	Rosaire Lebrun	4,575.	8,250.	12,825.	3,425.	8,250.	11,675.
5924	Gérard Guilbeau	4,075.	-	4,075.	2,825.	-	2,825.
5925	Gérard Guilbeau	5,075.	12,500.	17,625.	3,425.	12,550.	15,975.
5985	Almanzor Fréchette	15,075.	23,350.	38,425.	11,750.	23,350.	35,100.
5986	Wellie Cormier	18,275.	46,650.	64,925.	11,075.	46,650.	57,725.
5987	Léo Cloutier	4,175.	2,450.	6,625.	3,500.	2,450.	5,950.
5988	Paul Lecompte	4,175.	12,425.	16,600.	3,500.	12,425.	15,925.
5988A	G.Aimé Salvas	4,175.	4,350.	8,525.	3,500.	4,350.	7,850.
5989	Jean Paul Généreux	4,175.	9,725.	13,900.	3,500.	9,725.	13,225.
6064	Jacques Gaudet	4,175.	6,825.	11,000.	3,500.	6,825.	10,325.

CEDULE "A" (suite)

<u>Fiche</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Devrait se lire</u>			<u>Au lieu de</u>		
		<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>	<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
6065	Chs.-Henri Lemire	\$5,350.	\$11,675.	\$17,025.	\$3,850.	\$11,675.	\$15,525.
6067	Roland Gosselin	7,050.	-	7,050.	5,150.	-	5,150.
6134	Mlle Liliane Brault	2,700.	4,900.	7,600.	2,425.	4,900.	7,325.
6070	Maxime Choinière	2,950.	35,350.	38,300.	3,600.	35,350.	38,950.
6191	Antonio Baril	5,700.	7,475.	13,175.	6,750.	7,475.	14,225.
5545	Caisse Populaire St-Pierre	7,725.	42,000.	49,725.	3,525.	42,000.	45,525.
3850	Arthur Lauzière	1,425.	5,725.	7,150.	1,425.	5,725.	8,150.
3866	Yves & J.P. Houle	8,250.	15,900.	24,150.	8,250.	15,900.	24,100.
4717	J.G. Bolduc	3,050.	9,225.	12,275.	5,050.	9,225.	12,275.
6161	Léo Royer	2,225.	3,900.	6,125.	3,225.	3,900.	6,125.
6175	Edgar Bonival	1,500.	7,550.	9,050.	1,500.	7,550.	9,000.
7345	Yvon Roy	900.	4,775.	5,675.	900.	4,775.	5,650.
97	Emile Robichaud	24,625.	46,825.	71,400.	24,625.	51,075.	75,700.

- - - - -

4 avril 1966

Procès-verbal d'une assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 4 avril 1966, cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- " - Autoriser signatures du maire et du greffier
re: contrats achat aéroport.
- Approuver les conditions et clauses du projet
d'acte de vente CITE à CIE DORSAY.
- Autoriser l'érection d'une tour par le Bell.
- Etudier les plaintes reçues en rapport avec le
rôle d'évaluation 1966. "

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

121/66

Le Conseil fait suite à la résolution No. 406/65, adoptée le 23 août 1965, par laquelle il acceptait:

- 1^o - la promesse de vente consentie par Madame Wellie Mathieu (Dame Rose Alma Corriveau), de St-Nicéphore, pour la vente du résidu d'une terre mesurant environ 4½ arpents de largeur par 28 de profondeur et portant le numéro 121 du Cadastre Officiel du Canton de Wickham, Comté de Drummond, à l'exception de portions de terrains décrites à la promesse de vente;
- 2^o - la promesse de vente consentie par M. Fernand Grandmont, de St-Nicéphore, sur le lot no. 122 du Cadastre Officiel du Canton de Wickham, Co. Drummond, d'une dimension approximative de 32 X 4.5 arpents à l'exception d'une lisière de terrain décrite à la promesse de vente;
- 3^o - la promesse de vente consentie par M. Ernest Grondin, domicilié à 100, Chemin du Golf, Drummondville-Ouest, d'un terrain décrit à la promesse de vente et étant connu comme partie non subdivisée du lot 121 du Cadastre du Canton de Wickham.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire ou le greffier-adjoint soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente à intervenir pour ratifier chacune de ces transactions.

ADO PTE

122/66

Il est proposé par l'échevin A. Godbout et appuyé par l'échevin J.A. Michaud que soient acceptées et approuvées les clauses et conditions détaillées à un projet d'acte de vente à intervenir entre la Cité de Drummondville et la Cie Dorsay (Canada) Limited portant sur un immeuble désigné sous le numéro P.143 non subdivisé du cadastre officiel du Canton Grantham, avec bâtisses érigées et dépendances.

Prix et conditions de vente

Prix total de la vente	\$132,044.04
<u>Moins: versement initial</u>	<u>10,796.63</u>
Solde remboursable en 15 ans par versements mensuels avec intérêts au taux de 6%	<u>\$121,247.41</u>

Les réparations rendues nécessaires par l'inoccupation de l'édifice sont à la charge de l'acquéreur.

Le versement initial de \$10,796.63, de même que l'application des taxes ne seront effectifs qu'à compter de la date d'occupation des bâtisses par la Cie Dorsay.

Le maire, ou à défaut le pro-maire, et le greffier sont par la présente autorisés à signer le dit acte de vente au nom de la Cité de Drummondville ainsi que tous documents accessoires s'y rapportant.

ADOpte

123/66

La Compagnie de Téléphone Bell se propose, avec l'assentiment du Conseil de la Cité, d'ériger une tour de 130 pieds de hauteur sur sa propriété sise au 442 de la rue Lindsay afin de faciliter le développement normal du système de communication téléphonique dans la région.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Conseil autoriser l'émission d'un permis pour l'érection de cette tour, conformément au croquis daté du 24 mars 1966 qui accompagne la demande de cette compagnie.

ADOpte

Le Conseil passe ensuite à l'étude des plaintes reçues en marge du rôle d'évaluation pour l'année 1966.

L'évaluation des propriétés des contribuables suivants est maintenue:

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u>
2	6456	André Goulet
3	2101	Mlle Yvonne Dalpé
4	5728	Emile Berthiaume
5	1250	Geo. Smith

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u> (suite)
6	196	Maurice Boudreault
7	8134	Yvan Geoffroy
8	1160	Poste de Radio C.H.R.D.
10	3208	Gaston Létourneau
11	6694	Jean Caron
12	5204	Jules Hamel
13	126	Ernest Poitras
15	5726	Fortunat Marcoux
16	5546	Dame Arthur Gobeil
17	2098	Edgar Beaulieu
18	3594	Aristide Roy
19	3502	Paul Elemond
20	123	Berthe Collins
21	5535	Guy Jouanet
22	7558	Majorique Parenteau
23	6034	Gaston Roux
24	6142	Jean-Paul Bourque
25	2502	Normand Blanchette
26	7510	Mme Florent Bonenfant
27	4181	Mme Lina R. Roberge
28	7480	Rolland Boisvert
29	6918	Eugène Martimbeault
30	3272	Germain Coll
31	6917	Mlle Cécile DesLandes
32	7653	Charles-Edouard Lefebvre
33	5767	Mme Jos. Dion
34	25	Lloyd C. Doull
14	2185	Alexandre Lauzière (Erreur cléricale - corrections approuvées par le Conseil par rés. 109/66 - voir Cédule "A")

L'évaluation des propriétés des contribuables suivants est mise à l'étude:

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u>
9	5707	Maurice Veilleux
35	5963	Roger Nadeau
	(6191-6191A	
138	(6231-6232	Antonio Baril
	(6071	

M. Raymond Luneau, pro-maire, prend la présidence de l'assemblée, en attendant le retour de Son Honneur le Maire, celui-ci ayant à répondre à un appel téléphonique urgent.

119	4256	Immeubles Claridge Inc.
-----	------	-------------------------

La présente assemblée est ajournée au 5 avril 1966, à 8 heures p.m.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

5 avril 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 5 avril 1966; cette séance étant un ajournement de la séance du 4 avril 1966.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Le Conseil poursuit l'étude des plaintes reçues en marge du rôle d'évaluation pour l'année 1966.

L'évaluation des propriétés des contribuables suivants est maintenue:

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u>
36	7569 & 7588	Jean-Paul Aubé
38	6704	Gaston Carpentier
39	6426	Rodolphe Parenteau
40	5910	Mme Alphonse Parenteau
41	6987	Alphonse Veilleux
42	3195	Lucien Parenteau
43	5537	Emilien Caron
44	3573	Hervé Côté
45	7652	L.N. Manseau
46	5201	Mme Philippe Foisy
47	7751	Henri Boudreau
49	7772	Robert Nicol
51	3624	Marc Dupuis
52	2648	Lionel Houle
53	179	Georges Lackie Estate
55	5417	Honorius Brulé
56	5773	Marcel Bergeron
57	6126	Pierre Fleurent

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u> (suite)
58	7511	Mme Albert Carroll
59	4316	René Côté
60	6733	Sylvio Roy
61	7458	Edouard Boutin
62	7492	Rolland Roberge
63	6895	Léon Forcier
66	4562	Henri Sénécal
67	5539	Noel Laflamme
68	6861	Zoel Massé
72	6863	G.Emile Gauthier
73	5228-A	Roméo Paquin
74	6402	Irénée Desrosiers
76	2963	Paul-Emile Lessard
77	176	Frank A. Parker
78	3171	Théodol Danis
81	7470	Donat Cloutier
82	5747-A	Bruno Leblanc
83	6039	Gilbert Turcotte
84	186	Joseph Lussier
85	5027	Félicien Montembault
86	4339	Gilles Nicol
88	6709	Ovide Lemay
90	4648	Alphonse Dionne
91	5364	Docithée Leclair
92	1225	Jean-Guy Ferland
93	5532	Fernand Cyr
96	5521	Philémon Joyal

L'évaluation des propriétés des contribuables suivants
est mise à l'étude:

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u>
37	6055	Donat Brunelle
50	5510	J.P. Gazaille
54	4218	J.H. Archambeault
64	2937	Edmond Leclerc
65	3719	G. Barnabé
69	2478	Jos.A. Mercure
70	6432	Gustave Cardin
71	60	
75	3619	Albert Routhier
79	4597	Supertest Petroleum
80	6193-6, 6193-7	André Leclerc
87	5954	J.R. Larocque
89	6062	Marcel Gagné
94	5576-A	Mme Lucien Fontaine
95	5576	Mme Lucien Fontaine
115	6042 & 6043	Armand Denoncourt

La présente assemblée est ajournée au 6 avril 1966, à 2 heures p.m.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier

.....
Maire

6 avril 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 6 avril 1966, à 2 heures p.m.; cette séance étant un ajournement de la séance du 5 avril 1966.

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Le Conseil poursuit l'étude des plaintes reçues en marge du rôle d'évaluation pour l'année 1966.

L'évaluation des propriétés des contribuables suivants est maintenue:

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u>
108	5652	Arthur Carpentier
142	3660	Gratien Turmel

L'évaluation des propriétés des contribuables suivants est mise à l'étude:

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u>
87	5954	J.R. Larocque
89	6062	Marcel Gagné
94	5576-A	Mme Lucien Fontaine
95	5576	Mme Lucien Fontaine
120	1252	Ciné Drummond Inc.
173	6429	Albert Madore

L'échevin Hervé Cloutier entre et prend son fauteuil.

La présente assemblée est ajournée au soir même, à 8 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier

.....
Maire

6 avril 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 6 avril 1966; cette séance étant un ajournement de la séance du Conseil tenue le même jour, à 2 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, et J.A. Michaud, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Philippe Bernier.

Le Conseil poursuit l'étude des plaintes reçues en marge du rôle d'évaluation pour l'année 1966.

L'évaluation des propriétés des contribuables suivants est maintenue:

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u>
97	6934	André Piché
98	5356	Laurent Lavallée
99	6403	Robert Brissette
100	6486	Robert Hamel (à visiter)
101	3662	Mme Maurice Lemire
102	6275	Réal Labarre
103	2479	Gaston Brouillette
104	5674	Wilbrod Lagrange
105	6819	Gérard Labrecque
106	2616	Roger Robichaud
107	5282	Rolland Dionne
109	(5330-5059)	Jean-Paul Tremblay
	(5060-5061)	
116	4613-4614	Sylvia Lecompte
122	8165	Donat Parenteau (ajustement de taxes, si nécessaire)

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u>
130	6857	Clément Lafond
135 et 149	2589	Claude Gendron
169	5989	Jean-Paul Généreux
170	6065	Charles-Henri Lemire
175	5922	Mme Frédéric Lemaire

L'évaluation des propriétés des contribuables suivants
est mise à l'étude:

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u>
141	3661	Julien Turmel
164	5538	Bruno Cusson

La présente assemblée est ajournée au 13 avril 1966,
à 8 heures p.m.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

12 avril 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de
Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Con-
seil, le 12 avril 1966, cette séance en étant une régulière selon les
dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André
Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Lu-
neau, J.A. Michaud, et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son
Honneur le Maire Philippe Bernier.

124/66

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi
des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du règlement
No. 748 lequel augmente d'une somme de \$2,000,000.00 le fonds industriel
déjà créé pour la Cité.

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se totalisant à la somme de \$138,517.63

125/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 28 mars 1966.

126/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ce procès-verbal soit adopté.

ADOPTÉ

127/66

Les soumissions produites lors de la dernière séance en marge de l'aménagement des parcs St-Damase et St-Jean-Baptiste ont été étudiées et il est maintenant proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que :

- l'aménagement du parc St-Damase soit confié à la Pépinière Drummond, dont M. Alexandre Dumas est propriétaire. Un montant de \$1,650.55 sera affecté à la plantation d'arbres et d'arbustes, et le gazonnement sera fait au prix de \$0.585 la verge carrée.
- La soumission de Roger Hénais Ltée sera retenue pour l'aménagement du parc St-Jean-Baptiste. Un montant de \$2,516.25 sera affecté à la plantation d'arbres et d'arbustes, et le gazonnement sera fait au prix de \$0.35 la verge carrée.

ADOPTÉ

128/66

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la fourniture de 50 paires de chaussures pour les membres du département de police de la Cité. Ces soumissions se détaillent comme suit :

	<u>Pointures ordinaires</u>	<u>Pointures 12½ et 13</u>
TRANS-CANADA SHOE: (205 Hériot)	\$21.50 la paire	\$1.50 additionnel
HUGUES SAVOIE:	\$19.95 la paire	\$1.50 additionnel
E. RHEAULT:	\$19.95 la paire	\$1.50 additionnel

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la commande de chaussures pour les membres du département de police soit répartie en deux parties égales, soit 25 paires chacun, entre MM. Hugues Savoie et E. Rheault, dont les soumissions sont identiques.

ADOPTÉ

129/66

Le Conseil étudie ensuite les soumissions reçues pour la confection d'uniformes d'été et d'hiver à l'intention des constables et officiers. Ces soumissions se lisent comme suit:

		<u>Constables</u>	<u>Officiers</u>
<u>BOND VÊTEMENTS:</u>	Bleu (hiver)	\$72.50	\$75.50
	Vert (été)	\$71.50	\$74.50
		(boutons et écussons inclus)	
<u>SYLVIO BELISLE:</u>	Bleu (hiver)	\$73.15	\$76.10
	Vert (été)	\$70.15	\$73.10
		(boutons et écussons inclus)	

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le magasin Bond Vêtements soit chargé de la confection des uniformes bleus, pour les constables au prix total de \$72.50, et pour les officiers au prix de \$75.50. La confection des uniformes d'été sera confiée à la maison Sylvio Bélisle au coût total de \$70.15 pour les constables et \$73.10 pour les officiers.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE:

- Ce déboursé n'étant pas prévu au budget, le Conseil se voit dans l'obligation de rejeter la demande de subvention des Festivals de Musique du Québec.
- Le Ministre de la Voirie informe la Cité de récents développements survenus relativement au rehaussement du niveau de la Rivière St-François dans le voisinage de la route Trans-Canadienne. On se souvient qu'une demande a cet effet avait été présentée par la Chambre de Commerce du Comté et la Municipalité de Drummondville-Ouest, et appuyée par la Cité de Drummondville.
- Le Conseil Central des Syndicats apporte son appui aux nombreux corps publics et sociaux qui réclament une solution aux problèmes causés par l'insuffisance de locaux hospitaliers à Drummondville.
- Les Courtiers d'Assurance se disent enchantés de la réception civique et de l'accueil qui leur ont été réservés à l'Hôtel de Ville lors du lancement de leur campagne de publicité.
- L'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province, de même que le Directeur de Police de la Cité, ont beaucoup apprécié leur séjour en notre ville récemment, et remercient la Cité de la réception civique qui leur a été offerte.

- Les Jeunesses Musicales du Canada, dans une lettre datée du 29 mars 1966, revendiquent officiellement le privilège de présenter leur premier concert de la saison 1966-67 lors de l'inauguration officielle du Centre Culturel. Le docteur Rosaire Milette, président de la Régie du Centre Culturel, assure que cette demande est prise en sérieuse considération et qu'une réponse définitive sera rendue à ce sujet au début du mois de juin.
- L'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville insiste de nouveau pour que se réalise le projet de modification du système d'éclairage de la rue Hériot. Les difficultés sont très nombreuses en ce qui concerne ce projet et le Conseil de la Cité attendra de connaître les recommandations prévues pour ce secteur dans le rapport de Rénovation Urbaine.
- Après avoir fait une revue fort détaillée des facilités de stationnement du secteur commercial St-Joseph, la Ligue des Propriétaires s'objecte à l'achat possible de nouveaux terrains en vue de l'aménagement d'un terrain de stationnement supplémentaire sur la rue St-Marcel. La Ligue soutient que la Cité, dans ce domaine, a fait largement sa part. Les membres du Conseil apprécient ces commentaires et en prennent bonne note.
- Une proposition de la Ligue des Proprios visant à la création d'un comité chargé de remédier aux problèmes hospitaliers en notre ville aurait, paraît-il, vivement intéressé le Bureau Médical de l'Hôpital Ste-Croix, et M. l'échevin Milette, président de ce Bureau, informe le Conseil que des efforts seront tentés d'ici une quinzaine de jours pour donner suite à cette suggestion.

130/66

L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de licences commerciales pour diminuer de \$150.00 qu'il était, à \$100.00 le permis de vente de bière dans les limites de la Cité.

200⁰⁰156⁰⁰

131/66

L'Association des Pilotes de Drummondville souligne l'opportunité de doter la base d'hydravions de l'Aéroport Municipal de Drummondville de deux quais flottants additionnels. Il est donc proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité appuie cette suggestion de l'Association des Pilotes et sollicite du Ministère des Transports un octroi qui aiderait à concrétiser ce projet qui constituerait certes un atout important et fort utile pour notre aéroport.

ADOpte

132/66

Par une résolution portant le no. 69/66, datée du 28 février 1966, la Cité acceptait de participer, à raison de 50%, aux frais de réfection du pavage d'une partie du Boulevard St-Joseph comprise entre la rue Plamondon et l'approche nord du pont de la Rivière Noire. Une rectification des mesures prises originalement laisse prévoir une augmentation de \$2,500.00 à la contribution de la Cité. Considérant la nécessité de ces travaux, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité consente à l'augmentation prévue et que le Ministère des Travaux Publics soit informé de cette décision.

ADOPTÉ

133/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que soit par la présente abrogé le quatrième et dernier paragraphe de la résolution no. 71/66 adoptée le 28 février 1966.

ADOPTÉ

134/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'autoriser la Cité de Drummondville à emprunter temporairement, par billet promissaire, une somme n'excédant pas \$7,100.00 en attendant la perception des taxes, et que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets promissaires pour une somme ne devant pas dépasser \$7,100.00

ADOPTÉ

135/66

Le projet d'ouverture de la rue St-Damase semble devoir se concrétiser et il y aurait maintenant lieu, avec l'assentiment de l'Hydro-Québec, d'autoriser l'achat d'une lisière de terrain à même une propriété de cette compagnie ayant front sur le Boulevard St-Joseph.

Amendé par
rés. 210/66
en ajoutant
(x)

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité consente à l'achat d'une lisière de terrain de 66 pieds de largeur à être distraite de la partie nord-ouest des lots P.632, P.441 et 442, sur toute leur longueur située en bordure de la voie ferrée du Canadien Pacifique; cette lisière de terrain devant être affectée au prolongement de la rue St-Damase. Cet achat sera effectué au coût de l'évaluation municipale au pied carré, appliquée sur chaque partie de terrain concernée, plus 20%, et la superficie à être acquise sera déterminée par un arpenteur-géomètre désigné par la Cité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente à intervenir, de même que tous documents accessoires, et à y effectuer les modifications mineures jugées nécessaires.

En retour de cette cession, il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité de Drummondville autorise l'Hydro-Québec à ériger une sous-station électrique sur le résidu du lot 632E du Quartier Est de la Ville de Drummondville, les plans définitifs de telle sous-station devant cependant recevoir l'approbation préalable du Directeur des Travaux Publics de la Cité.

(x) P.443 et résidu de l'ancienne rue "A"

L'émission d'un permis de construction en bonne et due forme sera consentie sur remise à la Cité d'une copie des plans définitifs de cette sous-station, de même que d'un plan indiquant sa localisation exacte sur le terrain.

ADOpte

136/66

Le prolongement de la rue St-Damase, selon son nouveau tracé, nécessitera à deux endroits une traverse au niveau des voies du Canadien Pacifique. Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, qu'une demande officielle soit transmise à la Commission des Transports, la priant d'émettre une ordonnance approuvant les deux traverses au niveau des voies du Canadien Pacifique, telles que prévues aux plans d'extension de la rue St-Damase, à Drummondville.

ADOpte

137/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que demande soit faite au Ministère de la Voirie d'éliminer la bande médiane du Boulevard St-Joseph au niveau de l'extension projetée de la rue St-Damase, afin de faciliter la circulation dans les deux sens sur cette nouvelle artère. Si une telle réunion peut s'avérer utile pour hâter la réalisation de ce projet, les membres du Conseil seront heureux de répondre à l'invitation de l'Honorable Ministre de la Voirie.

ADOpte

138/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité s'engage à effectuer, aux frais de la Commission Scolaire de Drummondville, les travaux d'aménagement en parc-école du terrain adjacent à l'école Notre-Dame du Rosaire dans le quartier St-Jean-Baptiste. La Cité assumera également l'entretien de ce parc-école aussi longtemps que la population y aura accès douze mois par année.

ADOpte

139/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, qu'une demande officielle soit présentée aux autorités de la Commission Scolaire locale afin de connaître les conditions auxquelles elles consentiraient à céder à la Cité de Drummondville une lisière de terrain de 66 pieds de largeur à être distraite des lots P.365, P.345, 366 et 344, en bordure de la voie du Canadien Pacifique, telle lisière de terrain devant être strictement affectée au prolongement de la rue St-Damase.

ADOpte

140/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité consente à la Société d'Agriculture une subvention de \$50.00 destinée à couvrir les frais d'impression d'une page d'annonce dans son prochain programme-souvenir.

ADOpte

Le Conseil entend M. Emmanuel Boisvert, entrepreneur en construction, qui sollicite la faveur de passer outre aux spécifications de la demande de soumissions prévue pour la construction du chalet du parc Woodyatt. Le Conseil se voit au regret de ne pouvoir, pour cette fois, accéder à cette demande. On se propose cependant, pour les projets futurs, de faire une distinction pour les entrepreneurs de l'extérieur qui seraient propriétaires à Drummondville.

141/66

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'une subvention de \$400.00 soit consentie aux Majorettes Conquistadores afin d'aider ce groupe fort représentatif à poursuivre ses activités.

ADOpte

142/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, qu'un montant de \$25.00 soit affecté à la publication dans le journal "La Tribune" d'une annonce offrant les vœux de la Cité à l'occasion de Exporama 1966.

ADOpte

Le Conseil accorde avec plaisir au Club Richelieu de Drummondville l'autorisation de tenir sa campagne de charité annuelle du 7 au 13 mai prochain.

Le Conseil se rallie à l'opinion des Comités des Parc et de Construction qui ne jugent pas opportun, du moins pour cette année, de permettre à M. Lionel Houle d'opérer un restaurant dans le parc St-Jean-Baptiste.

143/66

La Compagnie Publicitaire Claude Néon Limitée soumet au Conseil le projet d'installer des panneaux publicitaires dans les différents terrains de stationnement publics de la Cité. Cette demande a été au préalable longuement étudiée par le Comité de Construction et il semble bien qu'une décision favorable en ce sens ne pourrait qu'améliorer les environnements immédiats de ces terrains de stationnement puisque d'après les plans et les photos soumis, il ressort clairement que la Cie Claude Néon s'est ingéniée à camoufler l'état de délabrement et de vétusté de certaines constructions entourant ces parcs de stationnement.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Compagnie Publicitaire Claude Néon Limitée soit autorisée à ériger, d'après les plans soumis le 22 mars 1966,

des panneaux-réclame dans les différents terrains de stationnement publics municipaux de Drummondville. Il est entendu que ce travail sera exécuté sous la juridiction du Directeur des Travaux Publics de la Cité qui pourra décider de l'emplacement de ces panneaux, et la Cité de Drummondville se réserve le droit de réclamer l'enlèvement, le déménagement ou la démolition de ces panneaux publicitaires sur préavis écrit de 30 jours.

ADOPTE

144/66

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'installation, à travers la Rivière St-François, avec la participation financière du Ministère de la Voirie et de la Municipalité du Canton de Wendover & Simpson, d'une conduite d'eau destinée à alimenter le parc des Voltigeurs et ladite Municipalité du Canton de Wendover & Simpson.

145/66

Le Conseil prend connaissance de projets de vente préparés par les soins du notaire de la Cité. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que soient approuvés:

- un projet de contrat à intervenir entre la Cité et Mme Joseph Larocque pour la vente par cette dernière du lot numéro 162B-95-38 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, au prix de \$3,000.00;
- un projet de contrat à intervenir entre la Cité et M. Jean-Guy Larocque pour la vente par ce dernier du lot numéro 162B-95-27 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, au prix de \$5,100.00;
- un projet de contrat à intervenir entre la Cité et M. Alonzo Malouin pour la vente par ce dernier du lot numéro 162B-248 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, au prix de \$4,500.00;

et que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer ces documents et tous documents accessoires et à y effectuer les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

146/66

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement amendant l'article 6 du règlement 530 et l'article 19 du règlement No. 527 (construction et zonage).

147/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que l'architecte soit autorisé à demander des soumissions pour l'achat et l'installation de fauteuils, de même que d'un système d'éclairage et appareillage de scène pour le Centre Culturel.

ADOPTÉ

148/66

L'échevin Antonio Godbout, président du Comité des Finances, énumère, à l'intention de ses collègues et de la population, les principaux détails des états financiers de la Cité de Drummondville pour l'année 1965. D'après ce document, il appert que les revenus de la Cité se sont élevés à \$2,447,237.27 et que les dépenses ont totalisé une somme de \$2,443,802.09, laissant ainsi un surplus de \$3,435.18.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité que soient approuvés tels que détaillés les états financiers de la Cité de Drummondville pour l'année 1965.

ADOPTÉ

149/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que soit réduite la valeur locative du Salon de Quilles Cavalier, de \$24,000.00 qu'elle était, à \$18,000.00 par année, et ce à compter du 1er novembre 1964.

ADOPTÉ

M. Roger Desrosiers, propriétaire de la Salle Roger, insiste de nouveau auprès du Conseil afin que les services municipaux atteignent son commerce. Il souligne surtout la nécessité de paver les rues qui conduisent à son établissement et desservent quelques autres résidents. Le Conseil prend bonne note de cette demande et tentera, après étude avec le Directeur des Travaux Publics, de trouver une solution pour améliorer si possible l'état de ces rues en attendant que les services y soient installés.

M. Hermas Sylvain, du 571 rue St-Joseph, souligne au Conseil les inconvénients sérieux que subit sa propriété par suite du refoulement des égouts dans sa cave. Il s'agirait là d'un problème qui aurait, semble-t-il, été soulevé plus d'une fois, il y a quatre ou cinq ans. Le Conseil prie le Directeur des Travaux Publics d'étudier ce cas et, si possible, de corriger la situation.

124^A/66

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 750, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier

.....
Maire

13 avril 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 avril 1966, cette séance étant un ajournement de la séance du 6 avril 1966.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Antonio Godbout, J.A. Michaud, et Rosaire Milette, sous la présidence de l'échevin Armand Gauthier, pro-maire.

Le Conseil poursuit encore l'étude des plaintes reçues en marge du rôle d'évaluation pour l'année 1966.

L'évaluation des propriétés des contribuables suivants est maintenue:

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u>
110	1312	Georges Belleville
111	132-133	E. Emile Blanchette
112	6030	Mme Florida Bernard
117	6227-5580	Vittorio Serli
118	171-172	C.L. Blair
121	4627	Pauline Viens Lauzière
123	5055	Félicien Vigneault
124	229	Mme Edouard McKenzie
125	7524	Arthur Hivon Sr.
126	5542	Arthur Hivon Sr.
127	4677	Armand Therrien

Son Honneur le Maire et l'échevin Raymond Luneau entrent et prennent leur fauteuil respectif.

128	3361-6831	Jean-Noel Cajolais
129	5547	Émérentienne et Denise Guilbault
131	5256	Guy Viens
132	5988	Paul Lecompte

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u>
133	5982	Gérard Prince
134	2947	Mlle Alice Pelletier
136	5324-5325	Damase Bédard
137	5296	Mme Cécile Martel Généreux
140	5986	Wellie Cormier
143	6236	Gaston St-Onge
144	5456-5457	Aristide Hamel
146	5540	Jean-Jacques Bourgault
147	5976	Georges Joyal
148	2950	Léo-Paul Savoie
150	4388	Ligouri Mailhot
151	6211	Alphonse Burney
152	4329	Réal Adam
153	5645	Jules Ledoux
154	4691	Jean-Paul Rhéaume
155	7437	Benoit Brouillard
156	2121-2122	Gérard Genest
157	5053	André Hamel
158	5638	Lucien Bélanger
159	4692	J.B. Niquette
160	4358	Omer Tessier
161	(104-105-107-107-201 (202-209-216-117-118)	(Mme W.A.Moisan Succ., St-Onge L.W. Succ. (Dorothy & Kathleen Millar
162	5681	Paul Hénault
163	5962	Mme T.L. Surprenant
165	5730	Hortense et Lucienne Houle
166	4384	Hortense et Lucienne Houle
167	2066A	Florian Mathieu
168	5923	Rosaire Lebrun
171	5988A	Georges A. Salvas
172	6064	Jacques Gaudet
174	5985	Fréchette Auto Ltée
176	6134	Mlle Liliane Brault
177	5545	Caisse Populaire St-Pierre
119	4256	Immeubles Claridge Inc. (évaluation maintenue après plusieurs sé- ances d'étude)

L'évaluation des propriétés des contribuables suivants
est mise à l'étude:

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u>
113	6276	Georges Duguay
114	6716	Eugène Godbout & J.W. Jolicoeur
139	5510	Jean-Paul Gazaille

L'évaluation des propriétés des contribuables suivants est
modifiée comme suit:

	<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
JEAN-NOEL CAJOLAIS (plainte no.128 - fiche no.3360)	Evaluation: 950. Diminuée à: 950.	7,000. 6,100.	\$7,950. \$7,050.
EMILE ROBICHAUD (plainte no.145 - Fiche no.97)	Evaluation: 24,625. Diminuée à: 24,625.	51,075. 46,825.	75,700. 71,450.

La présente assemblée est ajournée à jeudi, le 14 avril 1966, à 3 heures p.m.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

14 avril 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 14 avril 1966, à 3 heures p.m.; cette séance étant un ajournement de la séance du 13 avril 1966.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, J.A. Michaud, et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Le Conseil poursuit l'étude des plaintes reçues en marge du rôle d'évaluation pour l'année 1966.

L'évaluation des propriétés des contribuables suivants est maintenue:

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u>
64	2937	Edmond Leclerc
70	6432	Gustave Cardin
115	6042-6043	Armand Denoncourt
120	1252	Ciné Drummond Inc.

Voici maintenant les décisions qui ont été rendues dans les cas suivants:

Décisions:

J.H. ARCHAMBEAULT
(plainte no.54 - fiche no.4218)

Terrain réduit à \$2,900.

Décisions:

MANOIR DRUMMOND
(plainte no.71 - fiche no. 60)

Bâtisse diminuée de 25%, soit à
\$250,225.

ARTHUR HIVON SR.
(plainte no.126 - fiche 5542)

Terrain diminué à \$1,350.

La présente assemblée est ajournée au soir même, à 8 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

14 avril 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 avril 1966; cette séance étant un ajournement de la séance du Conseil tenue le même jour, à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud, et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Le Conseil poursuit l'étude des plaintes reçues en marge du rôle d'évaluation pour l'année 1966.

L'évaluation des propriétés des contribuables suivants est
maintenue:

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u>
9	5707	Maurice Veilbux
35	5963	Roger Nadeau
37	6055	Donat Brunelle
50 et 139	5510	Jean-Paul Gazaille
65	3719	G. Barnabé
75	3619	Albert Routhier
79	4597	Supertest Petroleum

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u> (suite)
80	6193-6,6193-7	André Leclerc
89	6062	Marcel Gagné
94	5576-A	Mme Lucien Fontaine
95	5576	Mme Lucien Fontaine
113	6276	Georges Duguay
138	(6191-6191A 6231-6232 6071)	Antonio Baril
141	3661	Julien Turmel
164	5538	Bruno Cusson

Voici maintenant les décisions qui ont été rendues dans les cas suivants:

Décisions:

JOS. A. MERCURE (plainte no.69 - fiche no.2478)	Terrain diminué à \$36,875.
J.R. LAROCQUE (plainte no.87 - fiche no.5954)	Terrain diminué de 33%, soit à \$6,750.
EUGENE GODBOUT & J.W. JOLICOEUR (plainte no.114 - fiche no.6716)	Terrain diminué à \$3,500.
ALBERT MADORE (plainte no.173 - fiche no.6429)	Terrain diminué de \$4,900.

Revision est faite de la propriété de la Cie Eagle Pencil, portant le no. de fiche 1308. Voici donc le détail de la nouvelle évaluation:

Terrain	Bâtisse	Total
70,600.	174,400.	\$245,000.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

25 avril 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 25 avril 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud, et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

150/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que soit adopté le procès-verbal des assemblées des 4, 5, 6, 13 et 14 avril 1966, au cours desquelles le Conseil de la Cité a étudié les plaintes produites à l'encontre du rôle général d'évaluation pour l'année d'imposition 1966 et a rendu sa décision.

ADOPTÉ

151/66

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, et résolu à l'unanimité que soit homologué à toutes fins légales le rôle d'évaluation pour l'année d'imposition 1966, tel que déposé le 28 février 1966 et amendé les 4, 5, 6, 13 et 14 avril 1966.

ADOPTÉ

152/66

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 12 avril 1966.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

153/66

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se totalisant à \$708,570.15

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ces comptes soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉ

154/66

Lecture est donnée des mutations de propriétés indexées sous les nos. 2,656 à 2,619 inclusivement.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOPTÉ

155/66

Le Conseil prend connaissance de soumissions produites pour l'achat d'un camion 3/4 tonnes destiné à l'usage du Service des parcs de la Cité. Ces soumissions se lisent comme suit:

GARAGE MONTPLAISIR:	\$2,230.00	taxe fédérale incluse
FORTIER AUTO LTEE:	\$2,400.00	taxe fédérale incluse
PINARD & PINARD:	\$2,002.70	taxe fédérale incluse

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que soit retenue la soumission de Pinard & Pinard Ltée, pour la vente d'une camionnette Ford, F-250, 3/4 de tonne, année 1966, au prix net de \$2,002.70, plus taxe provinciale si applicable, à la condition que ce véhicule soit conforme à la demande de soumissions.

ADOPTÉ

156/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que soit modifiée la demande de soumissions pour la construction du chalet du parc Woodyatt. Un nouvel avis public devra être publié, stipulant que les soumissions de tous les sous-traitants qui y sont énumérés seront reçues par la Cité le 9 mai 1966. Celles des entrepreneurs généraux seront reçues le lundi suivant, 16 mai 1966.

ADOPTÉ

157/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que l'Hydro-Québec soit autorisé à faire l'installation de lampes à vapeur de mercure aux endroits suivants:

Stationnement rue Brock:	5 lampes	400 watts
Stationnement 12e Ave. & St-Laurent:	1 lampe	400 watts
Stationnement Stade de Baseball: (près salle de quilles)	2 lampes	250 watts

ADOPTÉ

158/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que l'architecte Laurent Joyal soit chargé de la préparation des plans d'un entrepôt à sel dont la construction a été prévue lors de l'adoption des règlements 708 et 750.

ADOPTÉ

159/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que M. André Joyal soit autorisé à reconditionner la toiture de l'usine Edwards, propriété de la Cité située sur la rue Hériot, au coût total de \$425.00, tel que prévu à sa soumission du 14 avril 1966.

ADOPTÉ

A la prochaine séance, le Conseil recevra des soumissions pour l'adjudication d'un contrat de 3 ans pour le ramonage des cheminées sur tout le territoire de la Cité.

160/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité consente à louer à M. Larry Morin, au prix de \$125.00 par année, le second étage du chalet de l'aéroport municipal.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance d'un nouvel estimé du coût d'un agrandissement projeté à l'usine Technico. Ces nouvelles prévisions accuseraient une hausse de \$82,000.00 sur le projet original de \$100,000.00 que le Conseil avait adopté en principe lors de la séance du 22 novembre 1965; par une résolution portant le no. 562A/65. La Compagnie Technico devant déboursier comptant une somme équivalant à 20% du projet global, soit \$36,400.00, la participation de la Cité s'élèverait donc maintenant à environ \$145,600.00

Le Conseil de la Cité serait consentant à financer ce projet modifié, à même le fonds industriel de la Cité, à la condition toutefois que la Compagnie Technico se conforme aux exigences de la Loi des Fonds Industriels et que les Ministères des Affaires Municipales et de l'Industrie et du Commerce y accordent leur autorisation.

Le Sergent Gratien Raiche sollicite, au nom du Comité des Brigades Scolaires dont il est le secrétaire, un projecteur 16/MM. avec écran portatif qui faciliteraient grandement le travail de ce groupement. Le Conseil se propose de rencontrer le Sergent Raiche afin de discuter de ce projet.

CORRESPONDANCE:

- Mme J.A. Michaud, épouse de l'un des échevins de la Cité, remercie les autorités municipales des magnifiques fleurs qui lui ont été offertes lors de son récent séjour à l'hôpital.
- Mme J.B. Michaud informe le Conseil de la disponibilité des deux immeubles qui constituaient l'Hôpital Michaud jusqu'à l'an dernier. Cette information est référée au Comité Industriel de la Cité.
- Son Honneur le Maire informe les autorités de la Société St-Jean-Baptiste que la Cité verra à hisser le drapeau fleurdelisé sur l'Hôtel de Ville dès que les mats actuels auront été redressés.

- La Société des Concerts sollicite à son tour le privilège de procéder à l'inauguration officielle du Centre Culturel lors de la présentation de l'un de ses concerts. On informe cette société qu'une réponse définitive à ce sujet sera fournie en juin prochain. A ce moment, la Régie du Centre Culturel sera également en mesure de préciser la date exacte de l'inauguration.
- Puisqu'il s'agit de l'application d'un règlement, le Conseil, à son grand regret, ne peut dispenser le Conseil étudiant de l'Ecole St-Frédéric du paiement de la taxe d'amusement et des frais de surveillance encourus lors de la tenue d'une soirée dansante le vendredi, 22 avril dernier. On informe cependant ces jeunes étudiants que la Commission Scolaire sera invitée à payer le permis de \$50.00 requis des propriétaires d'établissements en pareil cas.
- Le Conseil autorise avec plaisir la Société de Secours aux enfants infirmes à tenir une souscription publique le samedi 30 avril 1966.
- Dans une lettre datée du 12 avril 1966, la Ligue des Propriétaires formule ses commentaires en marge du rôle général d'évaluation déposé récemment. On suggère que la Cité prenne des dispositions précises pour empêcher que la spéculation ne se reflète sur l'évaluation des propriétés de certains quartiers.
- La Ligue des Propriétaires soutient, dans une lettre en date du 14 avril, que l'estimé du chalet à être construit dans le parc Woodyatt ne devrait pas excéder \$30,000.00. Les installations utilitaires essentielles de cette bâtisse représentent des déboursés fort importants et Son Honneur le Maire explique que la Cité, sans verser dans l'exagération, se devait d'ériger dans le parc Woodyatt, l'un des plus pittoresques de la Cité, un édifice qui, tout en étant fonctionnel, contribue à accentuer la beauté de ce parc.
- M. Pierre Dozois, photographe, invite le Conseil de la Cité à encourager d'abord les marchands et distributeurs locaux lors d'achats effectués par la Cité. Son Honneur le Maire informe la population que depuis quelques mois, les achats de la Cité sont confiés à un employé spécialement appointé dans ce but et qu'il s'efforce autant que possible de favoriser l'achat chez-nous.

161/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer la convention à intervenir entre la Cité et Sa Majesté la Reine (Département des Transports) afin de régulariser la situation du Gouvernement Fédéral qui entreprendra incessamment la construction d'une nouvelle piste et l'aménagement de services additionnels à l'aéroport municipal.

ADOPTÉ

162/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, qu'un crédit de \$13.07 soit accordé à M. Donat Parenteau, comme remboursement de taxes municipales déboursées en trop pour l'année 1963.

ADOPTÉ

La Régie des Alcools nous informe que M. Roger Desrosiers a produit une demande de permis pour l'opération d'un restaurant à la Salle Chez Roger.

163/66

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, qu'un octroi de \$25.00 soit consenti au Mouvement des Travailleurs Chrétiens pour supporter leur oeuvre.

ADOPTÉ

Première lecture est donnée du règlement No. 751 prévoyant la pose d'une conduite d'aqueduc sous la Rivière St-François pour alimenter en eau potable le Village St-Charles et le Parc des Voltigeurs.

164/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Ministère des Ressources Naturelles soit officiellement prié d'autoriser l'installation d'une conduite d'aqueduc en béton, de 18 pouces de diamètre, sous le lit de la Rivière St-François, à l'endroit désigné à un plan préliminaire portant le numéro Dr-97, préparé par les soins des ingénieurs Goulet, St-Pierre, Bertrand et Al.

ADOPTÉ

165/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que l'Hydro-Québec soit officiellement priée d'autoriser l'installation d'une conduite d'aqueduc en béton (Hyprescon), de 18 pouces de diamètre, à travers le parc Woodyatt, à Drummondville, à l'endroit désigné à un plan préliminaire portant le numéro DR-97, préparé par les soins des ingénieurs Goulet, St-Pierre, Bertrand, & Al.

ADOPTÉ

M. l'échevin Milette s'informe où en sont les procédures en ce qui a trait à l'acquisition par la Cité du parc Woodyatt. Un récent appel téléphonique a appris au greffier que ce projet fait présentement l'objet d'une étude au Bureau du Contencieux de l'Hydro. On prie le greffier d'accorder une attention particulière à cette transaction afin d'en hâter la conclusion.

M. Camille McKenzie, présent à l'assemblée, se fait l'interprète de l'Association des Hommes d'Affaires du Centre pour souligner les lacunes qui existeraient en ce qui a trait au stationnement dans le secteur commercial St-Joseph. L'achat de certains terrains est recommandé. On suggère également l'ouverture de la rue St-Norbert en direction de la rue St-Jean. Selon les termes de M. McKenzie, il ne s'agirait là que d'un commencement à un programme plus élaboré d'amélioration de ce secteur. Le Conseil se propose d'étudier ces suggestions et remercie M. McKenzie.

Première lecture est donnée du règlement No. 752 amendant les règlements 527 (article 19), et 530 (article 6), construction et zonage.

Première lecture est donnée du règlement No. 753 prévoyant l'appropriation d'un montant additionnel de \$225,000.00 pour parachever les travaux entrepris au filtre municipal en vertu du règlement 666.

166/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorités à signer un bail à intervenir entre la Cité et l'Hydro-Québec pour la location d'une partie du terrain industriel de la Cité en vue de l'aménagement temporaire de roulottes devant abriter les employés et le matériel affectés à la construction d'une importante ligne de 735 KV - devant relier Lévis à Boucherville.

ADOpte

167/66

Comme complément à la résolution no. 136/66 adoptée le 12 avril 1966, le Conseil recommande, sur proposition de l'échevin Ronsaire Milette, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que demande officielle soit transmise à la Commission des Transports la priant d'émettre une ordonnance autorisant deux traverses additionnelles au niveau des voies du Canadien Pacifique:

- l'un de ces passages à niveau devant permettre la bifurcation de la rue St-Damase afin de la déboucher à la rue Des Forges;
- l'autre visant à relier le quartier St-Jean-Baptiste au développement Bordeleau et Dumaine, à la hauteur de la 19e Avenue.

ADOpte

168/66

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement pour homologuer les parties de terrain nécessaires à l'ouverture de la rue St-Omer jusqu'au Boulevard St-Joseph.

169/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'une demande soit produite au Ministère de la Voirie le priant d'autoriser un accès au Boulevard St-Joseph, à la hauteur de l'extension projetée de la rue St-Omer.

ADOPTÉ

170/66

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement prévoyant la refonte complète de la réglementation de la Cité:

- 1^o en matière de construction;
- 2^o en matière de zonage.

171/66

L'échevin Rosaire Milette propose, et il est appuyé à l'unanimité, que le nouvel édifice érigé pour commémorer le Centenaire de la Confédération porte officiellement le nom de: "Centre Culturel de Drummondville".

ADOPTÉ

L'échevin Rosaire Milette souligne l'aimable accueil qu'a réservé, à quelques membres du Conseil, M. André Lachance, administrateur de l'Auditorium de l'Université de Sherbrooke, lors d'une récente visite à cette institution. Les représentants de la Cité y ont puisé de précieuses informations et remercient M. Lachance.

Son Honneur le Maire fournit à la population les raisons qui expliquent la présence de policiers de la Cité aux abords de deux usines dont les employés sont actuellement en grève. Le corps de police de la Cité doit se conformer à une injonction du Tribunal ordonnant qu'une protection spéciale soit accordée à ces établissements.

172/66

Les préparatifs s'élaborent en vue de la célébration des Fêtes du Centenaire de la Confédération et chaque municipalité est invitée à former un comité qui aurait pour fonctions principales de servir en quelque sorte d'agent de liaison entre la municipalité et la Commission fédérale/provinciale en charge des fêtes du Centenaire. Le comité local s'occupera de connaître toutes les facilités, les projets et les suggestions mises de l'avant par la Commission, les adopter à notre milieu et d'en faciliter la réalisation.

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Comité des Arts de la Chambre de Com-

merce, qui a très bien fait dans ce domaine, soit désigné pour agir comme Comité Drummondvillois du Centenaire de la Confédération.

ADOPTÉ

Pour améliorer l'efficacité de l'administration municipale en permettant une meilleure coopération entre différents services, un dossier complet sera constitué pour chaque commerce qui demandera l'émission ou le renouvellement d'une licence commerciale. L'échevin Laurent Bernier présente à ses collègues un exemplaire des formules prévues pour chaque département. Le Conseil approuve ce nouveau système et en recommande l'application.

173/66

L'échevin Hervé Cloutier, président du Comité de l'Aréna, recommande la formation d'une Commission Sportive, composée de 5 ou 7 membres, qui agira à titre consultatif afin d'orienter les activités sportives au Centre Civique. Sur proposition de l'échevin Rosaire Millette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, le Conseil approuve la formation de ce comité.

ADOPTÉ

Le Conseil entend certaines remarques de M. Maurice Duhamel qui se plaint de la procédure imposée par la Cité pour le renouvellement annuel des permis de taxis. Ce système ayant jusqu'à date donné des résultats satisfaisants, le Conseil ne croit pas opportun de le modifier pour le moment.

Afin d'assurer une efficacité maximum, le Directeur des Travaux Publics est autorisé à faire effectuer les modifications qui s'imposent au système de filtration de la piscine St-Joseph.

174/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le trésorier de la Cité soit autorisé à participer au congrès des officiers municipaux de finances et d'administration qui sera tenu à l'Estérel, du 7 au 11 juin 1966.

ADOPTÉ

175/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité les actes ci-après décrits, à intervenir entre la Cité de Drummondville et la compagnie Foster Refrigerator of Canada Limited, lesquelles parties, d'un commun accord, acceptent les conditions énumérées.

- 1.- UN BAIL DE LOCATION pour l'usage d'une bâtisse industrielle, propriété de la Cité de Drummondville, et

érigée sur Partie du lot 167 du Cadastre officiel du Canton de Grantham.

Ce bail est concédé par la Cité de Drummondville à la compagnie Foster Refrigerator pour une durée d'un an, soit du 1er mai 1965 au 30 avril 1966, à être payé comptant le ou avant le 30 avril 1966. Une somme de \$6,000.00 a déjà été versée en acompte par la compagnie précitée.

Un montant de \$33,027.76, étant les dépenses encourues et à encourir par la Cité depuis l'érection de l'immeuble, se détaille comme suit:

Estimé des frais de vente d'obligations, impression, etc...	\$ 5,092.00
Intérêts sur avances d'argent du 19 mai 1964 au 28 février 1966	21,001.36
Intérêts sur avances d'argent du 1er mars 1966 au 30 avril 1966 inc.	2,385.56
Assurance-feu pour la période du 11 novembre 1965 au 11 novembre 1968	1,125.00
Taxes pour 1965	<u>3,423.84</u>
<u>Cette somme payée comptant le 30 avril 1966</u>	<u>\$33,027.76</u>

Advenant le cas où les frais de vente d'une prochaine émission d'obligations de la Cité de Drummondville, dans laquelle sera inclus le règlement 642 (Foster), excéderaient le montant total alloué pour les dits frais de vente par chacun des règlements concernés par cette émission; la Cie Foster Refrigerator s'engage à verser, proportionnellement à la valeur du règlement 642, l'excédent des frais encourus en sus du montant de \$5,092.00 déjà prévu au règlement 642 et payé en vertu du présent bail.

Le paiement de ces frais additionnels sera effectué comptant, sur présentation d'un mémoire de frais.

- 2.- UN ACTE DE VENTE par la Cité de Drummondville à la compagnie Foster Refrigerator of Canada Limited, d'un emplacement comprenant un lot connu et désigné comme étant Partie 167 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, d'une superficie totale de 457,846 pieds carrés avec bâtisse dessus érigée.

Cette vente est faite pour le prix de \$262,250.50, dont \$24,347.52 pour le terrain et le solde de \$237,902.98 pour la bâtisse.

Le prix de vente portera intérêt au taux de 6% l'an à compter du 1er mai 1966 et sera remboursable en 240 versements de \$1,867.71 chacun et un dernier versement final pour le solde à défrayer. Le premier versement sera versé par la compagnie Foster lors de la signature du contrat le ou vers le 1er mai 1966.

Les exigences des deux parties concernées sont plus amplement détaillées à l'acte de vente à intervenir.

ADOpte

Sur proposition de l'échevin Antonio Godbout, la présente assemblée est ajournée au lundi, 2 mai 1966, à 8 hrs. p.m.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

2 mai 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 2 mai 1966; cette séance étant un ajournement de la séance du Conseil tenue le 25 avril 1966.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Pour faire suite à l'avis public publié dans la Gazette Officielle de Québec en date du 16 avril 1966, dans lequel il est stipulé que la Cité de Drummondville recevra des soumissions en vue de la vente d'une émission d'obligations au montant de \$997,000.00, le Conseil procède à l'ouverture des soumissions reçues.

Les soumissionnaires, au nom de leur syndicat respectif, sont les suivants:

	<u>PRIX</u>
1) Nesbitt, Thomson & Cie Ltée	95.569%
2) Cliche & Associés Ltée	95.17%
3) Dominion Securities Corporation	95.39%
4) Bell, Gouinlock & Company	95.027%
5) Jacques Légaré & Cie Ltée	95.131%
6) Greenshields Incorporated	95.617%
7) Wood Gundy Securities Limited	95.30%
8) Banque Canadienne Nationale	94.80%

176/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, et unanimement résolu que soit retenue la soumission de Greenshields Incorporated, au prix de 95.617%, à un taux d'intérêt de 6% l'an, pour des obligations au montant total de \$997,000.00, datées du 1er mai 1966 et échéant du 1er mai 1967 à 1986; ce choix étant cependant sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Maire


.....
Greffier

5 mai 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 5 mai 1966; cette séance en étant une SPECIALE convoquée dans le but suivant:

" Procéder à l'ouverture des soumissions produites pour la fourniture de fauteuils et la pose d'un système d'éclairage de scène au Centre Culturel. "

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Antonio Godbout, Armand Gauthier, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Les soumissions suivantes sont ouvertes:

1) Pour la fourniture et l'installation de fauteuils:

A)	<u>DOMICO INC:</u>	<u>\$36,570.22</u>
	Alternative #1	\$25,753.97
	Alternative #2	\$22,723.05
	Alternative #3	\$35,972.51
B)	<u>O. DUCHARME & FILS LTEE:</u>	<u>\$30,117.75</u>
	Alternative #1	\$29,325.20
	Alternative #2	\$28,313.92
	Alternative #3	\$25,723.20
C)	<u>LIBRAIRIE FERLAND LTEE:</u>	<u>\$38,566.96</u>
	Alternative #1	\$28,973.74

2) Pour la fourniture et la pose d'un système d'éclairage de scène:

A)	<u>B. BEAUDOIN & ASSOCIES INC:</u>	
	Système électronique:	\$35,476.34
	Système manuel:	\$20,392.52
B)	<u>RAYMOND LIMITED:</u>	
	Système électronique:	\$36,482.00
	Système manuel:	nil

Les membres du Conseil, désirant faire une étude approfondie des soumissions de même que consulter les architectes et ingénieurs retenus pour le projet du Centre Culturel, reportent leur choix à une séance ultérieure.

Le Greffier souligne la présence de M. Jean-Guy Journault, représentant du Secrétaire de la Province qui assiste à cette séance comme témoin des ouvertures. La plus cordiale bienvenue lui est souhaitée par son Son Honneur le Maire.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....

 Greffier

.....

 Maire

9 mai 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 9 mai 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, J.A. Michaud, et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de l'échevin Raymond Luneau, pro-maire.

177/66

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées du Conseil tenues les 25 avril et 2 mai 1966.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit adopté.

ADOPTÉ

178/66

Lecture est également donnée de comptes dus par la Cité et se totalisant à la somme de \$437,237.07.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ces comptes soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉ

179/66

Des soumissions ont été demandées pour l'exécution de travaux de peinture à la bibliothèque municipale selon des devis préparés par le Directeur des Travaux Publics de la Cité. Les prix soumis se lisent comme suit:

ABEL COURCHESNE:	\$1,340.00	chèque de dépôt inclus
J. PAUL RHEAUME:	\$1,718.00	chèque exigé <u>non inclus</u>
LORENZO DESSERT:	\$1,595.00	chèque de dépôt inclus
MAURICE BERNIER:	\$1,145.00	chèque exigé <u>non inclus</u>

La plus basse soumission conforme aux exigences étant celle de M. Abel Courchesne, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le contrat soit confié à cet entrepreneur, au prix de \$1,340.00. Cette décision est sujette à ratification par le Directeur des Travaux Publics de la Cité.

ADOPTÉ

Le Greffier donne ensuite lecture des soumissions reçues pour le contrat de ramonage des cheminées de la Cité. Les prix soumis se lisent comme suit:

- 1- CLAUDE LEMAY: \$1.00 par cheminée
- 2- VINCENT CARDIN: \$1.25 par cheminée

La décision relative à l'octroi de ce contrat est laissée en suspens et le Directeur des Travaux Publics est chargé de s'assurer si le plus bas soumissionnaire possède le camion-échelle et tout l'équipement qui puissent garantir à la Cité une bonne exécution des travaux.

180/66

En marge de la construction d'un chalet utilitaire à être érigé au parc Woodyatt, à Drummondville, le Conseil prend connaissance des soumissions produites par les sous-traitants. Ces soumissions se lisent comme suit:

180/66 CHAUFFAGE ET ELECTRICITE:

Paul Savard:	\$10,980.00	chèque de dépôt inclus
Rosario Thibeault:	\$ 7,800.00	chèque de dépôt inclus
Armand Toupin:	\$ 8,475.00	chèque de dépôt inclus

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la soumission de M. ROSARIO THIBEAULT, plus bas soumissionnaire, soit acceptée au prix de \$7,800.00 pour l'exécution des travaux de chauffage et électricité et la fourniture des matériaux, tel que prévu aux plans et devis.

ADOpte

180/66 PLOMBERIE:

Ronaldo Houle:	\$11,668.38	chèque de dépôt inclus
A. & R. Bolduc:	\$ 9,613.18	chèque de dépôt inclus
Irénée Bonin:	\$11,738.00	chèque de dépôt <u>non inclus</u>
O. Carignan:	\$10,980.00	chèque de dépôt inclus

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la soumission de A. & R. BOLDUC INC. soit retenue au prix de \$9,613.18 pour les travaux de plomberie et la fourniture des matériaux tel que prévu aux plans et devis.

ADOpte

180/66 MACONNERIE:

Henri Morin:	\$ 9,200.00	chèque de dépôt inclus
Réal Jean:	\$ 9,353.41	chèque de dépôt inclus

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la soumission de M. HENRI MORIN soit retenue au prix de \$9,200.00 pour la fourniture des matériaux et l'exécution des travaux de maçonnerie prévus aux plans et devis.

ADOpte

1807/66 PEINTURE:

Lorenzo Dessert:	\$ 2,785.00	chèque de dépôt inclus
Jean-Paul Rhéaume:	\$ 1,944.00	chèque de dépôt <u>non inclus</u>
Abel Courchesne:	\$ 1,950.00	chèque de dépôt inclus

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la soumission de M. ABEL COURCHESNE soit retenue, au coût de \$1,950.00 pour la fourniture et la pose de la peinture tel que prévu aux plans et devis.

ADOpte

1807/66 TERRAZO - FINITION DE PLANCHERS:

Fernand Dionne:	\$ 3,200.00	chèque exigé <u>non inclus</u>
Lucien Kirouac Ltée:	\$ 3,801.00	chèque exigé <u>non inclus</u>

Les deux seules soumissions produites n'étant pas accompagnées du chèque de dépôt exigé, le Conseil, après consultation auprès de l'avisaur légal et de l'architecte, juge bon, sur proposition de l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, de retenir la soumission de LUCIEN KIROUAC LIMITEE pour la fourniture des matériaux et l'exécution des travaux de terrazo et finition de planchers, tel que prévu aux plans et devis.

ADOpte

1807/66 VITRERIE:

Vitrerie Smith: \$2,320.00 plus \$1,625.00 additionnels pour la fourniture de 5 "sky domes".
(chèque de dépôt inclus)

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la soumission de VITRERIE SMITH soit retenue, au prix total de \$3,945.00 pour la fourniture des matériaux et l'exécution des travaux de vitrerie, tel que prévu aux plans et devis.

ADOpte

1807/66 MENUISERIE (portes et chassiss):

Jos. A. Mercure Ltée:	\$ 3,606.87	chèque exigé <u>non inclus</u>
-----------------------	-------------	--------------------------------

Cette soumission étant la seule produite, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que,

après consultation auprès de l'architecte et de l'aviseur légal, le Conseil retienne cette soumission de la firme JOS. A. MERCURE LTEE, au prix de \$3,606.87 pour la fourniture des matériaux et l'exécution des travaux de menuiserie, tel que prévu aux plans et devis.

ADOPTE

180^W/66 TOITURE:

Roland Bolduc: \$ 4,650.00 cautionnement inclus

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la soumission de M. ROLAND BOLDUC, au prix de \$4,650.00 soit retenue pour la fourniture des matériaux et les travaux de toiture à être exécutés, tel que prévu aux plans et devis.

ADOPTE

180/66

L'adjudication des huit (8) sous-contrats ci-haut mentionnés ne sera ratifiée qu'à la condition expresse que tous les soumissionnaires choisis produisent, avant la signature des contrats d'entreprise à intervenir, un bon d'exécution couvrant 50% du montant de la soumission produite.

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

- La Commission des fêtes du 150e Anniversaire de Drummondville informe le Conseil du début des travaux (5 mai 1966) de construction du monument commémoratif de ces fêtes. Le Conseil convient de confier à la Commission le soin de préparer la cérémonie du dévoilement de ce monument.
- L'Association des Cabarets-Hôtels Québec Inc. remercient le Conseil de la réception civique qui lui a été consentie lors de la tenue de son congrès annuel en notre ville.
- M. Wilfrid Guérette, responsable des prêts Etudiants artisans, remercie le Conseil de l'octroi de \$25.00 qui a récemment été consenti à ce mouvement.
- Les Cavaliers de Drummondville remercient également le Conseil du généreux octroi de \$400.00 qui vient de leur être concédé.
- M. Gilles Lachance, présent à l'assemblée, sollicite du Conseil la permission d'installer une roulotte de diffusion radiophonique sur la rue Cockburn, en face du Centre Civique, pour la

journée de son Radiothon Annuel, le 13 mai 1966.
Le Conseil accorde cette tolérance et souhaite
bon succès à cette campagne de charité.

181/66

Mme Mollie Cohen-Schaefer demande la radiation du compte de taxes produit pour la bâtisse qu'elle a fait démolir, sur la rue Hériot, conformément à l'avis de la Cité. Le Conseil accepte, sur proposition de l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, de consentir à cette radiation, à la condition cependant que l'emplacement original de l'excavation soit recouvert d'un revêtement plus solide, qui empêcherait le sable mouvant de se répandre aux alentours de cette propriété.

ADOpte

182/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, qu'un rajustement de taxes soit accordé à Mme T.L. Surprenant sur l'immeuble récemment détruit par suite d'un incendie.

ADOpte

183/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Directeur de Police, M. Conrad Proulx, soit autorisé à participer au prochain congrès de l'Association des Chefs de Police et de pompiers de la Province qui se tiendra à Sept-Îles, du 4 au 7 juillet prochains.

ADOpte

184/66

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité acquière, au prix total de \$2,000.00, le terrain portant le no. P.7-43 Est du Cadastre Officiel de la Ville de Drummondville, Co. Drummond, propriété de M. André Boulanger, ledit terrain étant en bordure de la Rivière St-François et étant nécessaire à la Cité pour le passage d'une conduite d'égout. Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer le contrat à intervenir, et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOpte

Son Honneur le Maire entre et prend son fauteuil, après avoir remercié le pro-maire de sa collaboration.

185/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Conseil accepte de prolonger, pour une période additionnelle de six (6) mois, l'option que détient présentement la compagnie Triad sur un terrain adjacent à son usine et portant le no. de cadastre 162B-327 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, le terrain et les conditions faisant l'objet de telle option étant plus amplement décrits à l'acte de vente et option intervenus entre la Cité et la Cie Triad le 19 juin 1961, devant Me. Paul H. Moisan, notaire (re: minute 4817).

ADOpte

Le Conseil prend connaissance d'une requête présentée par les pensionnaires du Foyer St-Paul qui s'alarment du peu de cas que font de la modestie et de la pudeur, certains citoyens et citoyennes dont la tenue vestimentaire laisse à désirer. Le Conseil prie le Département de Police d'accentuer sa surveillance dans ce domaine afin que les règlements municipaux prévus à cet effet soient rigoureusement observés.

L'Association Forestière des Cantons de l'Est nous informe que 50 érables, d'environ 6 à 8 pieds de hauteur, seront remis à la Cité. Le Conseil accueille cette nouvelle avec grand plaisir et autorise le Directeur des Travaux Publics à confier le travail de plantation de ces arbres à M. Alexandre Dumas, de la Pépinière expérimentale Drummond.

186/66 Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité consente aux dirigeants du Club Richelieu une subvention de \$150.00 qui les aidera à supporter l'oeuvre magnifique qu'ils accomplissent au bénéfice de l'enfance malheureuse.

ADOpte

187/66 L'échevin Armand Gauthier profite de l'occasion, et il est appuyé par tous ses collègues, pour remercier chaleureusement les dirigeants du Club Richelieu qui ont fait remise d'un projecteur et accessoires qui faciliteront grandement la tâche des instructeurs des Brigadiers Scolaires.

ADOpte

188/66 Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité consente à verser à M. Florian Mathieu, en règlement final et définitif de toute réclamation, une somme de \$144.10 qu'il revendique pour une partie de terrain qui lui aurait été vendue mais non cédée par la Cité, par suite des travaux effectués au viaduc du Boulevard St-Joseph.

ADOpte

189/66 Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, et résolu unanimement:

QUE les obligations comprises dans l'émission de \$997,000. et émises en vertu

du règlement No. 675, pour un montant de \$ 75,000.

du règlement No. 708, pour un montant de \$200,000.

du règlement No. 709, pour un montant de \$210,000.

du règlement No. 718, pour un montant de \$155,000.

du règlement No. 727, pour un montant de \$ 20,000.
 du règlement No. 730, pour un montant de \$255,000.
 du règlement No. 733, pour un montant de \$ 35,000.
 du règlement No. 735, pour un montant de \$ 7,000.
 du règlement No. 736, pour un montant de \$ 20,000.
 du règlement No. 740, pour un montant de \$ 20,000.

soient datées du 1er mai 1966. Ces obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec et au bureau principal de ladite banque à Toronto; un intérêt à un taux n'excédant pas 6% l'an sera payé semi-annuellement le 1er mai et 1er novembre de chaque année; lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation et chacun des règlements ci-haut indiqués est par les présentes amendé en conséquence, s'il y a lieu, afin de le rendre conforme à ce qui est stipulé ci-dessus et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements.

ADOpte

Le Conseil écoute avec intérêt les recommandations formulées par la Canadian Underwriters' Association et visant à réduire les pertes causées par le feu et partant, à faire bénéficier les citoyens de taux réduits d'assurance-incendie. La principale recommandation contenue à ce rapport tend à la construction d'un second poste de pompiers. Le Conseil souligne qu'un vaste terrain situé sur le Boulevard St-Joseph a déjà été acquis par la Cité dans ce but. La Cité sera heureuse de discuter avec les représentants des Underwriters de l'opportunité du choix de cet emplacement.

190/66

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement 527 et visant à modifier le zonage des deux côtés de la rue St-Georges, entre la Rivière St-François et la rue Hébert.

191/66

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant la participation financière de la Cité de Drummondville, à raison de \$700,000.00, à la construction d'un pont à être érigé par le Gouvernement Provincial, sur la Rivière St-François, dans l'axe de la rue St-Georges.

192/66

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que M. Gaétan Richard, ingénieur urbaniste, soit autorisé à préparer, sans frais pour la Cité, les devis et estimés nécessaires pour guider l'étude qu'entreprendra incessamment le Conseil en vue de la confection éventuelle d'un plan directeur de construction et zonage pour le territoire de la Cité.

ADOpte

Cette précision pouvant possiblement influencer le programme de rénovation urbaine, le Conseil prie le Greffier d'informer M. Gaétan Richard des récents développements survenus en ce qui a trait à la construction du pont de la rue St-Georges.

193/66

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'homologation d'une lisière de terrain d'environ 100 pieds de largeur, située en bordure de la Rivière St-François et s'étendant de la rue DuMoulin à la limite sud-est de Drummondville-Ouest, pour le passage d'un collecteur d'égout sanitaire.

194/66

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement pour amender le règlement de construction 527 afin d'autoriser la construction d'un poste d'essence sur les lots 162B-147 et 148 à l'angle St-Pierre et Guilbeault.

195/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que l'échevin Hervé Cloutier soit désigné pour agir comme pro-maire au cours des prochains trois mois.

ADOPTÉ

196/66

Le Conseil prend connaissance de prix soumis pour la fourniture de matériaux d'aqueduc. Ces soumissions se lisent comme suit:

Craig Plumbing & Heating Supplies:	\$ 3,342.04
Ferromnerie Drummondville:	\$ 3,395.97
A. & R. Bolduc Inc:	\$ 3,401.65
J.R. Blanchard & Cie:	\$ 3,411.00

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la soumission de CRAIG PLUMBING & HEATING SUPPLIES soit retenue au coût de \$3,342.04.

ADOPTÉ

197/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 751, prévoyant l'installation, à travers la Rivière St-François, d'une conduite d'eau destinée à alimenter le Parc des Voltigeurs et la Municipalité des Cantons Wendover & Simpson.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 24 mai 1966.

198/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 752, amendant les règlements 527 (article 19) et 530 (article 6) - construction et zonage.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426 - 1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 24 mai 1966.

199/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 753, prévoyant un emprunt additionnel de \$225,000.00 pour compléter les travaux entrepris à l'usine de filtration en vertu du règlement No. 666.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 24 mai 1966.

L'échevin Rosaire Milette, président du Comité des Parcs, souligne le geste civique des autorités de la Canadian Celanese qui consentent à l'utilisation par la population de leurs deux courts de tennis. L'O.T.J. devra s'engager, en retour, à les entretenir.

Le Conseil, à l'unanimité, offre ses remerciements à la Celanese, et plus particulièrement au Canadian Celanese Sport Club, dont M. Parker est le président.

Le Conseil informe M. Marcel Labbé, présent à l'assemblée, des problèmes qui retardent présentement la démolition de l'immeuble Biron récemment acquis pour l'aménagement d'un terrain de stationnement sur la rue Lindsay.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

16 mai 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 16 mai 1966; cette séance en étant une SPECIALE convoquée dans le but suivant:

" Procéder à l'ouverture des soumissions
(contrat général) re: chalet Parc Woodyatt "

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Antonio Godbout, Armand Gauthier, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Le Conseil prend connaissance des soumissions produites par les contracteurs généraux pour la construction d'un chalet utilitaire au Parc Woodyatt. Ces soumissions se lisent comme suit:

A. FORTIN CONSTRUCTION LTEE:	\$ 69,690.00
YVON DESHAIES:	\$ 71,950.00
CONSTRUCTION DRUMMOND INC:	\$ 73,192.00

Les membres du Conseil, désirant faire une étude plus approfondie des soumissions reçues, reportent leur choix définitif à la prochaine séance.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

24 mai 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 mai 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

200/66

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier procède à la lecture publique du règlement No. 751, prévoyant l'installation, à travers la Rivière St-François, d'une conduite d'eau destinée à alimenter le Parc des Voltigeurs et la Municipalité des Cantons Wendover & Simpson.

201/66

Conformément aux prescriptions de l'article 426 - 1^o de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 752, amendant les règlements de construction et zonage Nos. 527 (article 19) et 530 (article 6).

202/66

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne lecture publique du règlement No. 753, prévoyant un emprunt additionnel de \$225,000.00 pour compléter les travaux entrepris à l'usine de filtration en vertu du règlement No. 666.

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 5, 9 et 16 mai 1966.

203/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal de ces trois assemblées soit adopté.

ADOpte

204/66

Le Trésorier procède à la lecture de comptes dus par la Cité et se totalisant à la somme de \$34,638.50

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la fourniture de peinture à trafic devant être livrée en contenants de 5 gallons:

	<u>Blanc</u>	<u>Jaune</u>
Geo. Beaudet	\$3.80 le gallon	\$4.50 le gallon
Ferronnerie Benoit & Frère	\$3.55 " "	\$4.60 " "
Delisle Ltée	\$3.45 " " (esc. 2% le 10 du mois suivant)	\$3.75 " "
J. Lorenzo Dessert	✓ \$2.58 le gallon	\$3.03 le gallon
Sherwin Williams Co.	\$3.50 " "	\$3.67 " "
Dionne & Fils Ltée	\$2.65 " "	\$2.70 " " ✓
Eastern Industries (en contenants de 10 gallons)	\$10.786 " "	\$10.786 " "

Ces soumissions sont remises pour étude au Directeur des Travaux Publics de la Cité qui fera rapport à la prochaine assemblée.

205/66

Après étude approfondie, le Conseil, sur proposition de l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, convient de confier à M. Vincent Cardin, pour une période de trois (3) ans, le contrat de ramonage de toutes les cheminées de la Cité. Ce travail sera effectué au prix de \$1.25 l'unité. Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer au nom de la Cité la convention devant ratifier les termes de cette entente.

ADOPTÉ

206/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que, sur recommandation des architectes, la soumission No. 2 de O. DUCHARME & FILS LTEE soit retenue pour la fourniture et la pose des fauteuils au Centre Culturel de Drummondville. Pour le parterre, le choix des autorités s'est arrêté sur le fauteuil de type Princess 300, tandis que le fauteuil Regent M-503, avec coussin régulier de 3", sera installé au balcon. Cette soumission est retenue au prix total de \$29,325.00

ADOPTÉ

207/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la soumission de A. FORTIN CONSTRUCTION LTEE, au prix de \$69,690.00, soit retenue pour la construction d'un chalet utilitaire à être érigé au Parc Woodyatt suivant les plans et devis de l'architecte Paul Labranche, et en collaboration avec les sous-traitants dont les soumissions ont été retenues par le Conseil lors d'une séance précédente. Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint sont par les présentes autorisés à signer le contrat d'entreprise à intervenir en cette affaire.

ADOPTÉ

208/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que, sur recommandation des architectes, la fourniture et la pose du système d'éclairage de scène au Centre Culturel de Drummondville soient confiées au plus bas soumissionnaire, B.BEAUDOIN & ASSOCIES INC. Il restera cependant à décider du choix entre un système manuel et un système électronique. Avant de rendre une décision finale à ce sujet, on se propose d'étudier la possibilité de modifier les plans et devis du système électronique pour en réduire le coût.

ADOPTÉ

Le Ministère de la Voirie accorde son autorisation d'éliminer la bande médiane du Boulevard St-Joseph à la hauteur de l'extension projetée de la rue St-Damase. Le Conseil apprécie cette collaboration et en remercie le Ministre et ses officiers.

Le Greffier souligne la récente nomination de M. l'échevin Laurent Bernier au titre d'administrateur de la Caisse Populaire St-Frédéric de Drummondville. M. Bernier est félicité par tous ses collègues qui lui souhaitent un terme agréable et fructueux.

209/66

Les Immeubles Claridge en appellent de la décision rendue par le Conseil de la Cité en marge de l'évaluation fixée pour la Place Drummond au rôle d'évaluation déposé en mars dernier. Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que Mes. Ringuet et St-Pierre soient autorisés à comparaître pour la Cité dans cette cause.

ADOPTÉ

Le Conseil est informé du prochain départ du constable L. Marcoux et avant de lui nommer définitivement un remplaçant, on convient de consulter le Comité de Police.

210/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la résolution No. 135/66, adoptée le 12 avril 1966, soit amendée au second paragraphe en ajoutant après les désignations: "P.632, P.441 et 442", les mots et numéro suivants: "P.443 et résidu de l'ancienne rue "A".

ADOPTÉ

211/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, qu'une subvention de \$500.00 soit consentie aux jeunes Brigadiers Scolaires afin d'encourager l'excellent travail de protection qu'ils accomplissent tout au long de l'année.

ADOPTÉ

212/66

Le Conseil prend connaissance d'un rapport de M. J.L. Morin, préposé à la surveillance de l'aéroport municipal, qui signale les réparations et travaux d'entretien qui s'imposent à l'aéroport. Le Consdil, sur proposition de l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, approuve les recommandations suivantes et autorise le Directeur des Travaux Publics à voir à leur exécution:

- A) Installation d'une ligne d'eau entre le hangar et le bureau - Isolation de la chambre à fournaises et nivellement autour du hangar.
- B) Achat de la tour de contrôle.
- C) Affectation, pour les travaux d'entretien de la piste et du terrain, de la jeep actuellement en usage au département de police.
- D) Construction d'une remise à outils et équipement.
- E) Peinture extérieure du chalet.
- F) Démarches auprès du Ministère de la Voirie pour la réparation des dommages causés par l'érosion sur l'emprise du chemin public (fossé et clôture).
- G) Remplissage des dépressions sur les côtés de la piste d'atterrissage.

ADOpte

Le Conseil prie le Greffier de demander des soumissions pour l'achat d'un véhicule devant remplacer la jeep actuellement utilisée au département de police.

La Municipalité des Cantons Wendover & Simpson envisage la possibilité d'une fusion éventuelle d'une partie de son territoire à la Cité de Drummondville. Pour éviter de multiplier les procédures d'annexion, le Conseil suggère la tenue d'une réunion groupant les municipalités de Drummondville, Drummondville-Sud, Drummondville-Nord et Grantham-Ouest, dans le but de connaître les intentions de leurs dirigeants.

213/66

L'Association des Pilotes de Drummondville:

- 1^o apprécie la collaboration apportée par la Cité pour l'érection de quais flottants additionnels à l'aéroport;
- 2^o offre d'acheter un appareil de circulation d'air pour remédier au problème de la fumée qui s'accumule au Chalet de l'Aéroport, surtout lors des déjeuners hebdomadaires. Il est proposé par l'échevin

EXPROPRIATIONS PAR LE GOUVERNEMENT - PARC DES VOLTIGEURS

<u>NOM</u>	<u>NO. FICHE</u>	<u>NO. TERRAIN</u>	<u>EVALUATION</u>
Montplaisir, Limitée		185-8	
Madeleine, Pauline, Roger	441 ✓	185 N-S	\$ 3,675.00 ✕
DESMARAIS, Hervé	436 ✓	P.185N	1,100.00 ✕
DAVID, Henri, Norris, Rodrigue			
Basile, Roland	435 ✓	185N	875.00 ✕
DESMARAIS, Hervé	441a	P.185N	1,900.00 ✕
SOUTHERN CANADA POWER	442	P.185N	50.00 P -
Montplaisir,			
Madeleine, Pauline, Roger	418	185-17	400.00 ✕
do	419	185-18	425.00 ✕
LECLERC, Mlle Juliette	420	185-19	450.00 P
MONTPLAISIR,			
Madeleine, Pauline, Roger	421	185-20	425.00 ✕
do	422	185-21	475.00 ✕
do	423	185-22	450.00 ✕
do	424	185-23	3,825.00 ✕
do	425	185-24	575.00 ✕
do	427	185-26	175.00 ✕
do	426	185-27	1,950.00 ✕
do	428	185-28	425.00 ✕
do	429	185-29	425.00 ✕
SUCCESSION FRED TRENT	430	185-30	1,650.00 P
DAVID, Rodrigue	431	185-31	2,350.00 P
DAVID, Henri, Rodrigue, Norris			
Basile	432	185-33	5,575.00 ✕
PLANTE, Claude	434	185-34	10,000.00 ✕
DESMARAIS, Hervé	438	185-38	18,450.00 ✕
PELLERIN, Jacques	401A	175	1,650.00 ✕
SOUTHERN CANADA POWER	401	47-175,182,184	13,275.00 ✕
MILLAR, Yvan S.	402		14,025.00 ✕
			<u>\$ 84,575.00</u>

Drummondville, le 24 mai 1966

"PHOTO" mallée le 17 juin, 1966

à Monsieur Maurice Milot, Commission Scolaire.

André Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Conseil accepte de défrayer le coût d'installation de l'appareil proposé, à la condition qu'il reste la propriété de la Cité.

ADOpte

214/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Commission Municipale de Québec soit priée d'autoriser la Cité de Drummondville à renouveler, pour une période de six mois à compter de la présente, un emprunt temporaire de \$45,000.00 prévu à la résolution du 13 septembre 1965 et approuvé par la Commission Municipale le 28 septembre 1965. Ce renouvellement est demandé en attendant la perception complète des souscriptions volontaires prévues pour la construction de l'aréna municipal.

ADOpte

215/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le Trésorier soit autorisé à radier les comptes de taxes produits pour les terrains devenus non imposables par suite de leur avis d'expropriation pour l'aménagement du Parc des Voltigeurs. Une liste des propriétés concernées est annexée au procès-verbal original de la présente assemblée pour en faire partie comme Cédule "A".

ADOpte

La Ligue des Propriétaires fournit des explications supplémentaires à la suite de sa prise de position au sujet du stationnement dans le secteur commercial St-Joseph. On suggère une amélioration de l'éclairage dans les parcs de stationnement déjà existants et l'affichage d'enseignes indiquant un "Stationnement Gratuit". Le Conseil prend note de ces remarques et remercie la Ligue de ses suggestions.

Le Conseil accuse réception et prend bonne note des remarques et suggestions contenues à un mémoire des Immeubles Claridge à la Cité, daté du 16 mai 1966.

Le Greffier est prié de demander des soumissions pour la construction d'un chalet utilitaire à être érigé au Parc St-Jean-Baptiste, conformément aux plans et devis de l'architecte Laurent Joyal.

Pour étude et rapport, on transmet au Sergent Gratien Raiche, officier en charge de la circulation, une requête des résidents de la rue Scott à l'effet d'annuler la limite de stationnement d'une heure imposée sur cette rue. Certains échevins font remarquer que cette limitation a été imposée à la demande expresse des citoyens de cette rue qui se plaignaient à l'époque du fait que les employés de la Canadian Celanese accaparaient

ces espaces de stationnement pour des journées entières, au détriment des résidents de la rue Scott. On tentera tout de même d'en venir à une solution satisfaisante.

216/66

En vertu des pouvoirs conférés par l'article 500 de la Loi des Cités et Villes, il est résolu, sur proposition de l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que l'évaluation de l'immeuble sis au numéro de cadastre 149-75 soit réduite de \$1,000.00

ADOPTÉ

217/66

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'installation des services d'aqueduc sur les rues Paris, Blanchette, et Hains, situées dans le secteur annexé de Grantham-Ouest.

218/66

Le Conseil prend connaissance d'une autorisation consentie, au prix de \$1.00, par Mme T.L. Surprenant, pour la possession préalable d'une bande de terrain de 100 pieds de largeur par 872 pieds de longueur, pour l'installation de services d'aqueduc. Le Conseil apprécie l'excellente coopération apportée par Mme Surprenant en cette affaire et l'en remercie. Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer les contrats et documents accessoires devant ratifier cette transaction, et à y apporter les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTÉ

219/66

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement visant à maintenir pour une période de trois ans l'évaluation des propriétés auxquelles on effectuera, durant cette période, des réparations et travaux d'amélioration, pourvu que ces modifications n'augmentent pas le nombre de logements contenus dans ces maisons.

Première lecture est donnée du règlement No. 754, amendant le règlement No. 287 (licences commerciales) re: tarif pour épicerie détenant un permis de vente de bière.

220/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, et unanimement résolu que les plus vives condoléances du Conseil et de la population soient transmises à la famille de

- Son Honneur le Maire Philippe Bernier, dont l'épouse vient d'être éprouvée par suite du décès de sa mère, Mme Narcisse Beauchamp;
- M. l'échevin Rosaire Milette dont l'épouse déplore le décès de son ^{beau} père, M. Henri Biron;

- M. André Giguère, constable de la Cité, par suite du décès de son père, M. Amédée Giguère.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire et M. l'échevin Rosaire Milette remercient le Conseil, de même que les officiers et employés municipaux, de la sympathie qu'ils ont témoignée à leur famille dans ces circonstances.

221/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la firme Hamel & Malouin soit chargée de la préparation de plans et devis prévoyant le style, l'emplacement et l'installation de lampadaires nécessaires à l'éclairage adéquat des parcs St-Jean-Baptiste, St-Damase, St-Joseph et Woodyatt.

ADOPTÉ

M. Mailhot, présent à l'assemblée, s'oppose à la procédure imposée jusqu'à date pour le renouvellement des permis de taxis. Le Conseil prend bonne note de ces remarques et prie le Comité de Police d'étudier ce problème afin d'améliorer la situation.

200/66

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 751, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

201/66

Le délai d'une heure prévu à l'article 426 - 1^o de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 752, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

202/66

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 753, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier

.....
Maire

13 juin 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 juin 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No.295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 24 mai 1966.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOpte

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se totalisant à la somme de \$351,861,44

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A.Michaud, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

On procède à l'ouverture de soumissions pour la construction d'un chalet utilitaire à être érigé au Parc St-Jean Baptiste. Ces soumissions se lisent comme suit:

ROGER POIRIER:	\$ 16,900.00
A. FORTIN CONSTRUCTION:	14,224.00
EMMANUEL BOISVERT:	13,575.00
YVON DESHAIES:	13,300.00
LIONEL HOULE LTEE:	12,737.56
CONSTRUCTION DRUMMOND:	12,313.50
LAVOIE, CHARRON & CHARRON:	12,239.00

Ces prix dépassant de beaucoup la somme des crédits votés pour ce projet, le Conseil convient de reporter ce projet à l'étude.

On fait ensuite lecture de soumissions reçues pour la fourniture d'un véhicule utilitaire devant servir au département de police et incendie. Les soumissions reçues se lisent comme suit:

PINARD & PINARD LTEE:	\$ 2,895.00
FORTIER AUTO:	2,795.00

Ces soumissions seront remises pour étude à l'ingénieur de la Cité qui devra s'assurer si les véhicules offerts répondent bien aux exigences de la Cité.

224/66

Le Greffier donne lecture de soumissions reçues pour la construction d'une fontaine lumineuse à être érigée dans le Parc St-Damase. Les soumissions reçues sont énumérées ci-après:

YVON DESHAIES:	\$ 1,895.00
A. FORTIN CONSTRUCTION:	1,607.00
EMMANUEL BOISVERT:	975.00

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la soumission de M.EMMANUEL BOISVERT, au prix de \$975.00 soit retenue pour la construction d'une fontaine en béton armé, à être érigée au Parc St-Damase selon les plans et devis préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOpte

225/66

Le Conseil, après vérification, ratifie le choix des soumissionnaires qui devront assurer la fourniture de la peinture à trafic nécessaire pour la présente année. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier:

- que M. Lorenzo Dessert soit chargé de fournir la peinture blanche, aux prix de \$ 2.58 le gallon;
- et que la Cie.Dionne & Fils Ltée fournisse la peinture jaune au prix de \$ 2.70 le gallon.

Il est bien entendu que la peinture ainsi vendue devra être conforme aux spécifications du gouvernement fédéral No. 1-GP-74.

ADOpte

226/66

Lecture est donnée des mutations de propriétés indexées sous les nos. 2,620 à 2,706 inclusivement.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOpte

Le Greffier donne lecture d'une lettre du Journal-Drummond qui offre au Conseil l'opportunité de présenter ses vœux à la population à l'occasion de la St-Jean-Baptiste. Avant de se prononcer, le Conseil étudiera les prévisions budgétaires à ce sujet.

CORRESPONDANCE:

- Le constable Giguère offre ses remerciements au Conseil pour la sympathie qu'il lui a témoignée lors du décès de son père.
- L'Honorable Jean-Luc Pépin a apprécié la chaleureuse réception qui lui a récemment été offerte par la Cité et assure le Conseil de sa disponibilité.
- Le Club Richelieu remercie les autorités municipales de l'octroi consenti lors du dernier Radiothon, lequel, semble-t-il, a remporté un magnifique succès. Le Conseil se réjouit de cette bonne nouvelle.
- M. Laurent Ricard se fait le porte-parole des 1,136 signataires d'une requête qui demandent l'application rigoureuse du règlement 546 de la Cité en ce qui a trait au port des "à-horts" et vêtements indécents, dans les rues, parcs et places publiques de la Cité. Cette requête fait suite à une pétition du même genre présentée il y a quelques semaines par les pensionnaires du Foyer St-Paul. Le Conseil informera le Département de Police d'intensifier sa surveillance dans ce domaine et de voir à l'application des sanctions prévues à nos règlements municipaux.
- Le Conseil ne peut malheureusement se rendre à une demande de l'Association des Détaillants en Alimentation du Québec qui réclame la fermeture du marché public à 6:00 heures p.m. les 23 et 30 juin 1966, veilles des fêtes de la St-Jean-Baptiste et de la Confédération. Certains échevins soulignent qu'ils ne verraient cependant pas d'objections à autoriser l'ouverture des magasins jusqu'à 9 heures aux deux dates précitées.
- Les dirigeants de La Belle Construction Inc. réclament le nivellement et le gravelage des rues au Domaine du Boulevard. On informe ces messieurs que ces travaux sont en voie de réalisation et que des soumissions à cet effet seront effectivement demandées un peu plus tard au cours de la présente séance (voir soumissions- pierre concassées, Domaine du Boulevard).
- Un nombre imposant de propriétaires et locataires de la rue Mélançon soulignent, dans une requête

adressée au Conseil, les multiples inconvénients qu'ils subissent à cause du revêtement sablonneux de la cour de la Cie. Drummond Transit. Les problèmes subsistent même par jours de pluie alors que de longues trainées de boue se détachent des roues des remorques pour se répandre dans la rue. Le Conseil intercèdera auprès de cette compagnie et tentera d'obtenir sa collaboration pour la solution de ce problème.

- Une enquête est actuellement menée par le Département de Construction et une volumineuse documentation accumulée, par suite de plaintes répétées à l'encontre de l'état de délabrement de certaines propriétés sises en face du 492 de la rue Brock. Ce cas fera d'ailleurs l'objet d'une étude spéciale en marge du programme de rénovation urbaine.
- La Cie Autobus Drummondville Ltée, par la voie de son président, informe la Cité que des mesures immédiates seront prises pour remédier aux inconvénients de plus en plus sérieux causés par le système d'échappement de ses véhicules. Le Conseil apprécie cette collaboration de la compagnie et l'en remercie.
- On informe M. Yvan Lavigne que des dispositions ont déjà été prises pour des travaux de peinture à être exécutés au stade de baseball.

227/66

Le Trésorier fait lecture de comptes dus par la Cité au titre de l'assurance patronale au 31 mai 1966, et se totalisant à la somme de \$7,659.66.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

228/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que l'Hydro-Québec soit autorisée à effectuer le déplacement

- a) de poteaux sur la rue St-Damase, entre la 20e Avenue et le Boulevard Lemire,
- b) d'un poteau et d'un ancre à l'intersection des rues St-Pierre et Notre-Dame.

ADOpte

229/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le Directeur des Travaux Publics de la Cité soit autorisé à effectuer l'achat de formes métalliques usagées qui lui sont offertes à un prix fort avantageux par

Geo. Haggerty Equipment, par suite de la faillite de la Cie. Cyprien Gagnon Limitée, cet achat totalisant la somme de \$ 1,166.00.

ADOPTE

230/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Directeur des Travaux Publics de la Cité soit autorisé à faire l'acquisition, au prix de \$ 517.50, de clôture métallique (acier ondulé) provenant de la faillite Cyprien Gagnon Limitée.

ADOPTE

231/66

Les deux résolutions sus-mentionnées ratifient deux transactions très avantageuses pour la Cité et M. l'échevin Antonio Godbout, président du Comité de Finances, félicite M. l'ingénieur Bonin, Directeur des Travaux Publics, de sa clairvoyance.

232/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité autorise la Cie Municipal Signal à fournir et installer, au prix total de \$3,745.00, un système automatique de signalisation devant régler la circulation à l'intersection St-Pierre et Notre-Dame.

ADOPTE

233/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Trésorier de la Cité soit autorisé à réduire, de \$836.98 qu'elle était, à \$536.98, une facture produite à M. Maurice Hébert pour des travaux effectués par la Cité au système d'aqueduc desservant sa propriété de la rue St-Jean.

ADOPTE

Le Greffier est autorisé à demander des soumissions pour l'achat d'un rouleau à asphalte nécessaire au Département des Travaux Publics.

234/66

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la fourniture de matériaux devant servir au prolongement du système d'aqueduc sur la rue Cormier, dans le secteur ouest. Les soumissions reçues se lisent comme suit:

CRAIG PLUMBING & HEATING SUPPLIES:	\$ 3,227.79
FERRONNERIE DRUMMONDVILLE:	3,283.83
A. & R. BOLDUC INC:	3,296.58
CANADA VALVE & HYDRANT:	3,386.85 (esc. 2% le 15 du mois suivant)

234/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la soumission de la cie Craig Plumbing & Heating Supplies soit retenue au prix de \$3,227.79, le tout sujet à l'approbation du Directeur des Travaux Publics de la Cité.

ADOPTÉ

235/66

On passe à l'étude de soumissions produites pour la fourniture de pierre concassée devant servir aux travaux de revêtement de rues à être exécutés au Domaine du Boulevard. Les prix soumis doivent inclure le transport de l'agrégat, de la carrière, jusqu'au Domaine du Boulevard à Drummondville. On soumet les prix suivants:

<u>Fournisseur</u>	<u>0" à 2½"</u>	<u>0" à 1"</u>	<u>0" à ¾"</u>
FELICIEN ST-PIERRE:	\$1.12 la tonne	\$1.28 la tonne	-
MODERN PAVING:	\$1.15 la tonne	\$1.35 la tonne	-
CARRIERE ST-FRANCOIS:	\$0.95 la tonne	\$1.10 la tonne	\$1.25 la tonne

Après discussion, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité retienne la plus basse soumission, à la condition cependant que soient respectées toutes les exigences de la Cité, notamment en ce qui a trait à la livraison au Domaine du Boulevard.

ADOPTÉ

236/66

L'échevin Rosaire Milette donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, des parties de terrain nécessaires à l'élargissement du Boulevard Lemire, entre la rue St-Pierre et la voie du C.N.R.

Après étude, le Conseil convient qu'il n'est plus nécessaire d'effectuer le renouvellement d'une servitude consentie à la Cité le 14 juillet 1945 par Mme. Wildred Reed (veuve de feu Geo. Lackie) et M. Milton Lackie. Cette servitude, qui expirait le 14 juillet 1965, avait pour but de faciliter l'accès à la Rivière pour notre Département des Incendies. Mme. Lackie sera donc informée de la décision du Conseil de ne pas renouveler cette servitude et elle pourra disposer à sa guise du terrain ainsi libéré.

237/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à faire l'achat et l'installation d'une clôture en maille de chaîne en bordure du Parc St-Jean-Baptiste sur la 19e Avenue, entre St-Damase et St-Alphonse. Le coût de cette clôture sera inclus à un prochain règlement d'emprunt.

ADOPTÉ

238/66

Pour combler le poste laissé vacant par suite du départ du constable Laurent Marcoux, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Directeur de Police soit autorisé à engager M. Robert Morency comme cadet-policier; cet engagement prenant effet immédiatement, aux conditions prévues à la convention collective.

ADOPTE

Dans une lettre adressée au Conseil le 27 mai 1966, le notaire P.H. Moisan demande d'être relevé de l'obligation de céder le lot 159-257 lequel, lors de l'adoption du plan de subdivision, avait été réservé comme parc en vertu du règlement No.686 de la Cité. Le notaire Moisan offre une compensation équivalente en argent pour récupérer ce terrain. Le Conseil attendra le rapport d'une étude à être faite par son aviseur légal avant de se prononcer sur la question.

Le Conseil prend connaissance des explications fournies à la Cité par le Bureau d'assurance Courchesne & Courchesne, relativement au montant de surprime exigible pour ajouter une clause de frais médicaux toujours payables à la police d'assurance-responsabilité, couvrant les terrains de jeux, piscines et parcs de la Cité, que détient présentement la Cité. À la lumière de ces précisions, le Conseil juge bon de renouveler cette police d'assurance-responsabilité aux mêmes conditions que l'an dernier.

239/66

Les soumissions produites pour le remplacement du filtre à la piscine St-Joseph se chiffrent aux montants suivants:

LETENDRE & FRERE: Prix Net - \$1,550.60

A. & R. BOLDUC: Prix Net - \$1,553.96

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la plus basse soumission, soit celle de Letendre & Frère, soit retenue au prix total de \$1,550.60.

ADOPTE

240/66

M. Robert Girard, ingénieur, domicilié au 540, rue Surprenant, réclame à la Cité une somme de \$744.25 pour dommages subis à sa résidence et à ses biens lors du bris d'une conduite d'aqueduc de la Cité en face de sa résidence, le 27 janvier 1966. Le Directeur des Travaux Publics de la Cité est prié d'effectuer une vérification des factures produites. Si le montant de cette réclamation est jugé conforme, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité paie à M. Robert Girard la somme de \$744.25, en règlement complet

et final de tous dommages, réclamations ou autres, pouvant résulter par suite de cet incident.

ADOPTE

241/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que M. Jacques Bonin, Directeur des Travaux Publics, soit autorisé à signer au nom de la Cité le contrat à intervenir entre la Cité et l'Hydro-Québec pour le service d'électricité au Centre Culturel.

ADOPTE

242/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le maire, ou à défaut le pro-maire, soient et sont par la présente autorisés à voter au nom de la Cité lors du prochain congrès de l'Union des Municipalités qui sera tenu à Montréal les 6, 7 et 8 octobre 1966.

ADOPTE

243/66

Les membres du Conseil formulent ensuite les résolutions qu'ils désirent voir étudier lors du prochain congrès de l'Union des Municipalités. Ce sont les suivantes:

A - Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier et unanimement résolu que soit réclamée du Gouvernement l'uniformisation à l'échelle provinciale des heures et des jours d'ouverture et de fermeture des magasins.

ADOPTE

B - Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud et unanimement résolu que demande soit faite aux autorités provinciales de décréter l'abolition de la Régie des Loyers.

ADOPTE

C - Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud et résolu à l'unanimité que dorénavant, tout au long de l'année, l'heure avancée soit maintenue, c'est à dire que le temps réglementaire demeure, douze mois par année, de quatre (4) heures en retard avec L'Observatoire de Greenwich.

ADOPTE

D - Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette et résolu à l'unanimité que toutes les municipalités rurales et urbaines de la Province qui ne se sont pas déjà conformées, soit appelées à adopter dans leurs limites une signalisation routière identique à celle qui a été décrétée pour toutes les routes à caractère provincial de la Province.

ADOPTE

E - Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau et résolu à l'unanimité que soit étudiée la possibilité d'abolir l'impôt foncier comme moyen de financement des Commissions Scolaires.

ADOPTE

244/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que M.L. Philippe Langevin, Greffier de la Cité, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une déclaration à l'effet que par le jugement enregistré le 27 janvier 1966, sous le numéro 329, au Bureau d'Enregistrement du Comté de Drummond, la Corporation de la Cité de Drummondville est devenue propriétaire de la propriété qu'elle avait vendue à la Cie l'Islet Métal Inc. et désignée dans l'acte de vente de la Cité de Drummondville à ladite Cie l'Islet Métal Inc., enregistré le 22 juillet 1964 sous le numéro 157,690 au Bureau d'Enregistrement pour le Comté de Drummond, et que par le fait même la créance du prix de vente au montant de \$121,630.97 mentionnée dans ledit acte est devenue éteinte par confusion.

ADOPTE

245/66

Le Conseil fait suite à la résolution no.59/66 adoptée le 14 février 1966, et sur proposition de l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, autorise le notaire André Geoffroy à préparer le contrat de vente devant intervenir entre Me. Antoine Biron et la Cité de Drummondville relativement à l'achat par cette dernière de l'immeuble portant le no. de cadastre 168 du quartier est de la Ville de Drummondville. Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer ce contrat de vente et tous documents accessoires et à y apporter les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

246/66

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à l'achat de l'immeuble portant le numéro de cadastre 168 du quartier est de la Ville de Drummondville.

Le Greffier est autorisé à demander des soumissions pour la démolition de la maison et dépendances sises aux numéros civiques 444, 446 et 446A Lindsay.

Après étude, le Conseil se voit dans l'obligation de nier toute responsabilité en rapport avec de prétendus dommages, se chiffrant à \$52.81, qui auraient été subis par M. Gérard Gagnon alors que sa motocyclette a été endommagée vers le 10 avril dernier.

247/66

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie des lots 159, 160A et 160B du cadastre officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, préparé par les soins de M. Armand St-Pierre, arpenteur-géomètre, et daté du 31 mai 1966. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ce plan de subdivision soit adopté, sujet cependant à certaines corrections à y être apportées par le Directeur des Travaux Publics de la Cité en ce qui a trait à l'emprise nécessaire pour l'élargissement du Boulevard Lemire.

ADOPTÉ

248/66

Pour donner suite à une recommandation formulée en février dernier par la compagnie d'assurance The Travelers, le Conseil, sur proposition de l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, autorise le Directeur des Travaux Publics à faire installer des rampes pour la protection des usagers des escaliers extérieurs au Centre Civique.

ADOPTÉ

Le Conseil, à son grand regret, ne peut se rendre à la demande de M. Lionel Marcotte qui demande le remboursement des frais encourus pour l'obtention d'un permis de construction non utilisé.

249/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Maire Philippe Bernier et le Trésorier Roland Tessier soient autorisés à signer au nom de la Cité les chèques à être tirés du compte d'Assurance Patronale de la Cité à la Banque de Montréal.

ADOPTÉ

250/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Conseil approuve une extension, jusqu'au 17 juin 1966, du délai prévu au paragraphe 8 (ii) de l'offre d'achat intervenue entre la Cité et la Cie Montex (Dorsay) au sujet de l'immeuble l'Islet Métal, le 20 mai, 1966.

ADOPTÉ

251/66

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Cie Technico qui informe la Cité qu'elle a déjà commencé à son usine des travaux d'agrandissement dont le coût, incluant les honoraires de l'architecte, s'élèvera à environ \$62,000.00. Cette compagnie n'ayant pas respecté les exigences de la Loi des Fonds Industriels, notamment en ce qui a trait à la demande de soumissions et au choix du soumissionnaire, le Conseil ne peut malheureusement assurer les dirigeants de Technico du financement de cette construction à même le fonds industriel de la Cité.

Cependant, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité fasse les démarches nécessaires auprès des autorités gouvernementales afin d'obtenir l'approbation d'un règlement prévoyant le financement de cet agrandissement à même le fonds industriel de la Cité.

ADOPTÉ

L'Association des Hommes d'Affaires informe le Conseil de l'intention de ses membres de fermer leurs commerces les 24 juin et 4 juillet 1966.

Le Conseil, après avoir étudié les rapports présentés par les services de police et circulation, convient qu'il n'est pas opportun d'autoriser la cie Boucher Transport à utiliser pour les fins de son commerce de transport et le stationnement de ses véhicules lourds, les terrains récemment dégagés sur la rue Hériot par suite de la démolition des immeubles Schaefer & Toupin.

Le Conseil ne voit également pas d'un bon oeil l'usage que fait présentement la Cie Autobus Drummondville Ltée d'un terrain adjacent (propriétaire: Mme Isidore Boisselle) pour le stationnement d'autobus scolaires. Le Conseil prie le Greffier d'intervenir auprès des dirigeants de Autobus Drummondville pour que cette pratique soit discontinuée.

252/66

L'échevin Rosaire Milette donne avis de motion d'une réglementation du stationnement des véhicules lourds sur les propriétés situées dans les limites de la Cité.

M. l'échevin Antonio Godbout souligne également la nuisance causée par le remisage de plusieurs camions sur la 13e Avenue. M. Laurent Bernier fait rapport de démarches entreprises à ce sujet par le Département de Construction.

253/66

L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires pour couvrir les frais encourus par suite des procédures de fusion des municipalités de Drummondville et Drummondville-Ouest.

254/66

L'échevin Rosaire Milette donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 744 concernant la danse.

⑧ poste de
radio C.N.R.D.

255/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que soit autorisée la dépense additionnelle prévue pour l'installation de dispositifs devant servir au ~~Centre Culturel~~ lors de la transmission d'émission de radio directement du Centre Culturel.

ADOPTÉ

256/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Conseil de la Cité ratifie sa décision de participer, à raison de 50%, au coût de location ou d'achat annuel des décorations devant orner les rues et places publiques de la Cité durant les fêtes; ce projet étant réalisé avec la collaboration des marchands locaux. Il est entendu que cette participation financière de la Cité ne devra pas excéder \$6,000.00 par année et que la Cité consentira, de plus, à assumer les frais d'électricité utilisée pour ces décorations.

ADOPTÉ

257/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No.754 amendant l'article 3, catégorie E, du règlement No.287 (licences commerciales).

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Première lecture est donnée du règlement No.757 amendant le règlement de construction No.527 afin d'autoriser la construction d'un poste d'essence sur les lots 162B-147 et 148 à l'angle des rues St-Pierre et Guilbeault.

Première lecture est donnée du règlement No.758, ce règlement visant à maintenir jusqu'au 1er janvier 1969, conformément à l'article 489 de la Loi des Cités et Villes, l'évaluation de certaines propriétés auxquelles on apportera des améliorations sans augmenter le nombre de logements y contenus.

Rejean
M. Pierre Gallichan, président de la Cie Domaine du Boulevard Inc., s'adresse au Conseil pour obtenir certaines précisions relativement à:

- la date possible de la construction du pont à être érigé sur la Rivière Noire à la hauteur de la Rue Cormier;
- la date de complétion de l'aménagement des rues, trottoirs, lampadaires, au Domaine du Boulevard;

- l'élargissement à 80 pieds de largeur de la rue Marier;
- l'extension des réseaux d'égouts et d'aqueduc sur le Boulevard St-Joseph et dans tout le secteur Ouest de la Cité.

Son Honneur le Maire et le Directeur des Travaux Publics transmettent à M. Gallichan les renseignements qu'ils sont actuellement en mesure de fournir.

M. l'échevin Rosaire Milette, président du Comité des Parcs, suggère que des remerciements soient transmis au Ministère des Terres & Forêts qui a gratifié la Cité du don de 200 arbres.

258/66

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que MM. les échevins Rosaire Milette et Laurent Bernier soient priés de représenter la Cité au sein d'un Comité Régional de Planification des Parcs à être recruté parmi les autorités municipales et scolaires.

ADOpte

Le Conseil autorise le Greffier de la Cité à demander des soumissions pour la fourniture et l'installation de lampadaires destinés à assurer un éclairage adéquat des parcs St-Damase, St-Jean-Baptiste et St-Joseph.

A titre de président du Comité d'Hygiène, l'échevin Rosaire Milette s'alarme du fait que des conséquences graves peuvent résulter par suite du défaut d'inspection des denrées telles que le lait et la viande, telles inspections étant actuellement discontinuées par suite de la grève des vétérinaires au service du gouvernement provincial. M. l'échevin Milette suggère que des ^{représentations} ~~pressions~~ soient faites auprès des autorités du Ministère de la Santé, les priant d'exercer des pressions de nature à hâter le règlement de la situation présente.

x l'Agriculture

259/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que les profondes sympathies du Conseil et de toute la population de Drummondville soient transmises à la famille de Mme. L. Philippe Langevin, épouse du Greffier de la Cité, qui vient d'être éprouvée par le décès de sa mère, Mme. Ernest St-Jacques.

ADOpte

260/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité donne suite aux recommandations contenues à la lettre de Me.R. Pelletier, en date du 30 mai 1966, et assure le Ministère de la Voirie qu'une servitude - interdisant l'accès sur le Blvd. St-Joseph sur une distance de 30 pieds, à partir du point d'intersection des lignes d'emprise du Blvd. Giroux et du Blvd. St-Joseph - sera incluse dans l'acte de rétrocession d'une partie du Blvd, Giroux (P.120-34) à M. Lionel Giroux.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

27 juin 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 juin 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No.295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, J.A.Michaud, et Dr.Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire M.Philippe Bernier.

261/66

Le greffier procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 13 juin 1966.

262/66

En marge de ce procès-verbal, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, qu'une

mention soit faite à la résolution No.235/66 adoptée le 13 juin 1966, telle correction stipulant que la fourniture de la pierre concassée devant servir aux travaux de revêtement de rues à être exécutés au Domaine du Boulevard sera confiée à M.Félicien St-Pierre; le prix soumis par la Carrière St-François, plus bas soumissionnaire, n'incluant pas les frais de transport.

261/66

Compte tenu de cette correction, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

263/66

La seule soumission produite pour la fourniture et l'installation de lampadaires au parc St-Damase a été produite par M. Armand Toupin au prix de \$2,925.00. Il est donc proposé par l'échevin Rosaire Milette et appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que cette soumission soit retenue et le contrat confié à M.Armand Toupin.

ADOPTÉ

Le conseil prend connaissance de soumissions produites pour la fourniture d'un rouleau à asphalte d'une capacité de 3 à 5 tonnes, requis pour le Département des Travaux Publics. Ces soumissions se lisent comme suit:

	<u>prix</u>	<u>livraison</u>
- Just Equipment & Supply Co.	7,035.00	7 semaines
- Accessoires Outillage Limitée	6,500.00)	
<u>plus</u> (pour mode d'entraînement		
par engrenage) <u>optionnel</u>	200.00)	3 semaines
- Duke Equipment Co.Ltd.	7,310.00	immédiate
- Construction Equipment Co.Ltd.	7,500.00	3 à 4 semaines

Avant de rendre sa décision le Conseil convient de confier ces soumissions au Directeur des Travaux Publics pour étude et recommandations.

Le greffier est prié de demander des soumissions publiques pour la fourniture et l'installation de lampadaires destinés à l'éclairage des parcs St-Jean-Baptiste et St-Joseph.

264/66

On passe ensuite à l'ouverture des soumissions produites pour la démolition de l'immeuble Biron (cadastre 168) situé sur la rue Lindsay. Ces soumissions se détaillent comme suit:

	<u>Demande</u>	<u>Offre</u>
Germain Lépine	\$650.00	-
Ally Démolition	750.00	-
Gaston Parenteau	1,200.00	-
Jean-Paul Turcotte	-	\$50.00

Le Conseil convient, sur proposition de l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, de retenir la soumission de M. Jean Paul Turcotte qui offre à la Cité une somme de \$50.00 en échange de la maison qu'il se chargera de démolir. Le Conseil exigera que M. Jean Paul Turcotte soit couvert d'une assurance-responsabilité durant l'exécution de ces travaux, qui débiteront sur réception de l'autorisation écrite de la Cité à cet effet. A compter de cet avis, un délai de cinq (5) semaines sera accordé à M. Jean Paul Turcotte pour compléter cette démolition à la satisfaction de la Cité.

ADOPTÉ

265/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le garage Fortier, plus bas soumissionnaire, soit chargé de la fourniture, au prix de \$2,795.00 d'un véhicule utilitaire (jeep) nécessaire au Département de Police de la Cité.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE:

- M. Sarto Baril, président de la Cie. Les Bateaux et Canots Aluminium Inc., remercie le Conseil de l'avoir autorisé à organiser une parade publicitaire à travers les rues de la Cité le 18 juin dernier.
- Les marchands de la Place Drummond apprécient grandement l'amélioration apportée au système de signalisation à l'intersection de la rue St-Alphonse et du Boulevard St-Joseph, et remercient le Conseil de l'appui qu'il a accordé aux marchands pour obtenir du Ministère de la Voirie l'exécution de ces transformations.
- L'Hydro-Québec informe la Cité qu'une démonstration d'éclairage architectural sera donnée par ses techniciens à l'Ecole Jean Raimbeault le 27 juin 1966. Le Conseil, retenu pour la présente assemblée, regrette de ne pouvoir se prévaloir de cette invitation.
- Le Conseil est informé qu'une salle d'étude de plans sera mise à la disposition des membres de l'Association Patronale des Constructeurs du Diocèse de Nicolet au 414 de la rue Lindsay, à Drummondville, (Edifice du Bureau d'Evaluation et d'immeubles de Drummondville).

266/66

L'échevin Rosaire Milette donne avis de motion d'un règlement prévoyant les sommes nécessaires à l'installation des conduites d'aqueduc et d'égouts ainsi que les services d'eau sur le Boulevard Lemire, entre les rues St-Frédéric et St-Denis.

267/66

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à faire les démarches nécessaires auprès des autorités du Ministère des Travaux Publics afin d'obtenir qu'une inspection complète du vieux pont de la Rivière St-François (Route 20) soit entreprise et que soient effectuées les réparations nécessaires.

ADOPTÉ

268/66

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que l'Hydro-Québec soit autorisée à remplacer 16 lampes incandescentes de 200 watts actuellement utilisée pour l'éclairage du Chemin Hemmings par 16 lampes à vapeur de mercure de 250 watts, (consoles de 6 pieds), au prix total de \$32.00 à être déboursé par la Cité.

ADOPTÉ

269/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que les services de la firme d'ingénieurs Hamel & Malouin soient retenus pour la confection des plans et devis du système d'éclairage à être installé aux Domaines du Boulevard et des Entreprises Bellevue.

ADOPTÉ

270/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le Conseil de la Cité:

- a) accepte les plans préparés par la firme d'ingénieurs Goulet, St-Pierre & Associés, pour la construction d'une conduite d'aqueduc de 18 po. de diamètre, entre la rue Hériot et la rue Montplaisir, à travers le Parc Woodyatt et la Rivière St-François;
- b) autorise les ingénieurs, Goulet, St-Pierre & Associés, à présenter ces plans pour approbation par la Régie des Eaux du Québec;
- c) autorise le Greffier à demander des soumissions pour la fourniture des matériaux et l'installation de la conduite d'aqueduc de 18 po.

ADOPTÉ

271/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Conseil de la Cité se rende à

la demande du "Comité des Amis des Scouts de Drummondville" et autorise le Directeur des Travaux Publics à faire installer une entrée d'eau devant desservir le chalet des Scouts situé à l'extrémité de la Rue Poirier. Cette installation sera faite sans frais pour les Scouts et le Conseil veut ainsi apporter son encouragement à ce mouvement dont on se doit de louer le magnifique travail.

ADOPTE

Un rapport du Directeur de Police suggère le détournement du trafic lourd qui emprunte régulièrement le vieux pont de la Rivière St-François (Route 20) et cause des problèmes de circulation très aigus dus au fait qu'il est extrêmement difficile pour deux gros véhicules de se croiser sur ce pont. Le Greffier informe le Conseil qu'un règlement municipal limite actuellement à 20 tonnes la pesanté des véhicules autorisés à circuler sur ce pont. On s'interroge sur l'opportunité d'amender ce règlement et on convient de confier l'étude de ce problème du Département de Circulation et de suggérer les mesures qu'il croira de nature à corriger la situation.

Le Conseil se rallie à l'opinion émise par son aviseur Me. Jacques Biron, et nie toute responsabilité en rapport avec des dommages subis par MM. Bernard & Frère par suite du refoulement des égouts dans le sous-sol de leur immeuble commercial.

272/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil consente à verser aux Guides Catholiques un octroi de \$100.00 qui les aidera à défrayer le coût d'une piscine qu'elles projettent d'installer au camp de St-Elphège. Le Conseil veut ainsi souligner l'admirable travail de formation qu'effectue ce mouvement auprès de notre jeunesse et dont plus de 80 jeunes filles de notre ville bénéficieront encore cette année.

ADOPTE

273/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier et appuyé à l'unanimité que le Conseil de la Cité se joigne aux municipalités de Sherbrooke, Magog et Montmorency pour prier le Premier Ministre de la Province d'exercer des pressions auprès des dirigeants syndicaux et la Cie. Dominion Textile, afin de hâter les négociations et le règlement définitif de la grève qui paralyse une importante partie de l'industrie^{du} textile depuis le 13 avril dernier.

ADOPTE

274/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Maire et le Greffier, ou a

défaut le pro-maire ou le Greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité un acte de servitude à intervenir en faveur de la Cité pour le passage des services publics municipaux à être installés sur la subdivision du lot 151 (terre Généreux).

ADOpte

La Régie des Alcools du Québec informe la Cité que M.J.Paul St-Pierre a sollicité un permis d'épicerie licenciée à être opérée au Marché Larocque Enr, au 122 de la rue Dunkin.

275/66

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires pour couvrir les frais de refonte des règlements de construction et de zonage de la Cité de même que la confection d'un plan directeur d'urbanisme.

L'urbaniste Gaétan Richard est d'opinion que la Cité peut espérer une subvention fédérale de l'ordre de 50% en ce qui a trait à l'acquisition possible par la Cité et la démolition de trois immeubles déclarés comme taudis et condamnables au point de vue sécurité et salubrité. Ces bâtisses étant localisées dans le secteur de rénovation urbaine, la Cité communiquera avec la Société Centrale d'Hypothèque afin de s'enquérir de la possibilité de bénéficier des octrois prévus en pareil cas.

276/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil ratifie son autorisation de soumissionner pour un montant de \$1,500.00 pour l'achat d'un terrain portant le no.P.90 du cadastre officiel du Canton de Wickham, tel terrain étant contigu à l'aéroport municipal et appartenant à la Commission Scolaire de St-Nicéphore. Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire ou le greffier-adjoint sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir pour ratifier cette transaction.

ADOpte

277/66

Il est proposé par l'échevin J.A.Michaud, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le Conseil de la Cité s'engage à payer à l'Hydro-Québec, à raison de 5¢ le pi. carré, le terrain formant le Parc Woodyatt, soit plus précisément les parties de lots 4, 5, 7 et 71, et les lots 6, 8, 9 et 10 du cadastre officiel de la Ville de Drummondville. Le Conseil s'engage également à adopter un règlement additionnel couvrant les frais encourus pour tel achat, en sus de la somme de \$ 33,000.00 (achats et frais) déjà prévue par le règlement No.689.

ADOpte

278/66

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement additionnel couvrant les frais encourus pour l'achat du Parc Woodyatt, en sus du montant de \$ 33,000.00 prévu au règlement No.689.

279/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No.757 amendant le règlement de construction No.527 pour autoriser la construction d'un poste d'essence à l'angle des rues St-Pierre et Guilbeault.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 426- 10 de la Loi des Cités et Villes, S.H. le Maire fixe la lecture publique du règlement 757 au 18 juillet 1966.

280/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No.758 lequel tend à maintenir, jusqu'au 1er janvier 1969, conformément à l'article 489 de la Loi des Cités et Villes, l'évaluation de certaines propriétés auxquelles on apportera des améliorations sans augmenter le nombre de logements y contenus.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement No.758 soit adopté.

ADOpte

Première lecture est donnée du règlement No.759 autorisant l'achat à des fins de stationnement du lot 168 du quartier est de la Ville de Drummondville et l'appropriation d'une somme de \$ 35,000.00 à ces fins.

Première lecture est donnée du règlement No.760 prévoyant l'installation des services d'aqueduc sur les rues Cormier, Paris, Blanchette et Hains, situées dans le secteur annexé de Grantham-Ouest, et l'appropriation d'un montant total de \$ 35,000.00 à cette fin.

281/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette que le trésorier soit autorisé à acquitter la facture de \$ 25.00 produite par le Journal de Drummondville et La Tribune, qui se sont prévalus de l'autorisation de la Cité de publier les vœux du Conseil à l'occasion de la St-Jean-Baptiste.

ADOpte

282/66

Le Conseil entend les commentaires de M. Oscar Chagnon qui insiste pour que le Conseil demande immédiatement l'abolition de La Régie des Loyers qu'il se proposait de solliciter lors du prochain congrès de l'Union des Municipalités. Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que les démarches proposées soient entreprises sans délai.

ADOpte

M. Laurent Ricard suggère que soit étudiée au Congrès de l'Union des Municipalités une réforme du système financier de la Province, notamment en ce qui a trait à la création d'une banque de travaux publics. Le Conseil prend bonne note de ces remarques.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

11 juillet 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 11 juillet 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No.295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud, et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

283/66

Le Greffier donne la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 1966.

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOpte

284/66

Le Trésorier procède à la lecture de comptes dus par la Cité au 30 juin 1966. Ces comptes atteignent un total de \$ 453,465.29.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ces comptes soit acceptés pour paiement.

ADOpte

285/66

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues pour la fourniture et l'installation de lampadaires aux parcs St-Jean-Baptiste et St-Joseph. Les soumissionnaires et les prix soumis sont les suivants:

	<u>Parc St-Jean-Baptiste</u>	<u>Parc St-Joseph</u>
PAUL SAVARD:	\$ 9,100.00	\$ 2,785.00
ARMAND TOUPIN:	\$ 9,650.00	\$ 2,875.00
ROSARIO THIBEAULT:	\$13,100.00	\$ 3,500.00

M. Paul Savard étant le plus bas soumissionnaire dans les deux cas, il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que ses services soient retenus pour la fourniture et l'installation de lampadaires au parc St-Jean-Baptiste au prix de \$9,100.00 et au parc St-Joseph au prix de \$2,785.00, le tout sujet à l'approbation des ingénieurs-conseils Hamel & Malouin.

ADOpte

286/66

Une étude approfondie ayant été faite des soumissions produites à la séance du 27 juin dernier pour la fourniture d'un rouleau à asphalte de 3 à 5 tonnes, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la soumission de la firme Accessoires Outillage Ltée, en date du 23 juin 1966, soit retenue au prix de \$6,700.00 plus la taxe provinciale

ADOpte

287/66

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'achat de certaines machineries lourdes pour les besoins du département des travaux publics.

288/66

L'échevin Antonio Godbout donne avis de présentation d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à l'exécution de

certain travaux publics au cours de l'année 1966, tels que confection de trottoirs, pavage de rues, construction d'édifices, etc.

289/66

Les Jeunesses Musicales du Canada, section de Drummondville, en vue de la prochaine saison artistique, voient présentement à l'élaboration de leur programme-souvenir. Comme ce mouvement, tout autant éducatif que culturel, désire souligner cette année d'une façon particulière le 15^e anniversaire de son existence dans nos murs, les dévoués responsables ont pensé faire montre du futur Centre Culturel et Sportif en page frontispice et inclure une photographie de Son Honneur le Maire de même qu'intercaler les noms des échevins de la Cité au verso dudit programme. Afin que le coût du programme soit moins lourd à défrayer, les dirigeants des Jeunesses Musicales s'adressent aux membres du Conseil pour qu'une participation de la Cité au montant de \$200.00 soit considérée.

Le Conseil, tenant compte qu'une somme de \$100.00 est déjà prévue au budget pour ce mouvement, consent, pour souligner le 15^e anniversaire d'activités, à augmenter ce montant. Il est donc proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, qu'un octroi de \$200.00 soit accordé avec les meilleurs vœux d'une fructueuse saison artistique.

ADOpte

290/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à procéder aux travaux d'agrandissement de la voûte principale de la Cité, localisée au sous-sol de l'Hôtel de Ville. Pour ce faire, des réservoirs d'huile à chauffage, présentement en place, disparaîtront pour être remplacés par un seul de plus grande capacité qui sera enfoui sous terre et à l'extérieur. Un rafraîchissement de la peinture au bureau général sera également fait. Ces travaux de rénovation et d'agrandissement sont recommandés par le Trésorier de la Cité.

ADOpte

291/66

Afin que le Centre Civique soit mieux identifié par tous ceux qui le fréquentent, résidents ou étrangers, il fut suggéré et recommandé qu'une enseigne lumineuse y soit placée bien en évidence. La Compagnie "Les Enseignes Bruco Ltée," invitée à présenter un projet, le soumet avec les particularités suivantes:

"Enseigne lumineuse en plastic, 2 faces, aux dimensions de 7' x 14' pour la partie du haut, avec plastic bombé de 1" d'épaisseur. La partie du bas sera de 5' x 10' avec coulisse pour pouvoir placer les lettres d'une manière facultative. Les Lettres ne sont pas incluses dans le prix soumis. Le tout sera illuminé par 36 fluorescents, avec 9 ballasts qui peuvent résister à une température de 40 degrés sous zéro. La boîte sera en aluminium ou en métal peint en couleur or. Le tout sera érigé sur 2 poteaux retenus au sol par 2 basses de ciment et érigé sur le terrain du

Centre Civique au prix de \$3,180.00, toutes taxes incluses".

Après étude sérieuse, il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité accepte le projet tel que soumis par la Cie. "Les Enseignes Bruco Ltée", sujet aux conditions d'achat suivants:

- 10% de \$3,180.00 lors de la mise en place de l'enseigne lumineuse;
- le solde, soit \$2,862.00, payable sans intérêt en janvier 1967.

ADOpte

L'Unité des Policiers, par une lettre adressée au Conseil, exprime le désir de voir un système adéquat d'air climatisé installé à la Salle de Garde des policiers, au sous-sol de l'Hôtel de Ville. Les fournaises, les cellules des détenus, les chaleurs de l'été, sont autant de bonnes raisons pour les policiers de réclamer une bonne aération.

Le Conseil prie le Directeur des Travaux Publics de faire une étude immédiate de cette demande afin qu'une solution soit trouvée pour satisfaire les concernés.

292/66

Les dirigeants de la Compagnie South Durham Caskets Ltée de Drummondville, fabricants de cercueils et propriétaires d'un immeuble construit par la Cité à même le fonds industriel mis à sa disposition par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, s'adressent de nouveau au Conseil avec l'espoir d'obtenir un second appui financier en vue d'un agrandissement à leur immeuble déjà existant.

L'expansion de la compagnie se trouve, au stage actuel, déjà paralysée par la superficie de l'immeuble présentement occupé. Selon une lettre présentée au Conseil et signée par le président, la Compagnie South Durham Caskets accepte de verser 20% du coût de l'agrandissement, tel qu'exigé par le Ministère de l'Industrie et du Commerce. L'ensemble du projet sera de l'ordre de quarante-cinq mille dollars (\$45,000.00), y compris une allocation de quatre mille dollars (\$4,000.00) pour l'aménagement du site et les frais d'honoraires de l'architecte.

Le Conseil, tout en félicitant ces industriels, consent à apporter l'aide financière additionnelle à cette firme en autant que toutes les exigences des ministères provinciaux concernés seront respectées. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Greffier de la Cité soit prié de faire parvenir, avec les documents nécessaires, cette demande pour une acceptation de principe.

ADOpte

293/66

L'Echevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement concernant un prêt industriel de \$40,000.00 à être consenti à la Compagnie South Durham Caskets Ltée pour l'agrandissement de son usine actuelle.

M. Emery Moreau, demeurant à 7 rue St-Henri, demande au Conseil si le trottoir sur sa rue sera fait bientôt. Selon sa version, ces travaux devaient être exécutés l'an dernier. Il semble qu'une certaine entrave retarde la confection de ce trottoir, cependant des mesures seront prises pour que l'on procède le plus rapidement possible.

Lors de la séance du 13 juin 1966, le Greffier avait été prié d'obtenir la collaboration de la Cie Drummond Transit à l'effet de recouvrir le terrain de leur cour d'une surface autre qu'un revêtement sablonneux. Ce geste était posé pour répondre à la demande d'un groupe de résidents ceinturant les entrepôts de la firme précitée.

Le gérant local de la Cie Drummond Transit nous informe par lettre qu'il a transmis notre communication au bureau-chef de Montréal.

294/66

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la demande de permis faite par M.Benoit Desmarais de construire un poste d'essence et de service au coin des rues Marchand et Dorion, soit autorisée en autant que les recommandations faites par les Départements de Construction et de Circulation et le Service des Incendies soient respectées.

ADOpte

295/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la résolution No.288/66, passée en faveur de l'Hydro-Québec relativement à des déplacements de poteaux, soit modifiée pour y ajouter les mots suivants: "et que la Cité acquittera les frais imposés au montant de \$191.64".

ADOpte

296/66

Plusieurs propriétaires ayant résidence sur le côté nord-ouest de la rue Lévis, dans les limites de la Cité, avaient demandé l'an dernier la construction d'un trottoir, du moins sur le ^{UR} côté. Ce soir, ces messieurs rappliquent à l'assemblée avec la même demande, cette fois avec plus d'insistance.

L'ingénieur Jacques Bonin souligne au Conseil que l'exécution de ces travaux est prévue mais que la Cité doit en premier lieu se rendre propriétaire d'une largeur de 4 pieds en front de chaque

terrain. Pour ce faire, le Greffier fera signer une option par les propriétaires concernés qui, ce faisant, permettront la prise de possession au préalable de l'emprise nécessaire à l'exécution immédiate desdits travaux. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que Me. Laurent Jutras, notaire, soit chargé de préparer l'acte ou les actes à intervenir entre la Cité et les propriétaires pour légaliser la cession de la largeur de 4' requise. Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer les contrats de vente et tous documents accessoires et à y apporter les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

297/66

Lors de la séance régulière du 13 juin 1966, le Conseil avait convenu de ne pas renouveler une servitude consentie à la Cité le 14 juillet 1945 par Mme Wildred Reed (veuve de feu Geo. Lackie) et M. Milton Lackie. Cette servitude avait pour but de faciliter l'accès à la rivière pour notre Département des Incendies. Afin de clarifier le titre de propriété, la personne concernée par l'entremise de son notaire, demande à la Cité de faire préparer un acte authentique d'abandon.

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que soit confié à Me. Jacques Beaudoin, notaire, le soin de rédiger l'acte à intervenir, et que le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient par les présentes autorisés à signer cet acte d'abandon et tous documents accessoires, et à y apporter les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

Le Journal "La Patrie", l'un des hebdomadaires les plus influents du Canada français, se plait, chaque année, à promouvoir une ou deux villes du Québec. Cette année, le choix se porte sur notre Cité. Ce projet apporte inévitablement un déboursé important à effectuer de la part de la Cité.

Les membres du Conseil, tout en appréciant la considération qu'on apporte à notre ville, jugent préférable de décliner l'offre faite en raison d'une non-prévision au budget de l'année en cours.

L'an dernier, plusieurs résidents de la rue Holmes s'étaient plaints du mauvais état de la chaussée et avaient, comme solution à ce problème, simplement demandé qu'un nouveau revêtement soit fait. Le Conseil avait pris cette demande en considération et mis cette requête à l'étude.

M. G.H. Leblanc, domicilié à 62 rue Holmes, revient à la charge cette année et, soi-disant au nom des mêmes résidents, réitère la même demande.

Le Conseil, après courte discussion, s'engage à inclure l'exécution de ces travaux à un prochain règlement de travaux publics. L'éclairage de cette rue, pas tellement puissant, fera également l'objet d'une étude par ces messieurs du Conseil.

La Régie des Alcools du Québec requiert l'approbation du Conseil Municipal relativement à une demande de permis présentée par M. Gérard Gauthier, propriétaire de l'Epicerie Bernier, 381 rue Celanese. Le Conseil n'a aucune objection à l'émission de ce permis.

M. Lionel Ledoux, domicilié à 631 Boulevard St-Joseph (anciennement 387 Boulevard Bernard), réclame des dommages subis à sa propriété par suite de travaux faits à proximité par M. Félicien St-Pierre à qui a été confié l'exécution des travaux d'égouts pour desservir le secteur du Domaine Boulevard. La réclamation produite est de l'ordre de \$350.00.

Le Conseil, séance tenante, nie toute responsabilité en ce qui a trait à cette réclamation. Le contrat donné à forfait élimine la responsabilité de la Cité. De plus, à supposer que la Cité aurait exécuté ses propres travaux, elle pourrait, en vue des dispositions prévues à cet effet, nier toute responsabilité puisque la réclamation est produite après les délais accordés.

Cette réclamation sera portée à la connaissance de M. Félicien St-Pierre.

298/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No.759 autorisant l'achat à des fins de stationnement du lot 168 du quartier est de la Ville de Drummondville et l'appropriation d'une somme de \$35,000.00 à cette fin.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

299/66

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire Philippe Bernier fixe la lecture publique du règlement No.759 au 25 ~~avril~~ ^{juillet} 1966.

Deuxième lecture est donnée du règlement No.760 prévoyant l'installation des services d'aqueduc sur les rues Cormier, Paris, Blanchette, Hains et Perron, situées dans le secteur annexé de Grantham-Ouest, au coût total de \$30,000.00.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

En conformité avec les dispositions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du règlement No.760 au 25 juillet, 1966.

Première lecture est donnée du règlement No.761, amendant le règlement No.744 concernant la danse.

Première lecture est donnée du règlement No.762, prévoyant les fonds nécessaires en vue de défrayer le coût de la refonte des règlements de construction et zônage, de même que la confection d'un plan directeur d'urbanisme, et l'approbation d'un emprunt de \$30,000.00 à ces fins.

300/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Commission Municipale de Québec soit priée d'autoriser la Cité de Drummondville à renouveler un emprunt temporaire de \$300,000.00 prévu à la résolution du 13 décembre 1965 et approuvé par la Commission Municipale le 7 janvier 1966. Ce renouvellement d'emprunt permettra à la Cité de rencontrer ses échéances en attendant la perception, en octobre 1966, de la seconde tranche de la taxe foncière municipale.

ADOPTE

301/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissaire, un montant de \$70,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$70,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No.675. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billet promissaire, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$70,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

302/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier et résolu à l'unanimité que les sympathies du Conseil de la Cité soient transmises à la famille de M. Lionel Roy, décédé récemment, qui fut longtemps l'un des officiers de notre Corps de police.

ADOPTE

Avant de lever l'assemblée, Son Honneur le Maire s'inquiète des retards apportés dans les procédures relativement à l'achat d'une superficie du Parc Woodyatt, propriété de l'Hydro-Québec. Le Greffier l'informe que les résolutions requises par la Compagnie, de même que les documents, ont été dirigés à qui de droit, sauf un plan révisé de la superficie à acquérir que soumettra incessamment les arpenteurs-géomètres LeMaire & Lemaire. Une instance sera faite auprès du gérant local de l'Hydro, M. Albert Faucher, en vue d'obtenir les autorisations immédiates de construire le chalet prévu au Parc Woodyatt et de passer la conduite d'eau destinée à alimenter en eau potable le Parc des Voltigeurs et la Municipalité des Cantons Unis Wendover & Simpson.

L'échevin Rosaire Milette s'enquiert à son tour de la marche des négociations en vue de l'ouverture de la rue St-Damase. Le Greffier, tout en informant le Conseil que les représentants du Pacifique Canadien viendront à l'Hôtel de Ville vendredi le 15 juillet, fera les pressions nécessaires auprès des corps concernés par ce laborieux projet.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire

18 juillet 1966

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

Procès-verbal d'une assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 18 juillet 1966, cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- " - Procéder à la lecture publique du règlement No. 757 amendant le règlement de construction pour autoriser la construction d'un poste d'essence à l'angle des rues St-Pierre/Guilbeault.
- Choisir un soumissionnaire pour l'installation d'une conduite d'eau de 18" destinée à alimenter

en eau potable le Parc des Vêltigeurs et la Municipalité des Cantons Wendover & Simpson.

- Décider du choix entre un système manuel et un système électronique, re: système d'éclairage de scène au Centre Culturel.
- Autoriser la Cie Bell Téléphone à ériger une tour de 200'.
- Accorder un délai additionnel à la Cie.Dorsay. "

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, J.A.Michaud, et Rosaire Milette, sous la présidence de l'échevin Raymond Luneau.

303/66

Lecture publique est donnée du règlement No. 757 amendant le règlement de construction 527 afin d'autoriser la construction d'un poste d'essence sur les lots 162B-147 et 148 à l'angle des rues St-Pierre et Guilbeault.

304/66

Jeudi le 14 juillet, à 4:00 heures p.m., le Conseil procédait à l'ouverture de soumissions en vue de l'installation d'une conduite d'aqueduc en béton armé, de 18" de diamètre, d'une longueur d'environ 2,200 pieds dont 950 pieds sous le lit de la rivière St-François.

Les soumissions produites furent les suivantes:

MARIER & FILS:	\$ 113,739.20
LA CIE DE PAVAGE LASALLE LTEE:	\$ 86,435.00
FELICIEN ST-PIERRE:	\$ 83,005.00

Il avait été convenu que le choix du soumissionnaire se ferait à la présente séance spéciale.

CONSIDERANT que le coût d'exécution de ces travaux, même du plus bas soumissionnaire, dépasse largement les sommes prévues par règlement en voie d'approbation;

CONSIDERANT aussi que le Ministère de la Voirie et la Municipalité des Cantons Unis Wendover & Simpson ont donné l'assurance d'une participation inférieure à ces soumissions;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud et unanimement résolu que la Cité suspende ce projet pour le moment, rencontre à nouveau les parties intéressées et fasse un nouvel appel d'offres si jugé nécessaire.

Les chèques visés annexées aux soumissions produites seront donc retournés aux firmes ci-haut mentionnées.

ADOpte

305/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que l'installation du système d'éclairage électronique de scène au Centre Culturel et Sportif soit confiée à la firme B.Beaudoin & Associés Inc. pour la somme de trente mille huit cent quarante-neuf dollars et vingt-sept cents (\$30,849.27). Ce prix comprend tous les matériaux et la main-d'oeuvre requis ainsi que toutes les taxes. Les lampes de projecteurs sont incluses. Les changements nécessaires aux conduits fournis par le propriétaire sont aussi inclus.

Aux dires de certains conseillers, le prix de cette installation dépasse de quelque peu les montants prévus aux règlements adoptés antérieurement. Un système manuel avait d'abord été considéré. Afin d'économiser sur la conversion de système presque certaine plus tard, il est jugé préférable et sage d'adopter immédiatement le système électronique. Un octroi additionnel pour couvrir cet excédant a été sollicité et, advenant le cas où ledit octroi serait refusé, une souscription populaire sera mise en branle pour éviter de surcharger directement les électeurs propriétaires qui ont accepté déjà des sommes bien précises.

ADOpte

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada s'adresse de nouveau au Conseil en vue d'obtenir l'autorisation d'ériger une tour de 200 pieds de hauteur sur leur propriété située à 442, rue Lindsay. L'érection de ladite tour rendrait possible la transmission jusqu'à Victoriaville. Une semblable demande avait été sollicitée et permise en avril 1966, mais pour une hauteur de 130 pieds seulement.

Les recommandations du Département de Construction, appuyées par le Conseil, en marge de cette demande, sont les suivantes:

- 1) Parce que cette tour serait mise en place dans un secteur considéré en partie résidentiel et que le côté urbanisme en serait affecté d'autant, il est suggéré que l'érection de cette tour soit faite en un endroit tout autre que le Centre-Ville;
- 2) Que non seulement une esquisse, mais des plans bien définis approuvés par des ingénieurs soient soumis avant que l'émission d'un permis puisse être considérée.

306/66

Afin de permettre aux procureurs de la Cie Dorsay (Canada) Ltd. et Montex Apparel Industries Ltd. de compléter leur étude des documents en vue de la signature du contrat de vente d'une bâtisse industrielle, il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A.Michaud, qu'un délai additionnel leur soit accordé jusqu'au 19 août 1966.

ADOpte

303^h/66

Le délai d'une heure prévu à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes étant écoulé sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 757, le président de la présente séance, l'échevin Raymond Luneau, déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Président de l'assemblée.

CITE DE DRUMMONDVILLE25 juillet 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 25 juillet 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier.

307/66

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier fait la lecture publique du règlement No. 759 prévoyant l'achat, à des fins de stationnement, de l'immeuble portant le numéro de cadastre 168 de la Ville de Drummondville, au coût total de \$35,000.00.

308/66

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du

règlement No. 760 prévoyant l'installation des services d'aqueduc sur les rues Cormier, Paris, Blanchette, Hains et Perron, situées dans le secteur annexé de Grantham-Ouest, au coût total de \$35,000.00

309/66

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 juillet et de la séance spéciale du 18 juillet 1966.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTÉ

310/66

Lecture est donnée des mutations de propriété portant les numéros 2707 à 2741 inclusivement. Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTÉ

Monsieur Laurent Ricard, présent à l'assemblée, sollicite l'intervention du Conseil Municipal auprès des autorités provinciales en vue d'obtenir par des pressions un règlement hâtif de la malheureuse grève des hôpitaux.

311/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'une augmentation de salaire de dix dollars (\$10.00) par semaine soit accordée à Mlle. Nicole St-Jacques, secrétaire au Greffe de la Cité, à compter du 1er août 1966.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance d'un avis de la Régie des Alcools du Québec informant la Cité que M. Lionel Ruel a présenté une demande de permis pour l'opération d'une épicerie licenciée au 234 de la rue St-Marcel à Drummondville.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Greffier fait part au Conseil de lettres de remerciements provenant d'organismes ayant bénéficié d'octrois ou de subventions de la part de la Cité. Ces organismes sont les suivants:

- 1) Les Jeunesses Musicales du Canada, section de Drummondville.
- 2) Les Guides Catholiques du Canada (Camp Saint-Elphège)

3) Comité des Brigades Scolaires de Sécurité
(Drummondville)

- Les dirigeants de la Ligue de Hockey Mineure, comme chaque année, font tenir à la Cité leur état financier démontrant un déficit d'opérations de \$179.71 pour la saison 1965-66. Ce déficit sera couvert par la Légion Canadienne. Selon leurs commentaires, la saison dernière fut pour eux celle qui intéressa le plus grand nombre de participants et celle qui, en raison des nombreuses activités, a apporté le meilleur état financier.

La Direction se propose de faire mieux encore pour la prochaine saison afin de souligner le 10e Anniversaire de la fondation de la Ligue.

Un chèque au montant de \$1,870.00 représentant le coût de location de l'aréna est également annexé au rapport soumis.

Le Conseil accueille avec enthousiasme ces commentaires et souhaite des succès continus.

- M. Georges Roy remercie le Conseil pour le témoignage de sympathie qui lui fût adressé par la Cité lors du décès de son fils, M. Lionel Roy, ex-capitaine au département de Police de la Cité.
- L'Honorable Clément Vincent, Ministre de l'Agriculture du Québec, informe le Conseil qu'il est heureux d'apprendre que le Docteur Marcel Frenette soit retourné à son travail d'inspection des denrées.

L'Association des Pilotes de Drummondville Inc. sollicite la permission d'utiliser l'aéroport Municipal pour la tenue d'une fête aérienne, dimanche, le 11 septembre 1966. Le public sera admis gratuitement sur les terrains de stationnement. Tout au cours de la journée, des pilotes qualifiés offriront des tours d'avions au public. L'A.P.D. entend pouvoir défrayer les frais de cette manifestation en percevant un dollar par tête des tours d'avions. Comme par les années passées, des trophées seront accordés:

- 1) au pilote qui viendra du point le plus éloigné de l'aéroport;
- 2) au pilote visiteur qui détient la licence de pilotage la plus récente;
- 3) au gagnant du tournoi de golf organisé au cours de la journée par l'A.P.D.

312/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que permission soit accordée à l'Association des Pilotes de Drummondville Inc. d'utiliser l'aéroport municipal pour la tenue de cette fête aérienne le 11 septembre ou le 18 septembre en cas de pluie, en autant que l'Association détienne une police d'assurance-responsabilité dégageant ainsi la Cité de Drummondville de toutes réclamations en dommages éventuelles.

ADOpte

A ce stage de l'assemblée, Son Honneur le Maire, par le truchement de la presse, tient à informer la population de Drummondville que des soumissions ont été demandées par le Ministre des Transports en vue des importants travaux à être effectués à la piste d'atterrissage de notre aéroport.

Le Greffier, sur le point de contacter les résidents de la rue Lévis afin d'obtenir la signature d'options en vue de la construction d'un trottoir sur le côté nord-ouest de cette rue, se voit momentanément arrêté par la réception d'une résolution adressée au Conseil par la Ville de Drummondville-Sud et qui se lit comme suit: "Proposé par les Membres de ce Conseil et résolu à l'unanimité d'autoriser la Cité de Drummondville à construire des trottoirs dans l'emprise de la rue Lévis, entre le Boulevard St. Joseph et le trottoir existant de la Municipalité, et de continuer l'asphalte jusqu'au trottoir."

313/66 Le Conseil, mis au fait de cette offre généreuse, se voit cependant dans l'obligation de la refuser avec ses plus sincères remerciements. L'échevin J.A. Michaud, au nom de ses collègues, explique qu'il est impossible d'aménager le trottoir dans l'emprise de la rue puisque là-même passe la conduite d'aqueduc et d'égout et qu'il serait très coûteux de faire des réparations advenant un bris de tuyau. Le Conseil en reste donc à la décision prise par la résolution No. 296/66 de la Cité de Drummondville.

Le Conseil du Travail de Drummondville et du District proteste énergiquement contre l'envoi, par la Cité, d'une résolution passée lors de l'assemblée du 27 juin 1966. Cette résolution consistait en une demande d'abolition de la Régie des Loyers adressée directement aux autorités provinciales.

314/66 L'échevin Laurent Bernier, devant cette protestation officielle et bien d'autres verbales, demande à ce que soit retirée la résolution portant le numéro 282/66 en date du 27 juin 1966, dont il avait fait la proposition.

315/66 L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement concernant un prêt industriel de \$55,000.00 à être consenti à la compagnie Technico pour l'agrandissement de son usine actuelle.

316/66 Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, qu'autorisation soit accordée à l'architecte Ferdinand Blais de demander des soumissions pour l'acquisition de décors de scène devant être utilisés au Centre Culturel et Sportif de Drummondville.

ADOPTÉ

317/66 Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le trésorier soit autorisé à payer à A. Fortin Construction Limitée, les factures portant les numéros 39,

40, 41 et 43, pour des travaux supplémentaires exécutés au Centre Culturel, approuvés par les architectes Blais & Malouin et par les ingénieurs Hamel & Malouin.

ADOPTÉ

318/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, et unanimement résolu qui soit consentie au Greffier de la Cité, M.L. Philippe Langevin, une augmentation de traitement de \$1,500.00 par année à compter du 25 juillet 1966.

ADOPTÉ

319/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 761 amendant le règlement No. 744 concernant la danse.

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

320/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 762 prévoyant les fonds nécessaires pour la refonte de la réglementation de construction et zonage, soit un emprunt total de \$30,000.00

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce règlement No. 762 soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 8 août 1966.

Première lecture est donnée:

- du règlement No. 763 prévoyant l'achat de machineries pour le Département des Travaux Publics et l'appropriation d'un montant de \$65,000.00 à ces fins.
- du règlement No. 764 prévoyant l'appropriation des sommes nécessaires pour compléter les fonds du règlement 689 autorisant l'achat par la Cité d'un emplacement de terrain connu sous le nom de Parc Woodyatt, propriété de l'Hydro-Québec. Emprunt décrété: \$10,000.00.

La Canadian Celanese, une division de Chemcell (1963) Limited, célébrera bientôt le quarantième anniversaire de ses opérations à Drummondville. Pour souligner ce 40e anniversaire comme il se doit, il a été convenu que cet événement et les années de progrès qui l'ont suivi, feront le sujet d'une édition spéciale dans le Journal La Parole, au début de septembre. Toutes les principales étapes de Canadian Celanese ainsi que de La Parole, abondamment illustrées, seront relatées dans cette édition, avec interviews, commentaires et publicité appropriés.

321/66

Le Conseil, bien au fait des services rendus par ces firmes progressives, désire se joindre aux fournisseurs de l'une de ces deux industries, de même qu'à la population pour souligner cet anniversaire important. Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout et unanimement résolu qu'une somme de TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (\$350.00) soit versée au Journal La Parole qui verra à présenter les meilleurs vœux du Conseil de la Cité sous forme d'une page complète incluse dans l'édition spéciale projetée.

ADOPTE

Afin qu'une nouvelle entente soit prise relativement à la conduite d'eau à être construite en vue d'alimenter le Parc des Voltigeurs et la Municipalité des Cantons Unis de Wendover et Simpson, Son Honneur le Maire prie le Greffier de ménager une autre rencontre avec les autorités du Ministère de la Voirie et le Conseil de Drummondville-Nord.

La campagne d'embellissement entreprise par les autorités municipales depuis quelques mois a apporté de magnifiques résultats. Afin qu'un maximum de succès soit obtenu, l'échevin Rosaire Milette, par l'intermédiaire de la presse parlée et écrite, demande à la population de coopérer plus encore pour que notre Cité soit de plus en plus accueillante pour ceux qui nous visitent.

L'échevin Hervé Cloutier s'inquiète grandement du sort de la piscine Ste. Thérèse et désire savoir ce qu'il advient des plans et devis qui devaient être déposés au Conseil vers le 15 juillet par l'architecte Paul Labranche. Le Greffier est prié de communiquer avec ce dernier pour plus de précisions.

307^a/66

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 759, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

308^a/66

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 760, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier.

.....
Maire.

8 août 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 10 août 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier.

322/66

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier fait la lecture publique de règlement No. 762 prévoyant les fonds nécessaires en vue de défrayer le coût de la refonte des règlements de construction et zonage, de même que la confection d'un plan directeur, et l'approbation d'un emprunt de \$30,000.00 à ces fins.

323/66

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 25 juillet 1966.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce procès-verbal soit adopté.

ADOPTÉ

324/66

Le Trésorier procède à la lecture de comptes dus par la Cité au 8 août 1966. Ces comptes atteignent un total de \$340,440.64.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

Parce qu'ils prétendent que c'est un besoin pour la population du secteur concerné, 212 propriétaires et locataires du quartier St-Jean-Baptiste appuient la demande de M. René Morissette qui désire obtenir de la Cité un permis l'autorisant à construire un poste d'essence et restaurant à l'angle de la rue St-Damase et la 17^e Avenue.

Le Conseil fait part à M. Morissette qu'il a posé des gestes bien arrêtés en vue de la confection d'un plan d'urbanisme pour la Cité. Ledit plan sera possiblement déposé d'ici six mois. Dans l'intervalle, le Département des Permis de Construction ne peut concéder de permis pour l'endroit sollicité puisque le zonage en est résidentiel.

La Corporation Municipale Notre-Dame du Bon Conseil fait tenir au Conseil de la Cité la résolution suivante, dont le Greffier donne lecture:

" Il est proposé par le conseiller Léo-Paul Lafond et résolu unanimement que le Conseil Municipal de la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil appuie la pression faite dans le but d'obtenir que l'exposition régionale se tienne à Drummondville et que ladite résolution soit envoyée à la Cité de Drummondville. "

M. L.G. Groom, président de Québec Industrie, Développement et Recherche Inc., qui depuis plusieurs années agit comme agent industriel pour le compte de la Cité, informe le Conseil qu'il doit résilier son contrat à compter du 1er septembre 1966. Un mauvais état de santé le force à poser ce geste.

Le Conseil accepte cette démission avec regrets et prie le Greffier de transmettre à M. Groom les plus vifs remerciements de la Cité pour les services rendus à notre cause industrielle.

Trente-cinq épiciers de Drummondville, membres de l'Association en Alimentation du Québec (A.D.A.) s'opposent à l'ouverture des magasins le jeudi soir; projet préconisé par un groupe de marchands locaux. Un décret de l'A.D.A. leur interdit sous peine d'amende l'ouverture de leurs établissements ce jour là. Ils demandent donc que le règlement de la Cité ne soit pas modifié.

Le Club d'Astronomie de Drummondville Inc. sollicite, par l'entremise de son comité exécutif, un octroi au montant de \$100.00 renouvelable annuellement, afin de permettre au club l'aménagement d'un local approprié ainsi que l'organisation de différentes activités.

Comme ce déboursé n'est nullement prévu au budget de l'année en cours, le Conseil se voit dans l'obligation de refuser cette demande et engage ces messieurs à s'adresser à la Commission Scolaire locale, tout en les informant qu'ils peuvent revenir à la charge au début de novembre 1966 pour inclure, si possible, cet item au budget de l'année prochaine.

Les Dirigeants de Construction Drummond Inc, demandent au Conseil s'il y aurait possibilité pour la Cité de pratiquer une autre sortie dans le Domaine Bordeleau & Dumaine en prolongeant la rue Dumaine jusqu'aux limites de Drummondville-Sud.

Le Conseil, préférant donner au Domaine une sortie vers notre Cité plutôt que vers la municipalité voisine, est informé par le Directeur des Travaux Publics, à ce stage des discussions, que le prolongement de la 19e Avenue vers le Domaine Bordeleau & Dumaine est prévu au règlement de travaux publics No. 750.

M. Raiche, l'un des dirigeants de la firme précitée et présent à l'assemblée, s'informe également si la Cité projette d'installer quelques lumières à ce même Domaine. L'ingénieur Jacques Bonin souligne aux membres du Conseil que cette installation peut être envisagée pour le début de l'automne prochain.

par
M. Jean-Paul Rhéaume, entrepreneur-peintre et propriétaire de la rue Cockburn, aussi présent à l'assemblée, se plaint du sable qui s'envole des approches de l'édifice du Centre Culturel, présentement en construction et situé à l'angle des rues Cockburn et Ringuet.

Le Conseil prie l'ingénieur de la Cité d'améliorer, si possible, cet état de chose. M. Jacques Bonin suggère qu'une couche de pierre concassée soit posée sur cette partie de la rue Cockburn, en attendant la fin des travaux de l'immeuble culturel.

325/66

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que l'échevin André Cloutier soit désigné pour agir comme pro-maire au cours des trois prochains mois.

ADOpte

La demande de permis faite par la Cie de Téléphone Bell d'ériger une tour de 200 pieds sur sa propriété située au 442 rue Lindsay, est de nouveau portée à l'attention du Conseil pour décision à rendre. M. l'échevin Laurent Bernier et M. Jacques Bonin, ingénieur de la Cité, au nom du Département des Permis de Construction, après rencontre avec les ingénieurs de la compagnie et étude approfondie, recommandent que soit installée ailleurs qu'à l'endroit proposé une tour, même de 130 pieds de hauteur.

Le Conseil fait suite à cette recommandation et prie le Greffier d'informer la Compagnie Bell Téléphone de cette décision, avec les regrets d'usage.

La mise en place de panneaux-réclame aux endroits sollicités par la Cie Publicitaire Claude Néon Ltée ne rencontrant pas les normes du règlement No. 669, l'émission d'un permis de construction est tenue en suspens jusqu'à la refonte prochaine des règlements de construction et de zonage.

En marge de l'accident mortel survenu à l'angle de la rue St-Pierre et du Boulevard Lemire, des pressions verbales et écrites sont faites au Conseil de la Cité pour qu'un système de signalisation plus adéquat soit installé à cet endroit. Une lettre adressée par Mme Pierrette Blanchette est lue en séance.

Par ailleurs, une autre communication nous parvenant de M. L.P. Gingras, ingénieur diplômé en sécurité routière et demeurant à Thedford Mines, nous explique que, quelque soit le système en usage à Drummondville ou ailleurs en province, les accidents continueront à se produire. Il suggère, en tant qu'expert, une campagne d'éducation des masses. Il avance même que 60% de la population ou conducteurs de véhicules ne voient pas suffisamment pour conduire avec sécurité. Il offre également ses services à la Cité pour le coût de ses déplacements et sans autre rémunération.

326/66

Son Honneur le Maire, au nom du Conseil, tient à préciser au départ que la Cité ne peut elle-même modifier le système de signalisation au 4e Rang, puisque c'est en dehors des limites de Drummondville. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau et unanimement résolu que les autorités provinciales concernées soient mises au fait de cette situation et qu'elles prennent des mesures pour améliorer, s'il y a lieu, le système de signalisation actuel.

ADOPTÉ

Le Greffier informe le Conseil qu'il a reçu du Gouvernement Provincial les approbations des règlements No. 750 -travaux publics 1966 et No. 751 -installation d'une conduite d'eau sous la Rivière St-François-.

327/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$593,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$593,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 750. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excede jamais la somme de \$593,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

328/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité consente à verser la somme de \$1,477.03 à l'Hydro-Québec pour relocaliser 17 poteaux sur la rue St-Laurent, entre la 18e Avenue et le Boulevard Lemire.

ADOPTÉ

329/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité consente à verser la somme de \$550.00 à la Cie Bell Téléphone pour le déplacement de poteaux sur la rue St-Laurent entre la 18e Avenue et le Boulevard Lemire.

ADOPTÉ

330/66

Le Festival Etudiant dit "La Folle Farandolle" se tiendra à Drummondville les 25, 26, 27, 28, 29 août et les 5 et 7 septembre 1966. Afin de rendre possible toutes ces activités populaires, l'Association des Etudiants de Drummondville a besoin de réduire au minimum toutes les dépenses; c'est pourquoi l'aide de la Cité leur est nécessaire en ce qui a trait aux dispositions suivantes:

a) Le service gratuit de la force constabulaire pour les manifestations qui se tiendront:

- le 24 août et le 5 septembre, au Parc Woodyatt
- le 26 août et le 3 septembre, au Centre Civique.

b) Une réduction sur le prix de location du Centre Civique pour les célébrations devant avoir lieu les 26 août et 3 septembre 1966.

Le Conseil, désireux de favoriser l'initiative de nos étudiants, accorde la permission d'utiliser le Parc Woodyatt avec le service gratuit de notre force policière aux dates mentionnées ci-haut. Par contre, afin de ne pas créer de précédent, le prix usuel de location du Centre Civique doit être maintenu. Un octroi sera considéré comme soulagement, sur présentation en temps opportun d'états financiers démontrant le résultat de toutes ces festivités.

M. l'échevin Laurent Bernier en fait la proposition, et il est appuyé par l'échevin J.A. Michaud.

ADOPTE

Son Honneur le Maire tient de nouveau à féliciter les résidents des quartiers St-Joseph et St-Jean-Baptiste pour le soin qu'ils mettent à entretenir leurs résidences, de même qu'à les décorer de fleurs. Le Conseil est heureux de constater la coopération des Drummondvillois en marge de la campagne d'embellissement lancée récemment par les autorités municipales.

831/66

Pour concrétiser un projet longuement discuté au cours d'une rencontre ménagée à Québec entre les mandataires du Ministère de la Voirie, la Corporation des Cantons Unis Wendover & Simpson et la Cité de Drummondville, il est proposé par l'échevin Raymond Lumeau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville s'adresse à l'Honorable Fernand Lafontaine, Ministre de la Voirie, le priant de prendre les dispositions nécessaires pour que son Ministère maintienne le dépôt des plans d'expropriation sur les lots:

P-7	Rosario Hamel
P-6 & 7	Roland David
P-6	Henri David
P-6	Martial David
P-6	Morris David
P-6	Basile David
P-6	Rodrigue David
P-6	Henri & Morris David
P-6	Mme Antoinette Mondou-Cardin
P-6	Martial David

du Canton de Wendover, et agisse comme agent expropriateur pour l'acquisition desdits lots.

En retour, la Cité de Drummondville s'engage à se porter acquéreur desdites parties de terrain au prix payé par le Ministère de la Voirie afin d'y construire une usine conjointe d'épuration des eaux devant desservir la Cité de Drummondville, les Cantons Unis

Wendover & Simpson et le Parc des Voltigeurs, propriété du Ministère de la Voirie.

ADOpte

Un nouvel appel d'offres pour l'installation d'une conduite d'aqueduc en béton armé de 18" de diamètre, d'une longueur total d'environ 2,000 pieds dont 950 pieds environ sous le lit de la Rivière St-François, est fait pour lundi, le 22 août 1966.

332/66

L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement prévoyant les sommes additionnelles nécessaires à l'installation à travers la Rivière St-François, avec la participation du Ministère de la Voirie et de la Municipalité des Cantons Unis Wendover & Simpson, d'une conduite d'aqueduc destinée à alimenter le Parc des Voltigeurs et ladite Municipalité des Cantons Unis Wendover & Simpson.

333/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 763, autorisant l'achat de machineries pour le Département des Travaux Publics, et l'appropriation d'un montant de \$85,000.00 à cette fin.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi, 22 août 1966.

334/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 764, prévoyant l'appropriation des sommes nécessaires pour compléter les fonds du règlement 689, lequel autorise l'achat par la Cité d'un emplacement de terrain connu sous le nom de Parc Woodyatt, propriété de l'Hydro-Québec.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi, 22 août 1966.

PREMIERE LECTURE est donnée des règlements:

-No. 765, autorisant la Cité à agrandir une bâtisse industrielle par elle construite en 1965 et présentement vendue à terme à la Compagnie South Durham Caskets Ltée, et à approprier à même son fonds industriel un montant de \$40,000.00 à cette fin.

- No. 766, autorisant la Cité de Drummondville à agrandir une bâtisse industrielle par elle construite en 1965 et présentement vendue à terme à la Compagnie Technico Inc., et à approprier à même son fonds industriel un montant de \$55,000.00 à cette fin.

-No. 767, autorisant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1966, au coût total de \$230,000.00

335/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Directeur des Travaux Publics soit prié de prendre les mesures nécessaires pour que soit fait l'engazonnement de la partie de terrain sur laquelle repose le monument commémoratif des Fêtes du 150e anniversaire de fondation de la Cité. La cérémonie officielle du dévoilement doit avoir lieu le 5 septembre prochain.

ADOPTÉ

336/66

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que les services professionnels de M. Gaétan Richard, Urbaniste-conseil, soient retenus par la Cité de Drummondville en vue de la préparation d'un plan directeur d'urbanisme pour le territoire de la Cité de Drummondville. Les termes et les conditions de paiements, suggérés au mémoire présenté, seront étudiés et convenus au cours d'une rencontre préconisée pour mardi, le 16 août 1966, à 2:30 heures p.m. Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente résolution autorisés à signer la convention à intervenir entre les parties concernées.

ADOPTÉ

322^d/66

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 762, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier.

.....
Maire.

22 août 1966

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 22 août 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

337/66 Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du règlement No. 763 autorisant l'achat de machineries pour le Département des Travaux Publics et l'appropriation d'un montant de \$85,000.00 à cette fin.

338/66 Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du règlement No. 764 prévoyant l'appropriation d'une somme de \$10,000.00 pour compléter les fonds du règlement 689 autorisant l'achat par la Cité d'un emplacement de terrain connu sous le nom de Parc Woodyatt.

339/66 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 8 août 1966.
Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce procès-verbal soit adopté.

ADOPTÉ

Le Greffier procède maintenant à l'ouverture des soumissions reçues pour l'installation d'une conduite d'aqueduc en béton armé, de 18" de diamètre, d'une longueur d'environ 2,200 pieds dont 950 pieds sous le lit de la Rivière St-François. Ces soumissions se lisent comme suit:

CIE DE PAVAGE LASALLE LTEE:	\$64,910.00	chèque de dépôt inclus
MARIER & FILS:	\$67,413.00	" " " "
PIERCON LTEE:	\$49,600.00	" " " "

Le Directeur des Travaux Publics, et l'ingénieur Goulet qui a préparé les plans et devis de ce projet et présent à l'assemblée, sont priés de se retirer à la Salle de Comité afin d'étudier ces soumissions.

Le Greffier passe ensuite à la lecture des soumissions produites pour l'achat par la Cité de 5 vannes -1 de 6", 1 de 10", 1 de 14", et 2 de 18" - nécessaires au projet précité. Les soumissions reçues sont énumérées ci-après:

CANADA VALVE & HYDRANT CO. LTD:	\$3,534.05	chèque de dépôt inclus
A.R. BOLDUC INC:	\$4,064.60	chèque de dépôt inclus
FERRONNERIE DE DR'VILLE LTEE:	\$4,130.24	chèque de dépôt <u>non inclus</u>

Le choix d'un soumissionnaire est reporté à une prochaine séance et le Directeur des Travaux Publics est chargé de faire une étude approfondie de ces soumissions.

Lecture est également donnée des soumissions produites pour la fourniture et l'installation d'une bouilloire de marque Volcano de 100 H.P.

Ces soumissions sont les suivantes:

A.R. BOLDUC INC:	\$14,475.00	chèque de dépôt inclus
IRENEE BONIN INC:	\$16,488.00	chèque de dépôt inclus

Ces soumissions sont remises au Directeur des Travaux Publics qui fera une recommandation à la prochaine assemblée.

340/66

La seule soumission reçue au Bureau du Greffier pour la fourniture de 2 tracteurs à trottoirs a été produite par INTER-PROVINCIAL EQUIPMENT LTD. au prix total de \$9,250.00. Le chèque de dépôt requis accompagne la soumission.

Il est donc proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que cette soumission soit retenue. Cette décision est toutefois sujette à ratification par le Directeur des Travaux Publics, qui vérifiera si la soumission est conforme au devis préparé à cet effet.

ADOpte

Des soumissions ont été également demandées pour la fourniture de 2 camions devant se rattacher à des sableuses et nécessaires au Département des Travaux Publics. Les soumissionnaires et les prix soumis sont les suivants:

			<u>livraison</u>
FORTIER AUTO LTEE:	\$9,100.00	chèque de dépôt inclus	4 à 6 semaines
DRUMMOND AUTO LTEE:	\$8,240.30	chèque de dépôt <u>non inclus</u>	-
PINARD & PINARD LTEE:	<u>2 Ford F-700</u>	\$8,264.54	chèque de dépôt inclus 60 jours
	ou		
	2 Ford F-800	\$9,737.48	80 jours

Le Conseil prie le Directeur des Travaux Publics d'étudier ces soumissions et de présenter ses recommandations à la prochaine séance, pour ratification.

341/66

Une seule soumission a été produite pour la vente d'une souffleuse à neige, laquelle soumission est accompagnée d'un chèque de dépôt couvrant 10% du prix soumis.

Il est donc proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la soumission de SICARD INC., au montant de \$24,177.00, soit retenue. Cette décision est toutefois sujette à ratification par le Directeur des Travaux Publics.

ADOpte

Le Conseil prend également connaissance des soumissions reçues pour la fourniture et la pose d'accessoires de scène pour le Centre Culturel. Ces soumissions se détaillent comme suit:

RIDEAUX POUR FENETRES:

Albert Dupuis Ltée:	\$875.04	Matériel Rovana (tissus de contrat)
	<u>Matériel Rovana Rideau</u>	<u>Matériel Rovana Ramsay</u>
Décoration Bourret Ehr:	\$750.00	\$825.00
J.E. Marchand Ltée:	\$637.45	\$685.17

DRAPERIES DE LA SCENE: (Rideaux 1 et 2, rideau transparent, pattes et panorama)

	<u>Matériel "A"</u>	<u>Matériel "B"</u>	<u>Durée des travaux</u>
Bourret Décoration Ehr:	\$8,029.25	\$7,104.41	nil
National Theatre Equipment:	\$8,122.66	\$7,801.63	8 semaines
Raymond Limitée:	\$11,761.00	\$11,035.00	8 à 10 semaines

SYSTEME DE SUSPENSION:

	<u>Prix pour 8 séries</u>	<u>Prix pour 12 séries</u>	<u>Prix pour 16 séries</u>	<u>Durée des travaux</u>
National Theatre Equipment:	\$9,269.64	\$10,182.76	\$13,095.88	8 semaines

Raymond Limitée:

\$11,760.00 \$17,646.00 \$23,526.00 4 à 5 mois
(plus 270 pesées pour \$2,208.00)

Ces soumissions sont remises pour étude à l'architecte Ferdinand Blais qui vérifiera si elles sont conformes aux devis descriptifs préparés à cet effet. M. Blais se propose de rencontrer les compagnies soumissionnaires pour obtenir plus de détails, et fera ses recommandations au Conseil pour que décision soit prise à la prochaine assemblée publique.

342/66

Le Trésorier procède à la lecture de comptes dus par la Cité au 22 août 1966. Ces comptes atteignent un total de \$24,069.50

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

343/66

Lecture est donnée des mutations de propriété portant les numéros 2,742 à 2,769 inclusivement.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE:

- Le Comité des Amis des Scouts de Drummondville remercie le Conseil pour avoir procédé rapidement à sa demande relativement à l'installation de l'eau courante au chalet scout situé sur la rue Poirier.
- Les Membres du Conseil sont félicités par la Chambre de Commerce et la Ligue des Propriétaires pour la décision qu'ils ont prise de ne pas modifier le zonage de la rue St-Damase afin de rendre possible l'émission d'un permis d'exploitation d'un poste d'essence. Ces deux organismes souhaitent que le Conseil adopte cette attitude tant et aussi longtemps que ne sera déposé le plan directeur d'urbanisme sur le point d'être préparé et adopté.
- Le Comité Touristique de la Chambre de Commerce soumet au Conseil un rapport détaillé des activités du Kiosque Touristique de Drummondville pour la période du 21 mai au 31 juillet 1966. Selon ce rapport, 678 automobiles, dans lesquelles voyageaient 1,912 personnes, se sont arrêtées à ce point d'informations. 1,334 pamphlets touristiques furent distribués.

- En marge des visites industrielles que le Conseil a entreprises de faire depuis quelques semaines, le Greffier informe MM. les Conseillers que la Cie Drummond Business Forms les recevra avec grand plaisir, mercredi le 24 août 1966, à 2 heures p.m.
- M. G. Lapierre, un propriétaire résidant sur la rue DuMoulin, demande au Conseil s'il y a possibilité de placer un brigadier adulte à l'angle des rues DuMoulin et Brock, en vue de la prochaine année scolaire qui approche. Aux dires de ce contribuable, cette intersection est très dangereuse et la visibilité très mauvaise. Les enfants demeurant sur les rues Belcourt, Prince, DuMoulin, Poirier, Hériot et Brock ont à traverser à cet endroit quatre fois par jour pour se rendre à l'école Ste-Thérèse.

Le Conseil prie le Greffier de transmettre cette requête au Directeur de Police qui chargera le sergent Raiche d'en faire une étude.

- M. Claude Robillard remercie le Conseil pour l'aide financière qu'il lui a accordé pour défrayer une partie de ses dépenses lors de son voyage en Islande où il a été délégué pour représenter la Province de Québec au jamboree scout.

344/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité, pour fins municipales, se porte acquéreur du lot 162B-113 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham (désigné comme rue Landreville). M. Roland Nadeau, demeurant à 486 rue Turcotte, Drummondville, accepte de céder ce lot pour le prix qu'il en a payé, soit \$1,000.00. Me. Jacques Beaudoin, notaire, est chargé de rédiger l'acte à intervenir; le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente résolution autorisés à signer cet acte et tous documents accessoires et à y apporter les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTÉ

345/66

La Cité a obtenu de M. Almer Gauthier une option sur sa propriété située à 491 rue Brock, à Drummondville, pour la somme de \$20,000.00. Il s'agit d'un terrain d'une superficie totale de 8,712 pieds carrés avec bâtisses dessus érigées. Cette option est valable jusqu'au 15 décembre 1966. Si ladite option est acceptée, la somme de \$2,000.00 sera versée au vendeur d'ici le 25 août 1966, et le solde, soit \$18,000.00, payable dans les quinze (15) jours suivant l'approbation, par la Commission Municipale et le Ministère des Affaires Municipales, d'un règlement d'emprunt à cet effet. Au cas de non exercice de l'option, le montant de \$2,000.00 restera acquis au vendeur pour quelque cause que ce soit.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau:

- a) que la Cité accepte l'option à elle consentie par M. Almer Gauthier pour l'achat, au prix total de \$20,000.00, d'un lot portant le numéro 113 du Cadastre Officiel du Quartier Est de la Ville de Drummondville, mesurant 132' de profondeur par 66' de largeur, avec bâtisses dessus érigées, aux conditions ci-haut mentionnées;
- b) que Me. Jacques Beaudoin, notaire, soit chargé de rédiger le contrat à intervenir entre la Cité et M. Almer Gauthier;
- c) que le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire ou le greffier-adjoint, soient autorisés à signer ledit acte de vente pour et au nom de la Cité.

ADOPTÉ

346/66

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à l'achat, pour fins municipales, des immeubles portant le numéro 113 du Cadastre Officiel du Quartier Est de la Ville de Drummondville.

347/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour la construction d'un agrandissement à la bâtisse industrielle appartenant à la Cie Les Cercueils South Durham Ltée. Ces soumissions seront ouvertes à la séance régulière du 12 septembre 1966.

ADOPTÉ

348/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil accepte de défrayer les dépenses additionnelles suivantes, applicables au Centre Culturel:

- a) pour certains travaux de plomberie exécutés par J.A. Fortin Construction Ltée, à la pièce 13 de l'édifice, pour une somme ne dépassant pas \$300.00
- b) pour l'installation de conduites électriques à faire par Rosario Thibeault, pour une somme ne dépassant pas \$300.00. Ces conduites sont faites dans le but de faciliter la radio-diffusion, par le poste C.H.R.D., de certaines manifestations qui se tiendront au Centre Culturel.

ADOPTÉ

349/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le contrat à intervenir entre la Cité de Drummondville et The Nalpac Company. Par cet acte, la Cité permet à la Cie de répartir le solde de la créance hypothécaire sur une période de dix ans à raison de \$660.00 par mois, comprenant principal et intérêt à 6% l'an.

ADOPTÉ

350/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que Me. Jacques Beaudoin, notaire, soit autorisé à rédiger l'acte à intervenir entre la Cité et la Corporation Scolaire de St-Nicéphore relativement à l'acquisition par la Cité de partie du lot portant le no. 90 du Cadastre Officiel du Canton de Wickham. Les signataires du contrat sont déjà autorisés par la résolution 276/66, datée du 27 juin 1966.

ADOPTÉ

351/66

M. l'échevin Rosaire Milette, président du Comité des parcs, fait part à ses collègues qu'il serait souhaitable que certains parcs de la Cité soient nommer officiellement, pour une meilleure information. Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que lesdits parcs s'identifient d'après les noms suivants:

- PARC PINARD: situé à l'intersection de la rue St-Pierre et du Boulevard St-Joseph.
- PARC ST-DAMASE: situé à l'intersection de la rue St-Damase et de la 10e Avenue.
- PARC MICHAUD: situé entre les rues Cockburn, Pelletier et Marchand.
- PARC MATHIEU: entouré par les rues St-Henri, St-Omer, Fournier et Leclerc.
- PARC GARON: situé à l'angle des rues Hemming et Hériot.
- PARC MILETTE: entouré par les rues St-Damase et St-Alphonse, et les 17e et 19e Avenues.

ADOPTÉ

352/66

L'Harmonie de Drummondville, comme par le passé, s'adresse au Conseil en vue d'obtenir un octroi au montant de \$1,500.00 Les dirigeants précisent qu'ils ont eu au cours de l'année 55 activités, sous forme de parades, concerts, festivals et répétitions.

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité renouvelle, pour cette année, l'octroi sollicité, soit \$1,500.00. Les meilleurs vœux de succès continus sont aussi présentés par le Conseil à tous les membres de ce corps musical.

ADOPTÉ

Des propriétaires et résidents de la Municipalité de Drummondville-Ouest, par l'entremise de leur Conseil de Ville, se plaignent de nouveau d'être incommodés par l'échappement de suie émanant de l'usine Marlboro. Cette difficulté se présente l'an dernier et à l'époque, des enquêtes faites sur place donnèrent lieu à des modifications du système de chauffage pour en arriver à un état de fonctionnement normal.

Son Honneur le Maire, une fois de plus, charge le Directeur de Police de solutionner ce problème en envoyant l'inspecteur des incendies faire enquête sur place. Le Directeur des Travaux Publics apportera également sa contribution. Un rapport sera fait au Conseil.

Le Greffier donne lecture d'une résolution que lui fait tenir le Conseil de la Municipalité du Village de Notre-Dame du Bon-Conseil. Les Membres de ce Conseil appuient la demande de la Société d'Agriculture du Comté de Drummond de tenir à Drummondville même l'exposition agricole du comté et éventuellement l'exposition régionale.

A ce stage de l'assemblée, Son Honneur le Maire informe le Conseil et l'assistance qu'une rencontre est ménagée entre la Cité et les Sociétés agricoles des Comtés de Drummond, Yamaska et Nicolet, pour mercredi le 24 août à l'Hôtel de Ville.

353/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau et unanimement résolu que la Cité de Drummondville s'informe auprès du Ministre de la Voirie et des Travaux Publics de ce qu'il advient du projet de la construction d'un pont à la hauteur de la rue St-Georges, en périphérie de la route 20. Une participation municipale de l'ordre de \$700,000.00 avait été, il y a déjà quelques mois, consentie aux autorités provinciales.

ADOPTÉ

La Régie des Alcools du Québec avise le Conseil Municipal que les personnes suivantes ont présenté une demande de permis:

M. Roger Desrosiers - Salle Chez Roger, Coin Bl. Bernard et Trans-Canada
M. Rosaire Beaulieu - Taverne Drummond Ehr., 313 rue St-Jean
M. Germain Gagnon - Taverne Aviation, 409 rue Celanese

Le Conseil n'a aucune objection à l'émission de ces permis.

354/66

La Cité est informée officiellement d'un geste posé par les employés municipaux à l'effet qu'ils ont fondé une caisse d'économie à laquelle tous les employés municipaux peuvent déposer une partie de leurs économies. L'initiative prise est trouvée heureuse et les vœux de succès sont offerts par les Membres du Conseil.

Il est donc proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Trésorier soit autorisé à retenir, à même les salaires, les dépôts que les sociétaires auront consentis à verser.

ADOPTÉ

355/66

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot no.2 du Canton de Grantham (2-13, 2-14 et 2-15), préparé par les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire, en date du 26 mai 1966, pour le compte de M. Marcel Houle.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le plan de subdivision sus-mentionné soit approuvé tel que préparé, et que le Ministère des Affaires Municipales soit prié d'autoriser l'ouverture de la rue 2-13 à une largeur de 50 pieds seulement.

Cette approbation est conditionnelle à la signature, par le propriétaire, d'un acte de cession à la Cité de Drummondville du lot cadastré comme rue et apparaissant au plan de subdivision.

ADOPTÉ

356/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 765 autorisant la Cité de Drummondville à agrandir une bâtisse industrielle par elle construite en 1965 et présentement vendue à terme à la Compagnie South Durham Caskets Ltée, et à approprier un montant de \$40,000.00 à cette fin à même son fonds industriel.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

357/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 766 autorisant la Cité de Drummondville à agrandir une bâtisse industrielle par elle construite en 1965 et présentement vendue à terme à la Compagnie Technico Inc. et à approprier un montant de \$55,000.00 à cette fin à même son fonds industriel.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

358/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 767 autorisant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1966, au coût de \$230,000.00.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 1er septembre 1966.

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de construction et zonage No. 527 en vue de permettre à la Cité de construire certains chalets d'accommodation dans les parcs municipaux.

359/66

Par suite d'importants travaux d'aménagement qui seront exécutés prochainement à notre aéroport municipal, il est important de prévoir un service plus efficace d'approvisionnement en essence aux nombreux propriétaires d'avions qui utiliseront éventuellement notre piste d'atterrissage. En vue de cette réalisation, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Conseil confie à la Cie Imperial Oil Limited le soin de mettre en place l'outillage nécessaire. Cet outillage consiste en 2 réservoirs de 2,000 gallons chacun, 2 pompes avec filtres et les accessoires s'y rattachant. La Compagnie Imperial Oil fournit tout l'outillage et la Cité défraiera le coût de l'installation pour un prix ne dépassant pas \$1,500.00. Ce montant sera versé à M. Ubald Coté qui est chargé par la Cie d'exécuter ces travaux. Le choix du concessionnaire sera fait à une date ultérieure.

ADOPTÉ

Quelques sujets de discussion, non prévus à l'agenda, sont portés à la connaissance du Conseil.

- A) Il est fait mention de retombées de lait provenant de l'usine Crino: les mêmes propriétaires se plaignent de nouveau. Le Greffier est chargé de communiquer avec la Cie afin de la mettre en demeure de cesser toute opération puisque c'était prévu pour la mi-août 1966.
- B) Comme on s'interroge sur la solidité de l'estrade à la piste de courses de "stock cars", une enquête sera faite par les autorités municipales.

- C) Les policiers de la Cité seront chargés d'apporter une plus grande surveillance aux véhicules munis de silencieux défectueux; particulièrement dans les secteurs les plus achalandés.
- D) L'échevin Rosaire Milette informe ses collègues que la Cité a acquis 5,000 tulipes qui feront l'ornementation des parcs l'an prochain. Cet achat est prévu et inclus dans le budget du Comité des parcs.
- E) Pour répondre à la demande de propriétaires concernés, le Directeur des Travaux Publics se rendra visiter certaines propriétés du secteur St-Jean-Baptiste où les orages causent des dégâts assez fréquemment. On tentera de remédier temporairement à cet état de chose en attendant que la Cité puisse aménager de nouveaux égouts.
- F) Le Greffier est chargé de communiquer avec la Canadian Celanese afin d'obtenir la coopération de la Cie en vue de procéder à l'entretien d'une bande de terrain longeant le Boulevard St-Joseph. Cette partie de terrain appartiendrait, prétend-on, à cette industrie.

360/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'évaluation municipale des lots nos. P.50-125, 50-126, P. 50-156, P. 50-298, et P. 50-299 du Cadastre Officiel du Quartier Est de la Ville de Drummondville, soit fixée à \$160,000.00 pour l'année 1966.

ADOPTÉ

361/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette et unanimement résolu que les félicitations du Conseil soient adressées à Me. Jacques Biron pour sa récente nomination en tant que Procureur de la Couronne du District Judiciaire de Drummond.

ADOPTÉ

337ⁿ/66

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant écoulé sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 763, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

338ⁿ/66

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant écoulé sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 764, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

862/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$30,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$30,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 760. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$30,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

Le Conseil se retire à la Salle de Comité pour prendre une décision en vue d'octroyer, si possible, à la présente assemblée, le contrat pour l'installation de la conduite d'aqueduc sous la Rivière St-François.

Après quelques minutes de discussion, les Membres du Conseil siègent à nouveau et rendent la décision suivante:

363/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la soumission de PIERCON LTÉE, au montant de \$49,600.00, soit retenue pour l'installation d'une conduite d'aqueduc en béton armé de 18 pouces de diamètre, d'une longueur total d'environ 2,200 pieds, dont 950 pieds environ sous le lit de la Rivière St-François.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente résolution autorisés à signer, au nom de la Cité, le contrat d'entreprise à intervenir entre la cie Piercon Ltée et la Corporation Municipale de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE

Plonger m
.....
Greffier.

R. Bernier
.....
Maire.

1 septembre 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 1er septembre 1966; cette séance en étant une SPECIALE convoquée dans le but suivant:

" Donner la lecture publique du règlement No. 767- Travaux publics 1966 (\$230,000.00). "

864/66

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, Hervé Cloutier, Antonio Godbout et Raymond Luneau, sous la présidence du pro-maire André Cloutier.

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier procède à la lecture publique du règlement No. 767, autorisant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1966, au coût de \$230,000.00.

- - - - -

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 767, le président de l'assemblée, l'échevin André Cloutier, déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier.

.....
Maire.

12 septembre 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 12 septembre 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau et J.A. Michaud, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

365/66

Le Greffier donne la lecture du procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 août 1966 et de l'assemblée spéciale du 1er septembre 1966.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit approuvé.

ADOpte

366/66

Le Trésorier procède à son tour à la lecture de comptes dus par la Cité au 31 août 1966. Ces comptes atteignent un total de \$436,276.57

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

367/66

Le Conseil prend connaissance des soumissions produites pour la construction d'un agrandissement à une bâtisse industrielle pour le compte de la compagnie "Les Cercueils South Durham Ltée". Ces soumissions se lisent comme suit:

A. FORTIN CONSTRUCTION LTEE:	\$56,847.00
DESHAIES & RAYMOND INC:	\$59,990.00
CONSTRUCTION DRUMMOND INC:	\$61,788.00
J.B. FRECHETTE:	\$62,806.00
E. BOISVERT CONSTRUCTION LTEE:	\$63,695.00
URBAIN HOULE CONSTRUCTION INC:	\$74,169.00

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la plus basse soumission, soit celle de A. Fortin Construction Ltée au montant de \$56,847.00, soit retenue en autant qu'elle s'avérera conforme aux plans et devis préparés par l'architecte Laurent Joyal après vérification par celui-ci et l'ingénieur de la Cité. Le Greffier est autorisé à retourner les chèques de dépôt ou bons de garantie aux autres soumissionnaires.

ADOpte

Les résidents des rues William et Gauthier, par requête, s'adressent au Conseil en vue d'obtenir les services d'aqueduc et d'égouts le plus tôt possible; il y a, selon eux, urgence puisque les puits les alimentant sont taris.

Le Conseil, tout en admettant le bien-fondé de la requête, informe ces contribuables présents à l'assemblée qu'il est impossible, au stage actuel, de les satisfaire en raison du coût élevé de cette réalisation, d'ailleurs non prévue au budget 1966. Des plans sont présentement à l'étude pour l'aménagement possible d'un vaste réseau d'aqueduc et d'égouts en bordure du Boulevard St-Joseph, dans la partie annexée de Grantham, pour le printemps prochain. Le coût de ces travaux serait de l'ordre de \$850,000.00, sinon plus.

L'ouverture des magasins le jeudi soir dans les limites de la Cité a retenu l'attention du Conseil qui a étudié, à quelques semaines d'intervalle, deux requêtes de marchands locaux. Un groupe favorisait l'ouverture et l'autre s'y objectait. Me. André Biron, présent à l'assemblée et procureur du premier groupe, demande le privilège de pouvoir refuser par écrit les objections du second groupe.

Le Conseil informe Me. André Biron que l'aviseur légal de la Cité a été chargé de faire une étude des mémoires présentés, mais attendra son nouvel exposé des faits avant une prise quelconque de position.

368/66

Une étude approfondie ayant été faite des soumissions produites à la séance du 22 août 1966 pour la fourniture de 5 vannes, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la soumission de la COMPAGNIE CANADA VALVE & HYDRANT, en date du 19 août 1966, soit retenue au montant de \$3,534.05.

ADOPTÉ

269/66

Des deux soumissions produites à la dernière assemblée régulière pour la fourniture et l'installation d'une bouilloire de marque Volcano, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que celle de A.R. BOLDUC INC. soit retenue au montant de \$14,475.00.

ADOPTÉ

370/66

Sur recommandation du Directeur des Travaux Publics de la Cité, il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que parmi les soumissions produites à la séance du 22 août 1966, celle de PINARD & PINARD LTEE, plus bas soumissionnaire s'étant conformé aux exigences, soit retenue pour la vente de 2 camions Ford, F-700, au montant de \$8,264.54.

ADOPTÉ

371/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que, sur recommandation des architectes, les soumissions des firmes suivantes soient retenues:

1) J.E. MARCHAND LTÉE:

-pour la fourniture et l'installation des rideaux des fenêtres au Centre Culturel (Matériel Rovana Ramsay), au montant de \$685.17.

2) DECORATION BOURRET ENR:

-pour la fourniture et l'installation des draperies de scène au Centre Culturel, au montant total de \$7,650.34, dont voici le détail:

Rideau # 1 en matériel "A"	\$2,843.70
Rideau # 2 en matériel "B"	1,543.55
Les pattes en matériel "B"	838.32
Rideau transparent	1,274.77
Le panorama	1,150.00

ADOpte

CORRESPONDANCE:

- La Direction de l'O.T.J. fait part au Conseil de sa satisfaction d'avoir pu bénéficier des services de deux hommes mis à la disposition du Service des parcs par la Cité. En présentant les remerciements d'usage, l'organisme espère compter sur l'apport précieux de ces deux préposés l'an prochain.
- L'Honorable Daniel Johnson, Premier Ministre du Québec, remercie le Conseil pour ses bons vœux à la suite de son accession à l'important poste qu'il détient et se réjouit de la fin heureuse du conflit du textile qui a paralysé les activités de cette industrie de chez-nous.
- L'exécutif de l'Institut des Officiers Municipaux de Finance et d'Administration remercie le Conseil de sa collaboration en ayant autorisé le Trésorier, M. Roland Tessier, à assister aux séances d'études du 24e congrès tenu en juin dernier.

M. Georges Hamel, propriétaire d'une conciergerie sur la rue St-Georges, demande au Conseil s'il y a possibilité de prolonger l'éclairage jusqu'à l'extrémité de cette rue afin de satisfaire les locataires de cet immeuble.

Le Conseil, considérant que cette installation se résume à 3 lampes additionnelles, accède à cette demande. La pose en sera faite d'ici la mi-novembre et le coût prévu au prochain budget.

Les dirigeants de la cantine ambulante connue et autorisée sous le nom de "Buffet Maurice Inc." demandent à la Cité le privilège d'étendre leurs services aux locataires d'étaux et usagers du Marché Municipal.

Le Conseil, ne voulant pas déroger aux normes prévues aux règlements municipaux, se voit dans l'obligation de refuser cette demande.

La Ligue des Propriétaires, par une longue lettre adressée au Conseil, manifeste sa désapprobation à l'achat par la Cité de l'immeuble appartenant à M. Almer Gauthier. Ledit immeuble, comprenant terrain et bâtisses, a été acquis récemment en vue d'aménager un terrain de stationnement municipal.

Le Conseil, tout en remerciant cet organisme de l'intérêt soutenu qu'il porte à l'administration municipale, prie le Greffier d'exposer aux membres de la Ligue les motifs qui ont amené l'acquisition de cet immeuble, de même que les avantages à en tirer.

372/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$26,250.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$26,250.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 751. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$26,250.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOpte

373/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$219,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$219,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 753. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$219,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOpte

374/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissaire, un montant de \$30,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$30,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 759. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$30,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

375/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissaire, un montant de \$27,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$27,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 762. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$27,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

Les responsables du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste adressent au Conseil copie d'une résolution qu'ils ont fait tenir à la Commission Scolaire de Drummondville en vue d'obtenir l'aménagement d'un terrain athlétique à proximité de l'école Notre-Dame-du-Rosaire.

L'échevin Laurent Bernier souligne que le Conseil s'est déjà prononcé en faveur de ce projet par résolution et que l'échevin Rosaire Milette, au nom de ses collègues, participe aux pourparlers en cours.

376/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil de la Cité accepte un plan de subdivision d'une partie des lots 159-1, 159-2 et 160A-89 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, tel plan ayant été préparé par l'arpenteur-géomètre Armand Saint-Pierre, en date du 9 novembre 1962, pour le compte de Mme Jean-Marie Aubry.

ADOPTÉ

L'Association Professionnelle des Voyageurs de Commerce de Drummondville est autorisée par le Conseil à vendre, pour le bénéfice de l'Oeuvre des Petits Souliers, des chandelles dans les limites de la Cité les 14 et 15 octobre 1966.

La Régie des Alcools du Québec requiert l'approbation du Conseil Municipal relativement à une demande de permis présentée par M. Denis Gosselin, propriétaire de la Taverne des Sportifs, 420 rue St-Pierre. Le Conseil n'a aucune objection à l'émission de ce permis.

Le Greffier donne lecture d'une résolution que lui fait tenir le Conseil Municipal du Village de Wickham. Les membres de ce Conseil appuient la demande de la Société d'Agriculture du Comté de Drummondville de tenir à Drummondville même l'exposition agricole du Comté et éventuellement l'exposition régionale.

Le Greffier est prié de demander des soumissions publiques pour la prochaine séance, pour la fourniture des articles suivants:

- 1^o Huile, gasoline, diésel, graisse, antigel, etc., nécessaires au Département des Travaux Publics.
- 2^o 37 manteaux d'automne, 18 casques de fourrures, 18 manteaux d'hiver, 50 paires de bottines ou souliers, 50 paires de couvre-chaussures, et 50 paires de claques; le comité de police recommande l'achat de ces items.

377/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil, sur recommandation de l'ingénieur de la Cité, retienne la cotation de la Compagnie Frink of Canada pour la fourniture et l'installation d'une épandeuse hydraulique, modèle S-300-A, au prix de \$1,470.00

ADOpte

378/66

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité accepte la cotation de la Cie Les Enseignes Bruco Ltée pour la fourniture de 221 chiffres et lettres à être installés au besoin sur le panneau indicateur déjà en place au Centre Civique, pour la somme de \$573.15, taxes fédérale et provinciale incluses.

Son Honneur le Maire souligne aux échevins qu'il serait souhaitable que les associations ou organismes qui tiennent des activités à l'aréna municipale défraient un coût de location pour annonces. M. l'échevin Hervé Cloutier est chargé d'étudier cette possibilité et d'en faire un rapport à une séance ultérieure.

ADOpte

379/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la cotation de la Compagnie Canadian Ingersold-Rand soit acceptée pour l'achat d'un marteau à air (Jackhammer) pour le prix de \$795.00

ADOPTÉ

380/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que les services professionnels du Docteur Irénée Dufresne, médecin de Drummondville, soient retenus par la Cité, pour un fonctionnement maximum de tous les départements municipaux. Ses services seront payés suivant l'acte médical à compter de ce jour, soit le 12 septembre 1966.

ADOPTÉ

381/66

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que M. Urbain Houle, contracteur général de Drummondville, soit chargé d'effectuer certains travaux au Centre Civique en vue d'aménager une nouvelle chambre servant de quartiers au club de hockey junior de Drummondville. Le coût de cette modification à l'aréna, quoiqu'estimé à \$1,500.00, sera payé au prix du contracteur plus un pourcentage de 10%.

ADOPTÉ

382/66

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier et unanimement résolu que les félicitations et les meilleurs voeux du Conseil soient adressés à quelques jeunes sportifs de chez-nous qui, par leurs exploits à l'extérieur, ont augmenté le prestige de la Cité de Drummondville:

- A) M. Jules Béland, jeune cycliste prometteur qui, pour sa part, a enlevé brillamment à une semaine d'intervalle les épreuves du Tour de Portneuf et le Tour-cycliste Saguenay/Lac St-Jean. Le Poste de Radio C.H.R.D. et son dynamique personnel, les Athlétiques de Drummondville, et M. Georges Plamondon, notre sympathique concitoyen, ont appuyé et sont en partie responsables du succès de notre jeune compatriote.
- B) MM. Jacques Verrier et Paul Desfossés, jeunes joueurs de tennis de Drummondville, qui, par leur brillante performance dans ce sport, se sont mérités de représenter la Province de Québec au Tournoi National Junior dont les rencontres finales ont eu lieu à Ottawa.

Pour reconnaître le mérite de ces jeunes sportifs amateurs, le Conseil les recevra à l'Hôtel de Ville très prochainement.

ADOPTÉ

383/66

Comme complément à la résolution no. 359/66 adoptée par le Conseil le 22 août dernier, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la firme Mober Inc. soit désignée comme concessionnaire de la Cie Imperial Oil qui fera l'installation d'un poste d'essence à l'aéroport municipal.

Pour soulager la Cité qui défraie le coût de cette installation, la Compagnie Mober devra lui verser .01\$ par gallon vendu.

Par la présente résolution, le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité les actes notariés ou conventions à intervenir entre la Cité, la Compagnie Mober Inc., et la Cie Imperial Oil.

ADOPTÉ

Se fiant aux renseignements qu'ils ont obtenus, à savoir que la Cité négocie présentement l'achat ou le déplacement de la maison de Mme Lemire, située sur la 17e Avenue, en vue de la rendre conforme au règlement de zonage établi résidentiel à cet endroit, quelques propriétaires, demeurant sur cette Avenue et présents à l'assemblée, insistent pour que la Cité fasse l'acquisition de cette bâtisse pour démolition. Selon eux, c'est un taudis qui dénote sur toutes les autres résidences.

L'échevin Laurent Bernier, président du comité de construction et zonage, résume l'opinion du Conseil en informant ces propriétaires que la Cité ne peut légalement acquérir des bâtisses sans avoir des raisons valables à l'endroit des autorités gouvernementales et des électeurs propriétaires. Dans le cas présent, les membres du Comité de Construction et l'aviseur légal de la Cité feront une étude sérieuse afin de trouver une solution pour satisfaire, et Mme Lemire et les protestataires.

PREMIERE LECTURE est donnée des règlements:

- No. 768 amendant le règlement de construction et zonage No. 527 en vue de permettre à la Cité d'ériger certains chalets d'accommodation dans les parcs municipaux.
- No. 769 autorisant l'achat, à des fins de stationnement, du lot 113 du Quartier Est de la Ville de Drummondville et l'approbation d'une somme de \$25,000.00 à ces fins.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

opportunité de
réviser ce tableau pour
s'assurer s'il est bien
conforme à la situation
qui existait le 26 sept/66
(voir chacune des
options)

ELARGISSEMENT DU BOULEVARD LEMIRE

Les options acceptées par le Conseil sont celles qui ont été consenties par les propriétaires suivants:

1) Laiterie Lamothe & Frères Ltée:

Ptie de lot 160B N.S.

33.6 X 111' = 3,728 p.c.

bâtisse et pavage

\$ 10,000.00

2) Marc Fontaine:

Ptie de lot 160B-5

33.6' X 75' = 2,520 p.c. x 20¢

bâtisses à déménager et arbres à transplanter

504.00

2,000.00

2,504.00

3) Gérard Girard:

Ptie de lot 160B-6

33.6' X 75' = 2,520 p.c. X 20¢

504.00

Ptie de lot 160B-7

33.6' X 75' = 2,520 p.c. X 10¢

252.00

bâtisse à déménager

1,800.00

2,556.00

4) Gaston Cloutier:

Ptie de lot 160B-8

33.6' X 75' = 2,520 p.c. X 10¢

bâtisse à déménager

252.00

1,800.00

2,052.00

5) Hama Inc. (Hamel & Malouin):

Ptie de lots 160B-9 et 160B-10

33.6' X 150' = 5,040 p.c. X 15¢

(terrain: 10¢ + gazon: 5¢)

756.00

6) Antoine Biron:

Ptie des lots: 156-251, 266, 273, 272,

158-77, 76, 75, 74, 73, 72,

159-202, 201, 200, 199, 198, 197, 196, 195, 194,

160B-20, 19, 18 et 17.

45,428 p.c. X 10¢

4,542.80

bâtisse à déplacer, clôture et asphalte

2,000.00

6,542.80

abrogé
séance
du 27
se. 867

ELARGISSEMENT DU BOULEVARD LEMIRE (suite)7) Succession Lemire:

Ptie de lot 153 N.S.
environ 22,000 p.c.
avec bâtisses

coût de démolition 500.00

\$ 10,000.00

8) Henri-Paul Bérard:

33.6' X 729' = 24,494 p.c. X 10¢

(voir option pour exigence)

3,674.10

- - - o0o0o0o - - -

26 septembre 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 26 septembre 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau et J.A. Michaud, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

384/66

Le Greffier donne la lecture du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 septembre 1966.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

385/66

Lecture est donnée des mutations de propriété portant les numéros 2,770 à 2,800 inclusivement.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces mutations soient acceptées.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions produites pour la fourniture des carburants, de l'huile à moteur, de la graisse et de l'antigel nécessaires au Département des Travaux Publics pour la saison 1966/67. Ces soumissions se lisent comme suit:

386/66

ITEM # 1 - 45,000 gallons d'huile légère #2

FOURNIER LTEE:	\$0.1320	le gallon
MARCHAND PETROLEUM CO. LTD:	\$0.1450	"
LES PETROLES DRUMMOND INC:	\$0.1289	"
LES PETROLES IRVING INC:	\$0.1300	"
TEXACO CANADA LIMITED:	\$0.1450	"
JULIEN TRAVERSY (Canadian Oil):	\$0.1439	"

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la plus basse soumission, soit celle des Pétroles Drummond Inc. au prix de \$0.1289 le gallon, soit retenue.

ADOPTÉ

386^B/66 ITEM #2 - 30,000 gallons d'huile lourde #4

FOURNIER LTEE:	\$0.1200	le gallon
MARCHAND PETROLEUM CO. LTD:	\$0.1160	"
LES PETROLES DRUMMOND INC:	\$0.1170	"

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la plus basse soumission, soit celle de Marchand Petroleum Co. Ltd. au prix de \$0.1160 le gallon, soit retenue.

ADOPTÉ

386^C/66 ITEM #3 - 30,000 gallons d'huile #6 bunker

FOURNIER LTEE:	\$0.0900	le gallon
MARCHAND PETROLEUM CO. LTD:	\$0.0790	"
LES PETROLES DRUMMOND INC:	\$0.0800	"

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la plus basse soumission, soit celle de Marchand Petroleum Co. Ltd., au prix de \$0.0790 le gallon, soit retenue.

ADOPTÉ

386^D/66 ITEM #4 - 70,000 gallons de gazoline #1

FOURNIER LTEE:	\$0.3970	le gallon
MARCHAND PETROLEUM CO. LTD:	\$0.3690	"
LES PETROLES DRUMMOND INC:	\$0.3875	"
LES PETROLES IRVING INC:	\$0.3675	"
TEXACO CANADA LIMITED:	\$0.3840	"
JULIEN TRAVERSY (Canadian Oil)	\$0.3940	"

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la plus basse soumission, soit celle des Pétroles Irving Inc., au prix de \$0.3675 le gallon, soit retenue.

ADOPTÉ

386^E/66 ITEM #5 - 10,000 gallons d'huile diesel type 1

FOURNIER LTEE:	\$0.3630	le gallon
MARCHAND PETROLEUM CO. LTD:	\$0.3660	"
LES PETROLES DRUMMOND INC:	\$0.3748	"
LES PETROLES IRVING INC:	\$0.3602	"
TEXACO CANADA LIMITED:	\$0.4100	"

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la plus basse soumission, soit celle des Pétroles Irving Inc., au prix de \$0.3602 le gallon, soit retenue.

ADOPTÉ

386⁶/66 ITEM #6 -

	<u>Huile à moteur Série 1</u> <u>14 barils 45 gallons</u>	<u>Huile à moteur Série 3</u> <u>3 barils 45 gallons</u>	<u>Huile à différentiel</u> <u>3 barils 120 livres</u>
DELISLE LTEE:	\$1.60 le gallon (crédit de \$10. par baril retourné)	\$1.77 le gallon (crédit \$10. par baril retourné)	\$0.25 la livre (crédit \$3.50 par baril retourné)
FOURNIER LTEE:	\$1.20 le gallon	\$1.30 le gallon	\$0.30 la livre
MARCHAND PETROLEUM:	\$1.20 "	\$1.35 "	\$0.18 "
PETROLES IRVING:	\$1.21 "	\$1.35 "	\$0.18 "
TEXACO CANADA LTD:	\$1.14 "	\$1.25 "	\$0.195 "
JULIEN TRAVERSY:	\$1.46 "	\$1.17 "	-
UNITED AUTO PARTS:	\$1.27 "	\$1.51 "	\$0.24 "
PETROLES DRUMMOND:	-	-	\$0.19 "

	<u>Graisse multi-purposes</u> <u>3 barils 120 livres</u>	<u>Huile hydraulique - 2 barils 45 gallons</u> <u>En baril de 45 gallons</u>	
DELISLE LTEE:	\$0.2475 la livre (crédit \$3.50 par baril retourné)	\$1.60 le gallon (crédit \$10. par baril retourné)	\$1.50 le gallon pour baril de 5 gallons
FOURNIER LTEE:	\$0.30 la livre	\$1.20 le gallon	\$1.60 le gal. en contenant de 1 pinte
MARCHAND PETROLEUM:	\$0.17 "	\$0.70 "	\$1.00 le gal. en contenant de 1 pinte
PETROLES DRUMMOND:	-	-	\$0.90 le gal. pour baril de 5 gallons
PETROLES IRVING:	-	\$1.08	\$1.17 le gal. pour baril de 5 gallons
TEXACO CANADA LTD:	\$0.225 "	\$0.76 "	-
UNITED AUTO PARTS:	\$0.28 "	\$1.30 "	\$1.59 le gallon pour baril de 5 gallons

Le Conseil charge l'acheteur de la Cité, M. Gérard Bergeron, d'étudier ces soumissions et de faire l'achat des produits prévus à l'ITEM #6 chez le ou les plus bas soumissionnaires dont les produits s'avéreront conformes à la demande de la Cité.

386/66 ITEM #7 - 100 gallons d'antigel (en contenant de 1 gallon)

DELISLE LTEE:	\$2.30 le gallon
FOURNIER LTEE:	\$2.50 "
LES PETROLES IRVING INC:	\$2.35 "
TEXACO CANADA LIMITED:	\$2.55 "
UNITED AUTO PARTS:	\$2.38 "

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la plus basse soumission, soit celle de Délisle Ltée, au prix de \$2.30 le gallon, soit retenue.

ADOpte

387/66

Des soumissions ont été demandées le 14 septembre dernier pour l'achat par la Cité de 37 manteaux 3/4 d'automne, de 18 casques de fourrure, de 18 manteaux longs de drap pour l'hiver, de 50 paires de souliers ou bottines, 50 couvre-chaussures et 50 claques; ces articles étant nécessaires au Département de Police. Le Conseil prend donc connaissance des soumissions produites à cet effet, lesquelles se lisent comme suit:

	<u>Manteaux 3/4 d'automne</u>	<u>Manteaux longs d'hiver</u>	
E. & R. INC:	\$42.50 l'unité	\$70.00 l'unité	
SYLVIO BELISLE:	\$55.75 "	\$66.15 "	
Aucune soumission n'a été produite pour les 18 casques de fourrure.			
	<u>Souliers - Bottines</u>	<u>Couvre-chaussures</u>	<u>Claques</u>
HUGUES SAVOIE:	\$20.85 la paire	\$26.85 \$7.85 hauteur 10" \$6.85 hauteur 6" la paire	\$2.85 la paire
TRANS-CANADA SHOE LTEE:	\$22.95 la paire (+\$1.50 pour pointures 12½ et plus)	\$23.95 \$5.49 hauteur 10" la paire	\$2.59 la paire
EDOUARD RHEAULT:	\$19.95 la paire	\$19.95 \$5.40 hauteur 10" la paire	\$2.49 la paire

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que les soumissions suivantes soient retenues:

- E. & R. Inc. pour la fourniture de 37 manteaux 3/4 d'automne au prix de \$42.50 l'unité;
- Sylvio Bélisle pour la fourniture de 18 manteaux longs de drap au prix de \$66.15 l'unité;
- Edouard Rheault pour la fourniture des souliers ou bottines, couvre-chaussures et claques.

ADOpte

388/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que l'évaluation des bâtisses ci-après énumérées soit réduite en raison d'une démolition totale ou partielle effectuée le ou avant le 31 août 1966:

<u>No. de fiche</u>	<u>Nouvelle évaluation de la bâtisse</u>	<u>Ancienne évaluation de la bâtisse</u>
1233	Non-imposable	\$10,850.
2140	\$ 5,925.	\$ 6,075.
2160	\$14,475.	\$14,525.
2544	\$ 9,150.	\$ 9,250.
4334	\$ 2,950.	\$ 3,025.
5507	\$ 4,175.	\$ 4,225.
5910	\$ 1,900.	\$ 2,500.
7376	\$ 2,755.	\$ 2,825.
8051	\$ 6,525.	\$ 6,700.
3515	\$ 4,150.	\$ 4,350.

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

- Le Greffier donne lecture de lettres de remerciements adressées au Conseil et provenant de:
 - 1) l'Honorable Paul T. Hellyer, Ministre de la Défense Nationale du Canada, qui se dit très touché de l'accueil qui lui fut fait à l'Hôtel de Ville lors de son passage à Drummondville le 13 septembre 1966;
 - 2) du Club Rotary de Drummondville qui remercie le Conseil pour la réception accordée au Ministre de la Défense qui était le 13 septembre dernier le conférencier et l'invité d'honneur de ce Club;
 - 3) de M. Roch Lessard, journaliste au Journal La Tribune, qui, au nom de ses confrères, remercie le Conseil d'avoir mis à la disposition de tous les journalistes assistant aux assemblées régulières une nouvelle table de travail;
 - 4) des membres de la Section de tennis de l'O.T.J. de Drummondville qui se disent enchantés de l'accueil que la Cité a réservé aux organisateurs et participants de la Tournée Provinciale de Tennis;
 - 5) de M. A. Lapierre qui remercie le Conseil pour avoir donné suite à sa suggestion de placer un brigadier adulte à l'angle des rues Brock et Dumoulin.
- M. Hervé-A. Gauvin, sous-ministre des Travaux Publics de la Province, informe le Conseil que la dalle en béton du pont enjambant la Rivière St-François sera réparée aux frais de son ministère.

- M. Eddy Monette, sous-ministre associé de la Voirie Provinciale, fait part au Conseil qu'il a confié aux ingénieurs du Service technique de la circulation le soin de faire une étude du problème que pose le système de signalisation installé à l'intersection de la route 20 et du Boulevard Lemire (4e Rang).

389/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que, sur la recommandation du Directeur de Police, MM. Roland Hyland, Jean-Marie Genest, Raymond Jutras et Jacques Beaulac, soient admis comme cadets dans le corps de police et pompier de la Cité. Cet engagement sera effectif à compter du 3 octobre 1966, au salaire prévu à la convention collective.

ADOPTÉ

390/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la cotation de la compagnie Canadian Motorola soit retenue pour l'acquisition d'un radio portatif "Handie Talkie" devant servir au Département de Police. Cet appareil et les accessoires usuels seront acquis au prix total de \$859.15, plus la taxe provinciale.

ADOPTÉ

391/66

Pour finaliser la résolution no. 256/66, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité contribue la somme de \$2,012,50, ce montant représentant 50% du coût du projet de décorations des fêtes 1966-67 qu'elle s'est engagé à souscrire à l'endroit de la Jeune Chambre de Commerce qui, non seulement a élaboré le projet, mais a aussi signé un contrat avec la compagnie Décoration Enrg. de Québec. Cette somme sera donc versée à la Jeune Chambre qui verra à percevoir les souscriptions des marchands ayant consenti à contribuer au coût de cette réalisation.

ADOPTÉ

La Régie des Alcools du Québec avise le Conseil Municipal que les personnes suivantes ont présenté une demande de permis:

M. Jacques Geoffrion - Hôtel Ritz, 651 Boul. St-Joseph

M. Horace Michaud - Steak House 500 Enr., 1240 Boul. St-Joseph

Mme Marcel Pinard - Marché Jacques Enr., 61 rue St-Damase.

Le Conseil n'a aucune objection à l'émission de ces permis.

392/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la cotation de la Cie d'Auvents des Marchands Limitée soit retenue pour la confection de douze (12) drapeaux portant les armoiries de la Cité de Drummondville au prix total de \$268.29 plus la taxe provinciale de 6%.

ADOPTÉ

393/66

Le Conseil prend connaissance d'un rapport produit par le Directeur des Travaux Publics qui prévoit:

1) L'installation d'un nouvel éclairage sur les rues suivantes:

St-Georges - de la rue Désilets vers la Rivière Noire
 St-Damase - de la 22e Avenue au Boulevard Lemire
 Laferté - de Cormier à Birtz
 Biron - extrémité sud
 Leclerc - de Cormier à Valois
 Précourt - de Bessette à Dumaine (temporaire)

2) le remplacement des luminaires sur les rues suivantes:

12e Avenue - de St-Damase à St-Eusèbe
 10e Avenue - de St-Laurent à St-Alphonse
 St-Henri - de Leclerc à Laferté
 St-Georges - de la rue Hébert au Parc Woodyatt
 Pelletier - de St-Georges à St-Pierre
 Holmes - de Hériot à l'extrémité nord
 Robin - de Newton à Brock
 DuPont - de Hériot au pont
 St-Albert - de St-Jean à St-Damase
 St-Alfred - de Notre-Dame à Rignet
 St-Norbert - sur toute sa longueur
 St-Adolphe - sur toute sa longueur
 St-Maurice - sur toute sa longueur
 St-François - de Brock à Des Ecoles
 St-Joseph - de Celanese à St-Philippe

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce rapport soit accepté, que l'Hydro-Québec soit autorisée à faire l'installation de l'éclairage envisagée et que le coût à être soumis en soit défrayé par le Trésorier.

ADOPTÉ

394/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la compagnie "Les Enseignes Bruco Ltée" fabrique, pour le compte de la Cité, un panneau d'une grandeur de 12' X 9' X 30', identifiant le Parc Industriel dans ses dimensions, ses usines déjà en place, de même que la superficie de terrain disponible. Le coût à être versé à la compagnie ne devra pas dépasser la somme totale de \$1,995.00.

ADOPTÉ

395/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel & Malouin soient retenus pour préparer les plans et devis prévoyant l'éclairage de rues entre la 20e et la 22e Avenue et les rues St-Damase et Barnabé.

ADOPTÉ

396/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le contrat pour remplacer le chauffe-eau de l'Hôtel de Ville soit octroyé à la firme A. & R. Bolduc Inc. pour la somme de \$642.05 selon les termes de la cotation soumise.

ADOPTÉ

Le Greffier est prié de faire un appel d'offres en vue de la construction d'un entrepôt à sel adjacent à l'édifice du garage municipal. Les soumissions reçues seront ouvertes mardi le 11 octobre 1966.

397/66

L'échevin André Cloutier donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt additionnel pour compléter les sommes déjà prévues pour la construction d'un entrepôt à sel.

(x) une esquisse et un estimé pour

398/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que les ingénieurs-conseils Hamel & Malouin soient autorisés à préparer ~~des plans et devis~~ ^(x) pour la construction d'un pont sur la Rivière Noire à la hauteur de la rue Cormier, donnant ainsi un autre accès au parc industriel de la Cité.

ADOPTÉ

399/66

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à l'érection d'un pont sur la Rivière Noire à la hauteur de la rue Cormier.

400/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que M. Jacques Gendron soit engagé pour une période d'essai de trois mois avec éventualité de remplir la tâche d'assistant surintendant au Département des Travaux Publics.

ADOPTÉ

401/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 768 amendant le règlement de construction et zonage No. 527 en vue de permettre à la Cité d'ériger certains chalets d'accommodation dans les parcs municipaux.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 11 octobre 1966.

402/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 769 autorisant la Cité à acquérir à des fins de stationnement les immeubles désignés sous le numéro de cadastre 113 du quartier est de la Ville de Drummondville, et l'appropriation d'une somme de \$25,000.00 à cette fin.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 11 octobre 1966.

403/66

En vue de l'élargissement du Boulevard Lemire, de la rue St-Pierre à la voie du C.N.R., Me. Laurent Jutras, notaire, présente au Conseil un tableau indiquant les parties de terrains à être acquises du côté nord dudit boulevard, les numéros de cadastre, leur superficie, de même que les noms des propriétaires et le coût d'acquisition des terrains. Ce tableau est annexé au procès-verbal original de la présente assemblée pour en faire partie comme cédule "A".

Amendé par
rés. 191/67
(12/6/67)

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité accepte les options à elle consenties par les propriétaires mentionnés à la cédule "A" annexée au présent procès-verbal, pour la vente des parties de terrains nécessaires à l'élargissement du Boulevard Lemire, de la rue St-Pierre à la voie du C.N.R. Le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer, au nom de la Cité, les contrats de vente à intervenir et tous documents accessoires et à y effectuer les changements d'importance mineure jugés nécessaires.

ADOPTÉ

Première lecture est donnée du règlement No. 770 prévoyant un emprunt additionnel nécessaire pour compléter l'installation d'une conduite d'aqueduc à travers la rivière St-François, ces travaux étant prévus au règlement 751.

A la suggestion de M. l'échevin Hervé Cloutier, le Conseil prie l'ingénieur de la Cité d'étudier la possibilité d'aménager, au Centre Civique, un local ou encore un endroit plus privé aux chroniqueurs sportifs.

Le Greffier informe le Conseil que les autorités du Canadien Pacifique ont demandé rendez-vous pour vendredi, le 30 septembre prochain, à 1:30 heure p.m., afin de discuter du projet de prolongement de la rue Lindsay vers la rue St-Damase.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

11 octobre 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil, le 11 octobre 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud, et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

404/66

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du règlement No. 768, amendant le règlement de construction et zonage No. 527 en vue de permettre à la Cité d'ériger certains chalets d'accommodation dans les parcs municipaux.

405/66

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du règlement No. 769, autorisant l'achat à des fins de stationnement du lot 113 du quartier est de la Ville de Drummondville, et l'appropriation d'une somme de \$25,000.00 à cette fin.

406/66

Le Greffier procède maintenant à la lecture du procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 septembre 1966.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Se prévalant du privilège qui lui fut accordé à une séance antérieure, Me. André Biron, procureur d'un groupe de marchands favorisant l'ouverture des magasins le jeudi soir, remet à chaque membre du Conseil un second mémoire pour en somme réfuter les arguments de la partie adverse: soit les opposants à ce projet. Comme des signataires des requêtes des deux parties en cause sont présents à l'assemblée, Son Honneur le Maire invite Me. Biron à en faire un bref exposé verbal. La version donnée est d'ailleurs le résumé du document déposé.

Comme quelques marchands prennent l'initiative de faire valoir le pour et le contre de ce projet longuement discuté dans nos milieux commerciaux, Son Honneur le Maire souligne qu'il n'est pas facile pour les Membres du Conseil de légiférer en pareil cas en raison d'une non-unanimité des intéressés. Il suggère qu'un vote secret chez les propriétaires des diverses catégories de commerce, ou un vote secret pur et simple, serait peut-être de nature à orienter les Membres du Conseil pour prendre une décision, sinon trancher définitivement la question. Entre temps, selon la suggestion d'un échevin, la partie adverse peut toujours faire ressortir par écrit des arguments additionnels qui militeront en sa faveur.

407/66

Le Trésorier fait la lecture des comptes dus par la Cité au 30 septembre 1966. Ces comptes se totalisent à la somme de \$301.376.79.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

408/66

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues pour la construction d'un entrepôt à sel, adjacent au garage municipal. Ces soumissions se lisent comme suit:

A. FORTIN CONSTRUCTION LTÉE:	\$19,723.00
YVON DESHAIES:	\$23,489.00
E. BOISVERT CONSTRUCTION LTÉE:	\$21,345.00
CONSTRUCTION DRUMMOND INC:	\$24,227.00
CUSSON & FRERE ENRG:	\$26,349.00

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la soumission de A. Fortin Construction Ltée, au montant de \$19,723.00, soit retenue en autant qu'elle s'avérera conforme aux plans et devis préparés par l'architecte Laurent Joyal après vérification par l'ingénieur de la Cité. Le Greffier est autorisé à retourner les chèques de dépôt aux autres soumissionnaires.

ADOpte

CORRESPONDANCE:

- Les membres du bureau de direction de l'Harmonie de Drummondville remercient sincèrement le Conseil de la Cité pour le renouvellement de la subvention annuelle de \$1,500.00 qui leur a été concédé pour poursuivre leurs nombreuses activités. Ils font également connaître les membres qui font partie du nouveau conseil d'administration.
- Les représentations faites à l'endroit du Ministère des Travaux Publics relativement au mauvais état du pont enjambant la rivière St-François, ont porté fruit puisque M. Hervé A. Gauvin, sous-ministre, informe le Conseil que les garde-corps actuels seront remplacés et la peinture couvrant la structure métallique refaite à neuf aussitôt que les circonstances le permettront. Ces travaux seront exécutés aux frais du ministère. Le Greffier est prié de transmettre les remerciements de la Cité.
- Me. Bernard Pinard, C.R., député de Drummond à l'assemblée Législative, transmet au Conseil, en photocopies, un dossier complet sur le problème de la signalisation insuffisante à l'intersection du Boulevard Lemire et de la rue St-Pierre où se sont produits quelques accidents mortels. Me. Pinard souligne qu'il avait réclamé l'installation d'un système de feux multicolores qui aurait eu pour effet d'obliger les automobilistes à faire un arrêt complet sur l'un ou l'autre côté des rues composant l'intersection. Il continuera à réclamer cette amélioration et espère qu'il recevra toujours l'appui du Conseil pour une meilleure protection du public.

409/66

Lundi, le 3 octobre 1966, le Conseil procédait à l'ouverture de l'unique soumission produite pour la construction de chafnes de rues en béton sur une longueur d'environ 3,000 pieds, sur la rue Mayrand.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que les services de Sorel Alphas Ltée soient retenus pour exécuter les travaux précités, et ce au prix unitaire de \$2.30 du pied linéaire, selon la soumission produite.

ADOPTÉ

410/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil donne suite au projet du Directeur de Police qui, après étude avec le Service de la Circulation, recommande que la rue Hemming devienne à sens unique de Hériot vers Brock, entre des deux rues, et qu'à cette fin la rue soit rétrécie de moitié, qu'une signalisation adéquate soit installée.

ADOpte

411/66

Par suite de la démission d'un autre policier et à la demande du Directeur de Police, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que M. Gilles Gosselin, demeurant à 407 rue Garceau, soit engagé comme cadet policier à compter du 12 octobre 1966 et selon les termes de la convention collective propre à l'Unité des Policiers.

ADOpte

412/66

Pour être en conformité avec les normes des Ministères de l'Industrie et des Affaires Municipales, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que l'item D, paragraphe 5 du règlement No. 766, soit modifié pour se lire comme suit:

" La Compagnie Technico Inc. s'engage à ce que la Cité de Drummondville soit garantie par une hypothèque de premier rang et qu'une assurance-vie décroissante de \$50,000.00, par tranches de \$25,000.00, sur une période de dix (10) ans, soit prise ou transmise sur la vie de M. André Désilets et dont la Cité sera bénéficiaire. "

ADOpte

413/66

CONSIDERANT QUE la Cité de Drummondville, par son règlement No. 666 a été autorisée à emprunter une somme de \$850,000.00;

CONSIDERANT QUE la Cité de Drummondville s'est prévaluée de la Loi sur le Développement et les Prêts municipaux;

CONSIDERANT QU'en vertu de cette Loi et de l'entente intervenue entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'Office du Développement municipal et des Prêts aux municipalités, la Cité de Drummondville a obtenu de la Commission Municipale de Québec un prêt au montant de \$539,746.32;

CONSIDERANT QUE le montant de la renonciation sur ce prêt est de \$134,936.58;

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de \$404,809.74;

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'amender le règlement No. 666 en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE PAR L'ECHEVIN ANTONIO GODBOUT,
SECONDE PAR L'ECHEVIN ROSAIRE MILETTE,
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de bien vouloir modifier le règlement No. 666 pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de \$404,809.74 d'obligations relatives au prêt consenti par la Commission Municipale de Québec en vertu de la Loi et de l'entente susdites:

- a) Les obligations seront datées du 1er octobre 1966 et porteront intérêt à un taux de 5 3/8% l'an;
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er octobre de chaque année conformément au tableau d'amortissement ci-annexé;
- c) Les obligations seront payables au détenteur enregistré au bureau de la Commission Municipale de Québec, en la Cité de Québec;
- d) La Corporation pourra, avec le consentement exprès de la Commission Municipale de Québec, racheter par anticipation la totalité ou une partie des obligations de cette émission à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Toutefois, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité au taux d'intérêt de la présente obligation pour le terme non encore expiré à la date du rachat.

ADOpte

Deux organismes de la Cité, à savoir la Société Historique de Drummondville et les Cavaliers de Drummondville, font demande au Conseil en vue d'obtenir un local au nouvel édifice du Centre Culturel.

Comme leurs besoins sont très valables, le Conseil, par la voie de l'échevin Rosaire Milette, prend ces demandes en considération et promet d'en faire une étude sérieuse. Réponse sera faite d'ici janvier prochain.

414/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Drummondville, un renouvellement de bail intervenant entre la Cité et "The Canadian Pacific Railway Company" pour la location, par cette dernière,

d'un terrain situé sur la rue Lindsay à l'angle de la rue Des Forges et servant d'aire de stationnement gratuit. Ce renouvellement se fait pour une période d'un an à compter du 1er octobre 1966, à raison de \$400.00.

ADOpte

415/66

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par les soins du notaire de la Cité, et devant intervenir entre la Cité et Mme Joseph Lefebvre pour la vente par cette dernière des lots numéros 162B-246 et 162B-247, au montant de \$5,000.00, avec bâtisses ci-dessus érigées.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ce projet d'acte soit accepté et que le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer le contrat et tous documents accessoires, et à y effectuer les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOpte

416/66

L'échevin Rosaire Milette donne avis de motion d'un règlement prévoyant les sommes nécessaires à l'installation des conduites d'aqueduc et d'égouts sur le Boulevard Lemire, entre la rue St-Frédéric et le lot 146, ainsi que sur une partie de la rue portant le no. de cadastre 159-300 afin de desservir 7 lots à bâtir.

417/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la cotation de Délisle Ltée soit acceptée pour l'achat d'un redresseur de carrosserie (push-and-pull body jack) au coût de \$375.00 plus la taxe provinciale, tel outillage devant servir au Département des Travaux Publics de la Cité.

ADOpte

418/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que soit acceptée la cotation présentée par Simco Québec Inc., en date du 14 février 1966, pour des modifications à être effectuées sur la conduite d'application de la chaux à l'usine de traitement d'eau, le tout au montant de \$29.00, toutes taxes incluses.

ADOpte

419/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à procéder au prolongement des services d'égouts et d'aqueduc sur le Boulevard Lemire, au sud de la rue St-Pierre, tel que prévu au règlement No. 708.

ADOpte

420/66

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à procéder au prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sur la rue Biron et la rue no. 159-300 afin de desservir sept (7) lots à bâtir; le coût de ces travaux devant être prévu à un futur règlement. Ces travaux devront s'exécuter lorsque la permission de la Régie des Eaux du Québec et la cession du terrain par le propriétaire auront été obtenues.

ADOPTÉ

421/66

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de travaux d'hiver pour la saison 1966-67.

422/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que les services professionnels de Me. Jacques Beaudoin, notaire, soient retenus afin de préparer un contrat de cession de rues par Me. Antoine Biron à la Cité, sur la subdivision d'une partie des lots nos. 159, 160A, et 160B du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, compris entre la Rivière Noire, le boulevard Lemire, la rue St-Pierre et l'emprise sud du prolongement de la rue St-Georges.

ADOPTÉ

La Régie des Alcools du Québec avise la Cité que Mme Gérard Beaudoin, propriétaire de l'Épicerie Régale Enr. située à 117 rue St-Alphonse, a présenté une demande de permis. Le Conseil n'a aucune objection à l'émission de ce permis.

423/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissaire, un montant de \$80,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de ladite somme de \$80,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 763. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$80,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

424/66

Sur recommandation du Directeur des Travaux Publics de la Cité, M. Jacques Bonin, le Conseil accepte de combler la vacance créée par le départ de l'assistant ingénieur. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que les services de M. Jean-René Cusson, ingénieur, domicilié à St-Hyacinthe, soient retenus comme ingénieur adjoint de la Cité, à compter du 14 novembre 1966, aux conditions suivantes:

- 1) Un traitement annuel de \$10,000.00 lui est consenti.
- 2) Une allocation annuelle de \$1,200.00 lui sera versée.
- 3) Cet engagement est valable pour une période d'un an à compter du 14 novembre 1966.
- 4) Le boni de vie chère sera accordé après un an d'un emploi permanent.

ADOPTÉ

Le Greffier informe le Conseil que le Ministre des Affaires Municipales, avec l'assentiment du Ministre de l'Industrie et du Commerce, a approuvé, en date du 3 octobre 1966, le règlement No. 748, adopté le 14 mars 1966, décrétant une augmentation de \$2,000,000.00 du montant du fonds industriel de \$3,375,000.00 créé par les règlements Nos. 559, 574, 594 et 635. La Cité pourra s'en prévaloir au besoin.

425/66

Abrogée par
rés. 10/1/69
(20 janvier
1969)

Afin de donner plus d'autorité et de prestige au poste de Trésorier-adjoint et également reconnaître la compétence de celui qui le détient, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que M. Majoric Dionne soit, à compter de ce jour, confirmé d'une façon officielle dans les fonctions qu'il occupe déjà.

ADOPTÉ

426/66

Le Service des Achats a reçu des soumissions pour la vente par la Cité, au comptant et tel que vu, d'un camion-citerne usagé d'une capacité de 3 tonnes, de marque International, de l'année 1945. Les trois soumissions produites sont les suivantes:

DRUMMOND READY MIX LTD. (Dr'Ville-Sud):	\$75.00
JEAN-PAUL GOUIN (St-Lucien):	\$150.00
LOUIS-J. LAPLANTE (Dr'Ville):	\$560.00

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la meilleure offre, soit celle de M. Louis-J. Laplante au montant de \$560.00, soit acceptée.

ADOPTÉ

427/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que les ingénieurs-conseils Hamel & Malouin soient autorisés à procéder à une étude approfondie de la filtration et la décantation de l'eau à l'usine de filtration.

ADOPTÉ

428/66

L'échevin Hervé Cloutier donne avis de motion d'un règlement destiné à changer le nom que porte actuellement la rue St-Joseph.

429/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 770 prévoyant un emprunt additionnel de \$56,750.00 pour compléter l'installation d'une conduite d'aqueduc à travers la Rivière St-François, ces travaux étant prévus au règlement No. 751.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du règlement No. 770 au 24 octobre 1966.

430/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité s'adresse au Commissariat des Incendies de la Province afin que ce service procède à une étude visant à fusionner plusieurs municipalités environnant Drummondville, en vue d'assurer une plus grande protection contre les incendies.

ADOPTÉ

431/66

Le Conseil prend connaissance d'une soumission demandée et retenue par le Comité Touristique de la Chambre de Commerce pour l'impression de 120,000 dépliant publicitaires mettant en évidence le Grand Dr'Ville sous différents aspects. La Cité avait, il y a quelques temps déjà, accepté en principe de défrayer le coût de ces pamphlets touristiques; elle avait également chargé ce comité de faire un appel d'offres.

La soumission de la firme La Parole Ltée étant la plus basse, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'elle soit retenue au prix total de \$8,318.56, payable en janvier 1967. Il est cependant convenu que ladite soumission devra rencontrer les exigences de la Cité et qu'une épreuve ou esquisse sera soumise au préalable.

ADOPTÉ

A ce stage de l'assemblée, M. Charles Lupien, maître de poste local, s'informe auprès de Son Honneur le Maire si la Municipalité de Drummondville-Nord apparaîtra sur le dépliant touristique. On lui souligne que le Parc des Voltigeurs est l'objet d'une attention particulière sur ce pamphlet.

Monsieur Lupien profite de l'occasion pour remercier les Membres du Conseil pour la coopération apportée par eux et les employés municipaux concernés lors du renumérotage des bâtisses situées en bordure du boulevard St-Joseph.

404^h/66

Le délai d'une heure prévu à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes étant écoulé sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 768, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

405^h/66

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant écoulé sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 769, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

M. l'échevin Armand Gauthier informe ses collègues qu'un rapport a été préparé par le Département de Police en marge des accidents survenus à la traverse de chemin de fer de la rue Notre-Dame, et qu'il sera déposé à une prochaine séance de comité.

M. l'échevin Rosaire Milette prie Son Honneur le Maire d'informer les contribuables présents à l'assemblée du résultat actuel des négociations en cours en vue de l'ouverture de la rue St-Damase.

Monsieur le Maire mentionne que les pourparlers entre la Cité et l'Hydro-Québec sont sur le point d'être complétés, qu'une dernière rencontre avec les dirigeants du Canadian Pacific fera accélérer l'autorisation à obtenir pour traverser les passages au niveau des voies ferrées le long de la rue projetée. En somme, la Cité poursuit laborieusement ses négociations.

Le Conseil prend connaissance d'un mémoire que lui font tenir les directeurs de la Ligue des Propriétaires. En résumé, la Ligue s'oppose au projet de construction d'un pont

sur la rivière St-François, à la hauteur de la rue St-Georges et pour lequel la Cité a consenti une participation financière de l'ordre de \$700,000.00. Il faut retenir que le Gouvernement Provincial et non la Cité projetait ou projette l'érection de ce pont.

Les propriétaires, dans leur allégué, soulignent que le pont construit à la hauteur de la rue St-Georges:

- 1) ne contribuerait pas à décongestionner la circulation du Centre-Ville;
- 2) que cette réalisation serait plutôt d'ordre provincial que municipal;
- 3) qu'une série d'expropriations serait nécessaire pour aménager les approches;
- 4) que ce pont apporterait des ennuis au Centre d'Accueil;
- 5) et autres considérations.

Par contre, les propriétaires réclament plutôt la construction d'un pont à la hauteur de la rue Dumoulin ou un endroit plus propice pour, selon eux, desservir plus adéquatement les résidents et les éventuels terrains industriels de la Cité sur la Rive Nord.

L'échevin Antonio Godbout félicite d'abord les membres de la Ligue pour leur esprit civique mais ajoute que des experts ont longuement muri la construction du pont sur la rue St-Georges. De plus, il en coûterait que \$700,000.00 à la Cité pour obtenir tous les avantages d'une large voie d'accès à la rive nord par suite d'une circulation de plus en plus dense.

L'échevin Armand Gauthier, pour sa part, croit fermement que d'insister sur un changement au stage présent ne ferait que retarder d'avantage le projet dans son contexte actuel.

L'échevin Raymond Luneau souligne que la Cité de Sherbrooke, ayant elle-même construit un pont d'importance, n'a reçu qu'une subvention de 30% du coût total.

Pour clore la discussion, le Conseil semble d'avis qu'une rencontre avec la Ligue des Propriétaires permettrait beaucoup mieux de faire connaître tous les aspects de cette future réalisation.

Par une autre communication, la Ligue des Propriétaires demande aux autorités municipales de ne pas amender le règlement de zonage tant et aussi longtemps que le plan directeur

BUREAU D'ÉVALUATION ET D'IMMEUBLES

DRUMMONDVILLE, LTÉE.

DRUMMONDVILLE, 30 JUIN 1966

ÉVALUATION

MUNICIPALE

ÉVALUATION

HYPOTHÉCAIRE

EXPROPRIATION

COURTIER EN

IMMEUBLES

GESTION DE

PROPRIÉTÉS

PRÊTS

HYPOTHÉCAIRES

Nous: *Alonzo Malouin* ALONZO MALOUIN, CHEF-EVALUATEUR
Alain David ALAIN DAVID, EVALUATEUR
Rock Daneau ROCK DANEAU, EVALUATEUR
Gérard Poirier GÉRARD POIRIER, SUBSTITUT
Pierre Pelletier PIERRE PELLETIER, SUBSTITUT
Clément Robidas CLÉMENT ROBIDAS, SUBSTITUT
Gilles Lemire GILLES LEMIRE, SECRÉTAIRE
Ginette Fournier MME GINETTE FOURNIER, ASS.-SEC.,
 ÉVALUATEURS MUNICIPAUX DE LA CITÉ DE DRUMMONDVILLE, JURONS
 QUE NOUS REMPLIRONS AVEC HONNÊTETÉ ET FIDÉLITÉ LES DEVOIRS
 DE CETTE CHARGE AU MEILLEUR DE NOTRE JUGEMENT ET DE NOTRE
 CAPACITÉ, AINSI QUE DIEU NOUS SOIT EN AIDE!

ASSERMENTÉS DEVANT MOI, À *Drummondville*, CE. *24^e*
 JOUR DU MOIS DE *octobre* 19*66*...

Hanger
Maire de la Cité de Drummondville

d'urbanisme n'aura pas été définitivement déposé. Les membres de la Ligue croient pouvoir, de cette façon, éliminer une spéculation profitable à quelques particuliers.

L'échevin Laurent Bernier, au nom de ses collègues, précise que depuis quelques années le Conseil n'a pas fait de changements inutiles et s'est limité à corriger des situations et ainsi n'apporter que des avantages pour la collectivité. Par ailleurs, comme ce plan directeur ne sera déposé que dans 12 à 15 mois, il faudra tenir compte de circonstances particulières.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

24 octobre 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 octobre 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Lumeau, J.A. Michaud et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

432/66

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du règlement No. 770 prévoyant un emprunt additionnel de \$56,750.00 pour compléter l'installation d'une conduite d'aqueduc à travers la Rivière St-François, ces travaux étant prévus au règlement No. 751.

433/66

Le Greffier procède maintenant à la lecture du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 octobre 1966.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOpte

434/66

Le Trésorier donne la lecture des mutations de propriété portant les numéros 2,801 à 2,820 inclusivement.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces mutations soient acceptées.

ADOpte

435/66

Les soumissions produites et ouvertes à la séance du Conseil du 22 août 1966 pour la fourniture et l'installation d'un système de suspension pour les décors de scène au Centre Culturel n'ayant pas été trouvées conformes aux exigences de l'architecte, un second appel d'offres a été fait.

Trois firmes y ayant répondu, le Greffier procède donc à l'ouverture des soumissions, lesquelles se détaillent comme suit:

	<u>Prix pour 8 séries</u>	<u>Prix pour 12 séries</u>	<u>Prix pour 16 séries</u>
NATIONAL THEATRE EQUIP. CO. LTD:	\$9,892.76	\$11,934.49	\$13,976.21
RAYMOND LIMITEE:	\$8,624.00	\$11,121.00	\$13,618.00
CANADIAN CONTRACT SALES LTD:	\$8,560.00	\$10,688.00	\$12,816.00

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, qu'en principe la plus basse soumission, soit celle de Canadian Contract Sales Ltd., soit retenue pour la fourniture et l'installation de 16 séries de suspension, au coût total de \$12,816.00. Cette décision est cependant sujette à l'approbation de l'architecte Blais, en charge du projet, qui vérifiera si la soumission est conforme aux exigences du devis.

ADOpte

436/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'Hydro-Québec soit autorisée à faire le remplacement de 8 lampes de 175 watts à vapeur de mercure par 8 lampes de 250 watts à vapeur de mercure sur la rue Dorion, entre les rues Marchand et Cockburn, et ce sans aucun frais pour la Cité de Drummondville.

ADOpte

437/66

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Goulet, St-Pierre, Savoie & Associés soient retenus pour procéder à la vérification et à la confection définitive de plans d'égouts et d'aqueduc, prévoyant les extensions de services sur le Boulevard Lemire entre la voie ferrée du Canadian National et le lot 146, ainsi que pour la subdivision de A. Biron comprise entre les rues St-Pierre et St-Georges, la Rivière Noire et le Boulevard Lemire.

ADOPTÉ

438/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à procéder aux améliorations nécessaires au système de distribution électrique du Garage Municipal par suite de la construction d'un entrepôt à sel.

ADOPTÉ

Le Greffier est prié de faire demandes de soumissions pour les item suivants:

- 1) Déneigement du secteur ouest de la Cité.
- 2) Eclairage - Domaine du Boulevard et 20 à 22ième Avenue.
- 3) Achat de sel pour l'entretien d'hiver des rues.

439/66

En vue d'une meilleure planification et d'un aménagement maximum des parcs et toutes autres propriétés municipales, il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que M. Michel Equilbec, arboriculteur-floriculteur, soit engagé pour une période d'un an à compter du 1er janvier 1967, au salaire annuel de \$5,000.00.

ADOPTÉ

440/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que les services professionnels de la firme Goulet, St-Pierre, Savoie & Associés soient retenus pour préparer un plan d'homologation en vue de l'homologation d'une lisière de terrain d'environ 100 pieds de largeur située en bordure de la Rivière St-François et s'étendant de la rue DuMoulin à la limite ouest de la Cité de Drummondville, et ça pour y installer un collecteur d'égout sanitaire.

ADOPTÉ

441/66

L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'homologation d'une lisière de terrain d'environ 100 pieds de largeur située en bordure de la Rivière St-François et s'étendant de la rue DuMoulin à la limite ouest de la Cité de Drummondville pour le passage d'un collecteur d'égout sanitaire.

442/66

Afin d'obtenir l'approbation du règlement d'emprunt No. 767 et pour être en accord avec les normes établies par la Commission Municipale de Québec, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville demande à cette dernière l'autorisation d'apposer un terme de 20 ans au règlement précité.

ADOpte

443/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Commission Scolaire de Drummondville soit invitée à désigner un commissaire à faire de la Commission des Loisirs, en voie de formation. Cette commission est particulièrement créée dans le but d'édifier et de structurer la Régie du nouveau Centre Culturel et Sportif.

ADOpte

444/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier et appuyé à l'unanimité que la Cité de Drummondville demande instamment au Gouvernement du Canada de mouiller à Gaspé, "Berceau du Canada", la reconstitution du vaisseau de Jacques Cartier, "La Grande Hermine", après son séjour à l'Expo '67.

ADOpte

445/66

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de circulation No. 683.

446/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prolonger, du 31 octobre 1966 au 31 décembre 1966, un emprunt temporaire au montant de \$300,000.00 déjà consenti par ladite banque à la Cité de Drummondville.

ADOpte

447/66

Afin que l'Association Professionnelle des Voyageurs de Commerce de Drummondville puisse poursuivre efficacement son oeuvre de bienfaisance, à savoir "L'Oeuvre des Petits Souliers", il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que soit renouvelée, cette année encore, la subvention au montant de \$50.00 accordée l'an dernier.

ADOpte

448/66

A la demande du Ministère de l'Industrie et du Commerce, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le règlement No. 642, autorisant la Cité à accorder une aide financière à la compagnie Foster Refrigerator of Canada Ltd. jusqu'à concurrence d'un montant de \$250,000.00, soit modifié pour décréter un emprunt de \$238,000.00 seulement. L'article 11 dudit règlement devra se compléter par la phrase additionnelle suivante: "Cette taxe ne sera cependant prélevée que si l'entreprise ne rencontre pas ses obligations envers la Cité".

ADOpte

449/66

En vue d'obtenir l'approbation du règlement No. 623 et pour se conformer aux exigences du Ministère de l'Industrie et du Commerce, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'à l'item 12 dudit règlement soit ajoutée la phrase suivante: "Ladite taxe spéciale ne sera prélevée seulement qu'à défaut de la part de l'entreprise de pourvoir à ses remboursements."

ADOpte

L'échevin Rosaire Milette désirerait que le Conseil étudie de nouveau le projet d'aménager un viaduc qui relierait le secteur St-Jean-Baptiste au quartier St-Pierre. Ce projet, contemplé dans le passé, avait été abandonné en raison du coût estimé trop élevé lorsque soumis. Toujours selon l'échevin Milette, un autre site, tel que la 19e Avenue ou la 17e Avenue, serait à considérer. L'ingénieur de la Cité est invité à en faire une étude pour présentation à une séance ultérieure.

Première lecture est donnée du règlement No. 771 prévoyant l'installation des services d'aqueduc et d'égouts sur le Boulevard Lemire entre la rue St-Frédéric et le lot 146, ainsi que sur une partie de la rue portant le numéro de cadastre 159-300 pour y desservir 7 lots à bâtir, et l'appropriation d'une somme de \$45,000.00 à ces fins.

Le délai de 2 heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant écoulé sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement 770, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Louis-Philippe Langevin, Greffier
de la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et
de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!



.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
14 novembre 1966.



.....
Juge Municipal.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Philippe Bernier, Maire de
la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté
et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon
jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!



.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
14 novembre 1966.



.....

Greffier de la Cité
de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Laurent Bernier, Echevin de la
Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Laurent Bernier
.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
14 novembre 1966.

Greffier de la Cité
de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, André Cloutier, Echevin de la
Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

André Cloutier
.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
14 novembre 1966.

Greffier de la Cité
de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Hervé Cloutier, Echevin de la
Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
14 novembre 1966.

Hervé Cloutier
.....

[Signature]
Greffier de la Cité
de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Armand Gauthier, Echevin de la
Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
14 novembre 1966.

Armand Gauthier
.....

[Signature]
Greffier de la Cité
de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Antonio Godbout, Echevin de la
Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
14 novembre 1966.

Antonio Godbout
.....

H. Anger
Greffier de la Cité
de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Raymond Luneau, Echevin de la
Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
14 novembre 1966.

Raymond Luneau
.....

H. Anger
Greffier de la Cité
de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Irénée Marsolais, Echevin de la
Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
14 novembre 1966.

Irénée Marsolais
.....

[Signature]
Greffier de la Cité
de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, J.A. Michaud, Echevin de la
Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
14 novembre 1966.

J.A. Michaud
.....

[Signature]
Greffier de la Cité
de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Rosaire Milette, Echevin de la
Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
14 novembre 1966.

Greffier de la Cité
de Drummondville.

.....
Rosaire Milette

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Roger Prince, Echevin de la
Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
14 novembre 1966.

Greffier de la Cité
de Drummondville.

.....
Roger Prince

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Roland Tessier, Trésorier de la
Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Roland Tessier.
.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
15 novembre 1966.

A. Langdon

Greffier de la Cité
de Drummondville.

14 novembre 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 novembre 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

Au tout début de cette séance, qui revêt un caractère particulier par suite de la fusion officielle de la Corporation municipale de Drummondville-Ouest et de la Cité de Drummondville, Son Honneur le Maire et les Conseillers, au nombre de dix, sont assermentés par le Greffier qui avait lui-même prêté serment, quelques heures auparavant, devant le Juge Municipal, Me. Paul Rousseau, C.R. Selon la pensée du Gouvernement Provincial et en raison d'un territoire agrandi, la Cité de Drummondville est maintenant une nouvelle cité.

Le nouveau Conseil de la Cité se compose des membres suivants:

M. Philippe Bernier, Maire
M. Laurent Bernier, Echevin
M. André Cloutier, Echevin
M. Hervé Cloutier, Echevin
M. Armand Gauthier, Echevin
M. Antonio Godbout, Echevin
M. Raymond Luneau, Echevin
M. Irénée Marsolais, Echevin
M. J. Adélaré Michaud, Echevin
Dr. Rosairé Milette, Echevin
M. Roger Prince, Echevin.

Son Honneur le Maire, en quelques mots, exprime le voeu bien sincère que notre Cité agrandie connaisse un essort, non seulement soutenu, mais aussi accéléré pour le plus grand bien de toute la population. Des souhaits de bienvenue sont manifestés à l'endroit des nouveaux conseillers, MM. Irénée Marsolais et Roger Prince.

M. l'échevin Irénée Marsolais, l'un des deux conseillers désignés par l'ancienne Corporation municipale de Drummondville-Ouest, en réponse à Son Honneur le Maire, souligne, au nom de son collègue et au sien, la différence qui existe entre la loi de la fusion et l'ancien règlement de l'annexion pour mentionner que les nouveaux échevins sont maintenant tous à part entière. Il précise qu'il y a maintenant un nouveau maire et un nouveau conseil pour une nouvelle cité.

450/66

Le Greffier procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 24 octobre 1966.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

451/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que l'échevin Antonio Godbout soit désigné pour agir comme pro-maire au cours des trois prochains mois.

ADOPTÉ

452/66

Le Conseil prend connaissance de la seule soumission produite pour le déneigement, au cours de l'hiver 1966-67, des rues dans la partie ouest de la Cité de Drummondville. Elle provient de M. Joseph Hébert, domicilié à 375 Chemin du Golf - Drummondville, pour un montant de \$3,900.00. Un chèque certifié au montant de \$390.00 accompagne la soumission.

Il est donc proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que les services de Monsieur Joseph Hébert soient retenus pour effectuer le travail suivant, au prix de \$3,900.00:

"Déneigement au cours de l'hiver 1966-67, sur une longueur total de 6.3 milles, des rues dans la partie ouest de la Cité, soit le territoire compris entre la Rivière Noire, le Boulevard Lemire, la route Trans-Canadienne et la Rivière St-François. De ces 6.3 milles, 2.3 milles devront être déblayés à 50 pieds de largeur, et les 4 autres milles à 25 pieds de largeur. "

ADOPTÉ

453/66

Les soumissions reçues pour la fourniture de 1,600 tonnes de gros sel en vrac, nécessaire pour l'entretien des rues durant l'hiver 1966-67, sont également ouvertes. Elles se détaillent comme suit:

	F.A.B. Entrepôt de la Cité	F.A.B. Entrepôt de la Cie
DOMTAR CHEMICALS LTD:	\$15.42 la tonne	\$12.72 la tonne
IROQUOIS SALT CO. LTD:	\$14.92 "	\$12.72 "
THE CANADIAN SALT CO. LTD:	\$15.12 "	\$12.72 "
JEAN-BAPTISTE MATHIEU: (St-Germain)	\$3.80 la tonne (ce prix est seulement pour le <u>transport du sel</u> jusqu'à Dr'Ville)	

La taxe provinciale de 6% est comprise dans les prix précités.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la plus basse soumission, soit celle de la Cie Iroquois Salt Ltd., soit retenue pour la fourniture et la livraison jusqu'à Drummondville de 1,600 tonnes de gros sel, au prix de \$14,92 la tonne. Cette soumission devra cependant être trouvée conforme aux exigences de l'ingénieur de la Cité, après vérification par celui-ci.

ADOPTÉ

454/66

Le Greffier procède maintenant à l'ouverture des soumissions produites pour la fourniture et l'installation de lampadaires de rues, ainsi que tous raccordements électriques s'y rapportant, sur les 20e et 22e Avenues et au Domaine du Boulevard. Ces soumissions se lisent comme suit:

CREDIT alloué pour la fourniture de poteaux d'acier au lieu d'aluminium.

PAUL SAVARD:	\$12,975.00	\$1,120.00
PAULHUS ELECTRIQUE & CIE LTEE:	\$17,875.00	\$1,200.00
CHAGNON LTEE:	\$18,425.00	\$840.00 (et pour autres sortes de luminaires)
J.B. GRENIER:	\$22,465.80	\$1,480.00
PIERRE BRASSARD LTEE:	\$25,060.00	\$ 850.00

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la plus basse soumission soit retenue et le contrat confié à M. Paul Savard, le tout sujet à l'approbation des ingénieurs Hamel & Malouin.

ADOPTÉ

455/66

Parce que la Cité de Drummondville est une nouvelle cité, il est nécessaire de confirmer dans leur engagement les vérificateurs Dionne & Richard, C.A.

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais que l'engagement de MM. Dionne et Richard, C.A., comme vérificateurs de la Cité, soit maintenu pour un terme de trois (3) ans à compter de l'année 1965. Leur vérification devra s'étendre à l'ancienne municipalité de Drummondville-Ouest maintenant intégrée à la Cité. Les honoraires nécessités par ce travail additionnel feront l'objet d'une acceptation par le Conseil.

ADOPTÉ

456/66

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 31 octobre 1966. Ces comptes atteignent un total de \$472,786.62.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ces comptes soit acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

457/66

La compagnie Triad Creations Ltd., ayant bénéficié déjà de deux prolongements d'option qu'elle détenait sur un terrain adjacent à son usine et portant le no. de cadastre 162B-327, demande une troisième fois une période additionnelle et cette fois-ci d'une année.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité ne renouvelle pas cette option, à moins que la compagnie consente à acquérir dans les huit jours des présentes le terrain au prix prévu au contrat intervenu le 19 juin 1961 entre la Cité et la compagnie Triad.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire donne lecture d'une lettre adressée à la Cité par Maîtres Biron et Raymond, avocats et procureurs d'un groupe de marchands en faveur de l'ouverture des magasins le jeudi soir. Ces messieurs, au nom de leurs clients, demandent de retarder la décision à rendre par le Conseil. Une réunion convoquant tous les intéressés se tiendra à brève échéance dans le but de trouver un compromis acceptable par les deux groupes.

Le Conseil accède à cette demande.

458/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Conseil, comme l'an dernier, assume les frais d'électricité des décorations de Noël mises en place par l'Association des Hommes d'Affaires du Centre dans le quartier St-Joseph.

ADOPTÉ

Le Sous-Ministre des Travaux Publics, M. Hervé-A. Gauvin, informe la Cité de Drummondville que son ministère n'a pas abandonné l'étude pour la construction du pont sur la rivière St-François à la hauteur de la rue St-Georges. La décision de construire sera fonction des disponibilités budgétaires pour la prochaine année.

459/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Roger Prince, que l'Hydro-Québec soit autorisée à procéder aux travaux d'amélioration de l'éclairage des rues de la Cité selon le détail ci-après donné:

A) Nouvel éclairage à vapeur de mercure

	<u>lampes</u>
Cockburn - Ringuet à Pelletier	5 de 400W
St-Pierre - près Boul. St-Joseph	1 de 400W
St-Pierre - près Hébert	1 de 400W
Chemin Hemmings - près Boul. St-Charles	2 de 400W
	<u>9 de 400W = \$36.00 par mois</u>

B) Modification à l'éclairage existant

	<u>Remplacer lampes</u>	<u>par lampes</u>
St-Frédéric - 8e Ave. à 16e Ave.	9 de 200W	9 de 250W
St-Georges - St-Joseph à N.-Dame	10 de 200W	10 de 250W
Mélançon - St-Joseph à Moisan	6 de 200W	6 de 250W
Moisan - Mélançon au Centre Civique	3 de 200W	3 de 250W
Brouillard - Mélançon à Marchand	2 de 200W	2 de 250W
Garceau - Mélançon à Marchand	2 de 200W	2 de 250W
Moisan - DuMoulin à Celanese	3 de 200W	3 de 250W
Brouillard - DuMoulin à Celanese	3 de 200W	3 de 250W
Garceau - DuMoulin à Celanese	3 de 200W	3 de 250W
Cartier - Celanese à Boul. Mercure	8 de 200W	8 de 250W
St-Jean - 16e Ave. à 19e Ave.	5 de 200W	5 de 250W
St-Alphonse - 8e Ave. à 17e Ave.	16 de 300W) 1 de 200W)	17 de 250W
	55 de 200W) 16 de 300W)	71 de 250W
71 de 250W à \$3.75 =		\$266.25
55 de 200W à \$1.15 = 96.25		
16 de 300W à \$2.50 = <u>40.00</u>		<u>\$136.25</u>
	Différence:	\$130.00

Surplus du coût pour la Cité:

A) Nouvel éclairage	\$ 36.00 par mois
B) Amélioration	<u>\$130.00</u> par mois
Total:	\$166.00 par mois

La Cité de Drummondville s'engage donc à défrayer le coût additionnel de \$166.00 par mois.

ADOpte

460/66

En vue de l'élargissement du Boulevard Lemire, de la rue St-Pierre à la voie du C.N.R., il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité accepte l'option à elle consentie par M. Jacques Laferté, marchand de Drummondville, pour la vente d'une lisière de terrain mesurant 33.6 pieds de profondeur par 161 pieds de largeur, connue et désignée aux plans et livres de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham comme faisant partie des lots deux cent quarante-deux et deux cent quarante-trois des subdivisions officielles du lot numéro cent cinquante-six (P. 156-242 & 243), avec bâtisse ci-dessus érigée. Cette vente sera faite pour le prix de \$7,500.00; l'option est valable jusqu'au 1er janvier 1966.

Amendé par
rés. 191/67
(12/6/67)

Le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer, au nom de la Cité, le contrat de vente à intervenir et tous documents accessoires d'importance mineure. Ce contrat sera rédigé par le Notaire Laurent Jutras.

ADOPTÉ

Six contribuables de la rue Lindsay et des environs, par plaintes déposées à la Cité, s'étaient dits incommodés par la poussière de grain s'échappant de la Meunerie Lamothe. Outre le rapport présenté au Conseil par l'inspecteur A. Houde du Département des Incendies confirmant que des dispositions majeures avaient été prises l'an dernier pour remédier à cet état de choses, Son Honneur le Maire, pour le bénéfice de l'assistance, a précisé que cet incident était dû à une fausse manoeuvre d'un employé. Les plaignants sont donc assurés de ne pas voir la répétition d'un tel désagrément.

461/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité de Drummondville, comme l'an dernier, confie à la Corporation Municipale de St-Nicéphore le déblaiement de la piste d'atterrissage de l'aéroport municipal au cours de la saison 1966-67. Ce travail sera exécuté aux taux suivants:

- Pour l'usage d'un camion muni d'une charrue..... \$15.00 de l'heure
 - Pour l'usage d'un tracteur et d'une souffleuse..... \$20.00 de l'heure
- le tout sous la surveillance de M. Larry Morin, préposé à la garde et l'entretien de l'aéroport.

ADOPTÉ

462/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel & Malouin soient retenus pour préparer les plans et devis d'un pont à être érigé par la Cité sur la rivière Noire, à la hauteur de la rue Cormier.

ADOPTÉ

Par suite d'une non prévision au budget de la Cité, le Conseil se voit dans l'obligation de refuser les demandes de subvention et d'annonces des organismes suivants:

- Les Peintres de la Gamme
- Finissants de l'Externat Classique Saint-Raphael
- Finissantes du Collège Marie de la Présentation
- Club d'Astronomie de Dr'Ville Inc.
- Prêt d'Honneur - Société St-Jean-Baptiste

463/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité renouvelle, cette année encore, la subvention de \$1,000.00 à la Fédération des Oeuvres de charité du Diocèse. Le Conseil adresse les meilleurs voeux de succès aux responsables de cette campagne annuelle.

ADOpte

Le Greffier informe le Conseil que les estimateurs ont déposé à son bureau, conformément à la loi, la révision au rôle d'évaluation, préparée pour l'année 1967. Les avis nécessaires ont été dûment publiés et la date de l'audition des plaintes par le Conseil est fixée au 19 décembre 1966.

464/66

La Compagnie Foster Refrigerator of Canada Ltd., par l'intermédiaire de son notaire, Me. Jacques Beaudoin, demande au Conseil l'autorisation de rediviser une partie du lot 167 du Canton de Grantham, sa propriété, et dont la Cité est créancière hypothécaire.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité consente à cette nouvelle subdivision et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte à intervenir entre la Cité de Drummondville et la Compagnie Foster Refrigerator of Canada Ltd.

ADOpte

465/66

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le Trésorier de la Cité, M. Roland Tessier, soit autorisé à rendre imposables certaines propriétés acquises par le Ministère de la Voirie, préalablement radiées par suite d'un plan déposé et finalement retiré.

ADOpte

Un groupe de contribuables demeurant sur les 13e et 14e Avenues s'étant plaints d'être incommodés par l'outillage lourd laissé sur la voie publique par M. Ernest Majeau, seront heureux d'apprendre que, grâce à l'intervention efficace de M. l'échevin Laurent Bernier, cette situation sera normalisée. M. Majeau procède présentement à la construction d'un garage, sur la rue St-Jean, avec toutes les facilités voulues pour pouvoir remiser la machinerie utilisée.

466/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissaire, un montant de \$9,500.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$9,500.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 764. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$9,500.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOpte

467/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissaire, un montant de \$50,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$50,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 766. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$50,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOpte

468/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que soit accordée à l'Unité de Réadaptation pour Alcooliques (Accueil Domremy) une subvention au montant de \$1,500.00. Cet octroi est concédé pour un an, en autant que l'organisme défraye les taxes foncière et d'eau s'appliquant à l'immeuble acquis récemment.

ADOpte

Le Comité de Prévention en sécurité routière, mieux connu sous le nom de Prudentia, grâce à la générosité de la Brasserie Dow, possède actuellement une flotte d'ambulances de marque Peugeot entièrement équipées des articles indispensables pour le transport des blessés. Les officiers de cet organisme ont pensé offrir gratuitement à la Cité l'une de ces ambulances qui devra être opérée sous la surveillance immédiate de notre Département de Police et cela pour une période minimum de deux ans. Cependant, c'est à la Cité qu'incombent les frais d'entretien, les assurances du véhicule, celles de responsabilités pour autrui, comme également l'établissement des normes d'utilisation.

Le Conseil, à l'unanimité accepte avec gratitude ce don de Prudentia en s'engageant de se conformer aux exigences prévues ci-haut en stipulant que ce véhicule sera utilisé sur le territoire compris dans les limites de la Cité de Drummondville.

469/66

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au titre de l'assurance patronale au 31 octobre 1966, et se totalisant à la somme de \$9,285.45.

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

470/66

Pour commémorer le Jour du Souvenir et en hommage à nos disparus des deux guerres mondiales, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité de Drummondville, comme par les années passées, achète de la Légion Canadienne une couronne de fleurs au montant de \$50.00. Ladite couronne sera déposée au pied du Cénotaphe par Son Honneur le Maire le jour prévu à cette fin.

ADOpte

Le Greffier informe le Conseil que l'Unité des Policiers de Drummondville Inc., au cours d'une assemblée de ses membres, tenue le 4 octobre 1966, a adopté une résolution dénonçant la convention collective de travail et a approuvé un projet d'une nouvelle convention à être soumise prochainement.

Le Conseil prend bonne note de cet avis.

471/66

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Roger Prince, que les journaux La Tribune, La Parole et le Nouvelliste de même que le poste local de radio C.H.R.D. soient autorisés à publier ou annoncer les meilleurs vœux du Conseil à l'occasion des Fêtes du nouvel an. Le coût de l'annonce pour chacun des médiums ne devra pas dépasser la somme de \$20.00.

ADOpte

472/66

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement à rédiger en vue d'établir l'enregistrement et le coût du permis des bicyclettes circulant dans les limites de la Cité.

473/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout et unanimement résolu par le Conseil de la Cité que les félicitations et les meilleurs voeux de fructueux mandat soient adressés au nouveau Conseil de la Ville de Drummondville-Sud qui entre en fonction le 15 novembre 1966.

ADOPTÉ

474/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que Me. Laurent Jutras, notaire, soit chargé de rédiger l'acte de servitude à intervenir entre la Cité de Drummondville et un groupe de propriétaires demeurant ou ayant un intérêt sur le côté des lots de la subdivision 151, comprise entre la 19e Avenue et la 20e Avenue, les rues St-Alphonse et St-Frédéric.

ADOPTÉ

475/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 771 prévoyant l'installation des services d'aqueduc et d'égouts sur le Boulevard Lemire entre la rue St-Frédéric et le lot 146, ainsi que sur une partie de la rue portant le numéro de cadastre 159-300 pour y desservir 7 lots à bâtir, et l'appropriation d'un montant de \$45,000.00 à ces fins.

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du règlement No. 771 au 28 novembre 1966.

Le Conseil charge l'aviseur légal, Me. Jacques Biron, d'étudier la possibilité d'interdire l'entreprise Schaefer d'accumuler des rebuts à une hauteur excédant la clôture. Quels sont vraiment les pouvoirs légaux à la disposition de la Cité pour faire disparaître ce genre de commerce qu'on nous demande de toutes parts de faire disparaître?

Les officiers de l'Association Générale des Etudiants qui avaient organisé un festival d'été en août dernier, par demande présentée au Conseil le 15 de ce même mois, avaient obtenu certains

avantages de la Cité. Cependant, une subvention directe ne leur avait pas été consentie. Les Membres du Conseil avaient prié ces jeunes étudiants de procéder aux activités de leur Farandole et de revenir exposer par états financiers le résultat obtenu. Forts de cette promesse, les responsables rappellent au Conseil et font voir un déficit d'opérations de l'ordre de \$298.34. N'ayant plus de fonds pour acquitter certains créanciers, ils réclament un octroi de \$250.00 pour satisfaire ceux qui sont concernés.

Le Conseil, après avoir entendu certaines remarques plus ou moins valables de quelques étudiants présents à l'assemblée, en ce qui a trait au peu de loisirs mis à la disposition des adolescents, et après une mise au point de M. l'échevin Laurent Bernier situant bien la position et l'intérêt de l'Autorité Municipale vis à vis nos jeunes, rejette la demande de l'Association Générale des Etudiants.

Les dirigeants de l'Harmonie de Drummondville, par une longue lettre adressée au Conseil, soulignent qu'un local exclusif au Centre Culturel leur avait été assuré avant même le début de la construction présentement en cours. Ils sont actuellement paralysés dans leurs activités et nécessairement le seront d'avantage avec tous leurs intéressants projets prévus pour la prochaine année. Sans local bien à eux, il est impossible de laisser les instruments en place retardant ainsi les séances de pratique bien nécessaires à la bonne exécution de la musique. A ce même local anticipé, devraient s'ajouter chaises, armoires et gradins que les officiers sollicitent aussi de la Cité.

M. l'échevin Rosaire Milette se voit dans l'obligation d'informer ses collègues et les dirigeants de l'Harmonie que l'exclusivité d'un local au Centre Culturel ne peut être accordée. Ce privilège irait, semble-t-il, à l'encontre de la politique du Ministère des Affaires Culturelles. De plus, les plans originaux de l'immeuble sont sensiblement modifiés. Toutefois, il mentionne que ces demandes seront étudiées très sérieusement au cours des prochaines semaines. De toute façon, la Régie du Centre Culturel verra à bien accommoder les demandeurs.

476/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, les chèques, les billets, ou tout autre document concernant la Trésorerie.

ADOpte

477/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que la composition actuelle des différents comités au sein de l'administration municipale soit maintenue jusqu'à la prochaine séance de comité.

ADOpte

A la demande de M. l'échevin Laurent Bernier, le Conseil fixe à lundi, le 21 novembre 1966, à 5 heures p.m., la rencontre du Conseil avec les dirigeants de l'O.T.J.

Au cours des dernières semaines, en séance de comité, le Conseil avait étudié la possibilité de retenir les services d'un vérificateur interne qui procéderait à l'analyse des opérations des différents services municipaux, planifierait en vue d'une meilleure efficacité à tous les échelons, et ferait rapport de ses suggestions et recommandations aux Membres du Conseil, libre à ces derniers d'y donner suite. Le candidat retenu pourrait aussi agir comme agent industriel de la Cité puisque M. L.G. Groom, durant plusieurs années agent à temps partiel, s'est vu, en raison d'un mauvais état de santé, forcé d'abandonner cette importante tâche.

A la présente séance, le Greffier apporte cet item pour décision à prendre ou à retarder.

M. l'échevin J.A. Michaud propose que M. Jean-Marie St-Jacques, B.A., B.Comm., bien connu de tous, soit engagé par la Cité comme vérificateur interne et agent industriel, pour une période d'un an à compter du 1er décembre 1966, au salaire annuel de \$9,000.00, plus une allocation de \$25.00 par semaine pour frais de déplacement. Il aura le statut d'officier municipal et sera redevable au Conseil.

En plus d'assister à toutes les assemblées, qu'elles soient régulières, spéciales ou de comité, M. St-Jacques devra, au cours de son travail, se conformer aux exigences plus amplement décrites au précédent paragraphe.

Cette proposition est immédiatement appuyée par M. l'échevin Antonio Godbout.

A ce stage, M. l'échevin Raymond Luneau s'oppose catégoriquement à cet engagement en alléguant qu'il n'en a pas contre M. St-Jacques personnellement mais qu'une véritable compétence est nécessaire pour remplir cette fonction. Il est d'opinion qu'une étude plus sérieuse soit faite avant de procéder à cet engagement afin de ne pas créer des fonctions inutiles au sein de l'administration municipale.

Son Honneur le Maire demande à M. l'échevin Luneau s'il veut en faire une contre-proposition. Sur la réponse affirmative de ce dernier, Monsieur le Maire demande un proposeur à la fonde. Les échevins y vont de leurs commentaires:

M. A. Gauthier: n'est pas contre l'engagement mais préférerait une période d'essai de 3 mois;

M. A. Cloutier: à son avis, cette décision pourrait être retardée afin de permettre aux nouveaux échevins, MM. Marso-lais et Prince, d'étudier cette question;

M. L. Bernier: ne s'oppose pas à cet engagement, mais aimerait voir plus d'unanimité;

M. H. Cloutier: favorise cette décision, quoique lui aussi aimerait voir plus d'unanimité;

Dr. R. Milette: est en faveur du principe d'un vérificateur en place, mais pour une période d'essai de six mois.

Messieurs Marsolais et Prince, nouveaux venus et pas au fait des discussions premières, s'abstiennent de se prononcer.

Comme aucun membre seconde M. l'échevin Raymond Luneau dans son opposition à la résolution proposée et secondée par MM. Michaud et Godbout, Son Honneur le Maire demande le vote sur ladite proposition.

VOTENT EN FAVEUR DE L'UNIQUE PROPOSITION:

MM. J.A. Michaud, Antonio Godbout, Armand Gauthier, Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier et Rosaire Milette.

VOTE CONTRE L'UNIQUE PROPOSITION:

M. l'échevin Raymond Luneau.

S'ABSTIENNENT DE VOTER:

MM. Irénée Marsolais et Roger Prince.

Le vote favorisant la proposition à 7 contre 1, M. Jean-Marie St-Jacques est donc engagé comme vérificateur et agent industriel de la Cité de Drummondville, aux conditions prévues aux paragraphes précédents.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier.

.....
Maire.

28 novembre 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 28 novembre 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J. Adélaide Michaud, Dr. Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

494/66

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du règlement No. 771 prévoyant l'installation des services d'aqueduc et d'égouts sur le Boulevard Lemire entre la rue St-Frédéric et le lot 146, ainsi que sur une partie de la rue portant le numéro de cadastre 159-300 pour y desservir 7 lots à bâtir, et l'appropriation d'un montant de \$45,000.00 à ces fins.

478/66

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 14 novembre 1966.

Avant l'adoption, M. l'échevin Raymond Luneau réaffirme, comme il l'avait précédemment fait, son opposition à l'engagement de M. Jean-Marie St-Jacques comme vérificateur interne et agent industriel. M. l'échevin Armand Gauthier croit, pour sa part, rallier tous ses collègues en suggérant que l'engagement le soit pour une période de six mois. M. l'échevin Laurent Bernier souligne, à ce stage, que le procès-verbal est en tous points conforme.

Il est alors proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le procès-verbal de l'assemblée du 14 novembre 1966 soit adopté.

ADOpte

479/66

Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 2,821 à 2,886 inclusivement.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que ces mutations soient acceptées.

ADOpte

480/66

Le Conseil prend maintenant connaissance des soumissions produites pour la fourniture de 2 camions, modèle 1967, poids brut véhiculaire de 25,000 livres, en échange de 2 camions usagés par le Département des Travaux Publics. Ces soumissions se lisent comme suit:

<u>Fournisseur</u>	<u>Prix d'échange</u>	<u>Livraison</u>	<u>Chèque dépôt 10%</u>
Héroux, Thibodeau Auto. Ltée	9,752.00	6 à 8 semaines	inclus
Garage Montplaisir Ltée	\$10,547.00	env. 8 semaines	inclus
Pinard & Pinard Ltée	9,844.75	1½ mois à 2 mois	inclus
Fortier Automobile Ltée	\$10,400.00	4 à 6 semaines	non inclus

La taxe provinciale de 6% est incluse dans les prix soumis.

Sujet à l'approbation de l'ingénieur qui devra s'assurer si les 2 camions offerts sont bien conformes aux spécifications demandées, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la soumission de HEROUX THIBODEAU AUTOMOBILE LTEE, au prix de \$9,752.00, soit retenue.

ADOPTÉ

481/66

Des soumissions ayant été demandées pour la fourniture d'une camionnette d'une demi-tonne, les soumissions ci-après détaillées sont également ouvertes:

<u>Fournisseur</u>	<u>Prix</u>	<u>Livraison</u>	<u>Chèque dépôt 10%</u>
Héroux, Thibodeau Auto. Ltée	\$2,120.00	immédiate	inclus
Garage Montplaisir Ltée	\$2,040.50	4 à 6 semaines	inclus
Pinard & Pinard Ltée	\$2,056.19	1 mois	inclus
Fortier Automobile Ltée	\$2,114.70	4 à 6 semaines	non inclus
Drummond Auto Ltée	\$2,268.40	30 jours	inclus

Les taxes provinciale et fédérale sont incluses dans les prix soumis.

Sujet à l'approbation de l'ingénieur qui devra s'assurer si la camionnette offerte est conforme aux spécifications demandées, il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que la soumission de GARAGE MONTPLAISIR LTEE, au prix de \$2,040.50, soit retenue.

ADOPTÉ

A ce stage, Son Honneur le Maire félicite les nombreux

contribuables présents à l'assemblée de leur intérêt à la chose municipale et invite à discourir ceux qui ont une communication à faire part au Conseil. Les personnes présentes, en majeure partie concernées par l'ouverture ou non des magasins le jeudi soir, manifestent le désir de connaître la décision rendue à ce sujet. Plusieurs marchands, certains favorisant l'ouverture et d'autres s'y opposant, y vont une fois de plus de leur version. Pour trancher la question et afin de mettre un terme à la discussion qui menace de s'éterniser, Son Honneur le Maire, au nom de ses collègues, informe l'assistance que le Conseil maintient le statu quo, c'est-à-dire que les établissements commerciaux resteront fermés le jeudi soir.

Finalement, à la satisfaction d'un grand nombre de personnes, M. l'échevin Irénée Marsolais propose et est appuyé à l'unanimité que la Cité s'adresse au gouvernement provincial le priant de faire connaître le résultat de l'enquête menée à travers la province en vue de trouver une solution à ce problème. La résolution à faire parvenir au Ministère des Affaires Municipales se lit comme suit:

482/66

ATTENDU qu'une requête a été présentée au Conseil de la Cité de Drummondville par un groupe imposant de tenanciers de magasin, en vue de l'ouverture des magasins le jeudi soir;

ATTENDU qu'une contre-requête a également été présentée par la suite par un bon nombre de contribuables intéressés au même commerce, s'opposant à telle ouverture;

ATTENDU que les Autorités du Ministère des Affaires Municipales ont nommé, il y a déjà un certain temps, un comité chargé d'étudier ce problème à la grandeur de la province;

ATTENDU que ce comité a reçu quantité de mémoires à ce sujet émanant de tous les coins de la province;

ATTENDU, de plus, que ledit comité a dû faire plusieurs études pertinentes à ce sujet.

ATTENDU que ledit comité devait remettre son rapport aux autorités concernées, avec recommandations, au cours du mois de novembre courant;

ATTENDU qu'il s'agit d'un problème dépassant de beaucoup les limites d'une seule municipalité;

ATTENDU, également, qu'une seule municipalité ne peut légiférer hors des limites de son territoire;

VU l'envergure du problème et ses implications multiples;

A CES CAUSES, il est proposé par l'échevin Irénée Marsolais et résolu à l'unanimité que demande soit formulée, par les présentes, au Ministre des Affaires Municipales de faire connaître le plus tôt possible si le Gouvernement du Québec a l'intention de légiférer prochainement en vue d'établir des conditions uniformes quant à l'ouverture

des magasins le soir, mesures qui s'appliqueraient à toute la province ou par zone, et que copie de la présente résolution soit adressée au Ministre des Affaires Municipales.

ADOpte

Le Greffier informe le Conseil que la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement fait tenir à la Cité un chèque au montant de \$11,656.83, représentant 75% des réclamations pour les frais d'étude de rénovation urbaine réclamés pour la période de février à août 1966.

Un camionneur, résidant à Drummondville, adresse des félicitations au Conseil, plus particulièrement à M. l'échevin Armand Gauthier, pour l'amélioration apportée à la circulation à l'intersection Hériot/Brock et Hemming. Copie de cette lettre sera transmise au Sergent G. Raiche, en charge de la circulation dans la Cité de Drummondville.

483/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'Hydro-Québec soit autorisée à effectuer certaines modifications au système d'éclairage des rues de la Cité. Ces remplacements sont les suivants:

Rue Dorion

3 lampes (vapeur de mercure) de 200 watts par 250 watts

Stationnement du C.N.

3 lampes (vapeur de mercure) de 500 watts par 400 watts

12e Avenue

2 lampes (vapeur de mercure) de 200 watts par 250 watts

Le trésorier est aussi prié de solder le mémoire de frais à être soumis par l'Hydro-Québec.

ADOpte

484/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Roger Prince, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à retenir l'offre faite par M. Lionel Soulard, R.R. No. 2, St-Germain, de fournir à la Cité environ 3,000 verges cubes de terre noire, à .27¢ la verge cube, prise chez-lui durant l'année 1967.

ADOpte

485/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Lumeau, que les plans prévoyant l'extension des services d'aqueduc et d'égouts sur le Boulevard Lemire entre la voie ferrée du Canadien National et le lot 146, préparés par les ingénieurs-conseils Goulet, St-Pierre, Savoie & Associés, soient acceptés par la Cité et qu'autorisation soit accordée aux ingénieurs-conseils de les soumettre à la Régie des Eaux pour approbation immédiate.

ADOPTÉ

486/66

En vue de l'élargissement du Boulevard Lemire, de la rue St-Pierre à la voie du C.N.R., il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Cité accepte l'option à elle consentie le 22 novembre 1966 par M. Almanzor Chapdelaine de Drummondville, pour la vente d'une lisière de terrain mesurant 33.6 pieds de profondeur par 150 pieds de largeur, connue et désignée aux plans et livres de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham comme faisant partie des lots deux cent soixante-trois et deux cent soixante-quatorze de la subdivision officielle du lot numéro cent cinquante-six (P. 156-263 & 274), et pour autres considérations mentionnées à ladite option. Cette vente sera faite pour le prix de \$4,000.00

Amendé par
rés. 191/67
(12/6/67)

Le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer, au nom de la Cité, le contrat de vente à intervenir et tous documents accessoires d'importance mineure. Ce contrat sera rédigé par le Notaire Laurent Jutras.

ADOPTÉ

487/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que soit renouvelée à l'Harmonie de Drummondville la subvention au montant de \$3,500.00 sollicitée de nouveau par les dirigeants de cet ensemble musical. Cette somme sera versée en quatre versements et prise à même le budget établi pour l'année 1967.

ADOPTÉ

488/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier, que soit versée, cette année encore, l'octroi au montant de \$25.00 sollicitée par l'Ambulance St-Jean de Drummondville.

ADOPTÉ

Le Conseil donne suite à l'excellente suggestion faite par la Jeune Chambre de Drummondville en acceptant d'utiliser, lors de l'enlèvement de la neige, un nouveau panneau-indicateur modelé sur le code provincial de la route. Le Directeur des Travaux Publics verra à faire fabriquer ces panneaux pour usage immédiat.

La Régie des Alcools du Québec avise la Cité que M. Jean-Marie Raymond, propriétaire du Super-Marché Raymond situé à 531 rue St-Pierre, a présenté une demande de permis. Le Conseil n'a aucune objection à l'émission de ce permis.

En autant qu'ils se conformeront aux exigences du règlement No. 744, les responsables du Centre de Consultation Externe pour Alcooliques (Accueil Domremy) sont autorisés par le Conseil de la Cité à tenir des soirées récréatives dansantes, le samedi, à leur local situé à 670 rue Mélançon.

489/66

En vue de prolonger la rue St-Omer jusqu'au Boulevard St-Joseph, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville accepte l'option à elle consentie par M. Joseph Boucher, cultivateur de St-Germain, pour la vente d'une lisière de terrain, d'une superficie approximative de 18,100 pieds carrés, connue et désignée aux plans et livres de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham comme faisant partie des lots 162B et 162A. La bâtisse restera la propriété du vendeur et celui-ci devra la déplacer à ses frais. Cette vente sera fait pour le prix de \$19,500.00.

Le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer, au nom de la Cité, le contrat de vente à être rédigé par le Notaire Laurent Jutras.

ADOPTÉ

Première lecture est donnée du règlement No. 772 amendant l'article 127 du règlement de circulation No. 683.

490/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité absorbe et défraie le coût de l'installation permanente du matériel devant servir à l'illumination des décorations des fêtes sur les rues du secteur commercial St-Joseph. L'ingénieur de la Cité est autorisé à faire exécuter ces travaux au coût approximatif de \$1,100.00.

ADOPTÉ

491/66

Pour mener à bonne fin les activités du Centre Culturel et Sportif et tel que convenu, M. l'échevin Rosaire Milette soumet à ses collègues les noms des onze membres qui seront appelés à former l'exécutif de la Régie. Ces messieurs, à qui le Conseil fait confiance, sont les suivants:

Son Honneur le Maire Philippe Bernier, MM. Jacques René De Cotret, Gilles Fortin, Roger Gurr, L.-Philippe Langevin, Marcel Larocque, Robert Malouin, Dr. Rosaire Milette, Léon Ohannessian, Robert Pepin, et Alexandre Savoie.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier et unanimement résolu que la Cité ratifie ce choix pour une période d'un an. Les meilleurs voeux sont formulés à l'endroit de ces messieurs.

ADOPTÉ

492/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que l'Hydro-Québec soit priée de faire une analyse de l'éclairage des parcs de stationnement de la Cité et de soumettre un rapport contenant des suggestions ou recommandations à être prises en considération en vue d'un meilleur rendement.

ADOPTÉ

M. l'échevin Hervé Cloutier est chargé par ses collègues de prendre des mesures pour qu'une étude soit faite en vue d'améliorer un meilleur éclairage sur la surface glacée au Centre Civique. Les dirigeants des clubs de hockey qui utilisent notre aréna se sont plaints de la quantité insuffisante de l'éclairage au cours des joutes présentées.

493/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la demande de permis faite par Roger Prince Inc. de construire un poste d'essence et de service, à l'angle du Boulevard Lemire et de la rue St-Damase, soit autorisée en autant que les exigences des Départements de Construction et de Circulation et du Service des Incendies soient respectées.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire informe M. Ricard, présent à l'assemblée, qu'il a été impossible aux Membres du Conseil de faire considérer, au Congrès de l'Union des Municipalités, une résolution demandant la création d'une banque de Crédit-Québec.

494^H/66

Le délai de 2 heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant écoulé sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 771, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier.

.....
Maire.

12 décembre 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 12 décembre 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J. Adélard Michaud, Dr. Rosaire Milette, et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

495/66

Le Greffier donne la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 1966.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

496/66

Lecture est faite de comptes dus par la Cité au montant de \$439,998.83

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

Les dirigeants du Corps des Majorettes Aramis de Drummondville sollicitent l'appui de la Cité afin de mener à bien leurs activités futures. Ils allèguent que cet organisme, existant depuis déjà dix ans, n'a jamais bénéficié d'octrois jusqu'à maintenant.

Les Membres du Conseil sont heureux de mentionner que cette demande sera prise en considération lors de l'étude du budget qui doit se faire incessamment.

Les ingénieurs-conseils Goulet, St-Pierre, Savoie et Associés, informent le Conseil que les travaux de l'installation de la conduite d'eau sous le lit de la rivière St-François, devant desservir le Parc des Voltigeurs et la Municipalité des Cantons Unis Wendover & Simpson, sont terminés. Ces ingénieurs croient, à juste titre, qu'il vaut la peine de souligner cet événement car l'apport de l'eau potable aux résidents de la rive nord laisse

présager un développement prochain de cette partie de la Cité et du territoire environnant.

L'ingénieur de la Cité, pour sa part, souligne que les derniers tests de pression sont en voie d'être faits et que la conduite pourra fournir l'eau à son maximum prévu très prochainement.

Le Conseil est heureux de ce résultat et tient à féliciter les responsables, soit les ingénieurs et les entrepreneurs qui ont apporté toute la dextérité voulue.

497/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que des remerciements soient adressés à la Société Air Canada pour avoir mis à la disposition de l'Association des Pilotes de Drummondville un instructeur-pilote de longs courriers, soit le Capitaine Gilles Lafrenière, pour donner une conférence d'informations sur la carrière d'aviateur et les possibilités pour les jeunes aviateurs d'accéder à des postes remplis de responsabilités et surtout très lucratifs.

ADOpte

Le Greffier donne lecture de lettres de remerciements parvenant des organismes suivants:

- A) L'Association Professionnelle des Voyageurs de Commerce remercie le Conseil pour l'octroi accordé pour l'Oeuvre des Petits Souliers.
- B) M. Maurice Jones, gérant local de la Canadian Celanese Company, au nom de son importante firme, témoigne sa gratitude pour les aimables souhaits que la Cité a formulés, par l'entremise du Journal La Parole, relativement au 40e anniversaire d'existence de cette compagnie sur place.
- C) Les officiers de la Ligue de Hockey Mineur remercient le Conseil pour avoir assisté aux célébrations du 10e anniversaire des activités sportives de cette Ligue.
- D) Les membres du Comité d'éducation politique de l'Externant Classique St-Raphael remercient Son Honneur le Maire et Monsieur l'échevin Laurent Bernier d'avoir assisté à leur souper-causerie et surtout de les avoir entretenus sur les affaires municipales.
- E) Les autorités du Canadien National expriment leur gratitude à Son Honneur le Maire et aux Membres du Conseil pour avoir rehaussé de leur présence la présentation de films "CN" lors du récent passage du train modèle et moderne.

Le président de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond informe le Conseil de la nomination de Monsieur Grégoire Mercure au poste de secrétaire-gérant. Il succède à Monsieur Bernard Guay qui a dû démissionner en raison de trop d'activités personnelles.

M. Alonzo Malouin prie le Conseil d'accepter ses remerciements pour le témoignage de sympathie que la Cité lui a adressé lors du décès tragique de son frère Gérard Malouin.

498/66

Lecture est donnée des mutations de propriété portant les numéros 2,887 à 2,905 inclusivement.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que ces mutations soient acceptées.

ADOPTÉ

499/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier et secondé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité donne suite aux recommandations du Directeur de Police, M. Conrad Proulx, à savoir de reconnaître et d'affirmer la responsabilité de certains officiers de police dans chacun des départements où ils sont présentement assignés:

Au Département de la Prévention des Incendies:

L'Inspecteur André Houde devient Lieutenant-inspecteur

Au Département de la Circulation:

Le Sergent Gratien Raiche, présentement officier en charge, est promu Lieutenant

Au Département des Incendies:

L'Instructeur Cyril McMahon est promu Lieutenant-instructeur

Au Département de la Sureté:

-Le Sergent-détective Ange-Aimé Allard est élevé au grade de Capitaine-détective

-Le Détective Martial St-Cyr devient Sergent-détective

Ces promotions sont effectives à compter de la présente assemblée et le salaire à leur être accordé sera déterminé selon les termes de la nouvelle convention collective de l'Unité des Policiers qui sera étudiée incessamment.

ADOPTÉ

500/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que Me. Jacques Biron, aviseur légal de la Cité, soit autorisé à faire parvenir au Canadien Pacifique une mise en demeure de voir à ce que les terrains de ladite compagnie, situés dans les limites de la Cité, soient occupés à des fins et d'une façon qui respectent les règlements municipaux, et plus particulièrement

en ce qui concerne la cour à rebuts Schaefer.

ADOPTÉ

501/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité ratifie le règlement hors cour que Me. Gaston Rigniet, conseiller juridique, a recommandé dans la cause: "La Corporation de la Cité de Drummondville VERSUS Eastcoast Machinery & Management Ltd."

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer ce document pour et au nom de la Cité de Drummondville.

ADOPTÉ

502/66

Le Greffier donne lecture d'une lettre reçue du Ministère de la Voirie, datée du 25 novembre 1966, dans laquelle on informe le Conseil de la décision du Ministère de vendre à la Cité certaines parties de terrains décrites dans un arrêté-en-Conseil adopté le 16 novembre 1966 et portant le numéro 2,177. Parties de ces terrains forment l'assiette de la nouvelle entrée du Boulevard Giroux.

Cette transaction permet donc à la Cité de rétrocéder au propriétaire original cette partie de l'ancien Boulevard Giroux maintenant désaffectée. En conséquence, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité de Drummondville rétrocède à M. Lionel Giroux toute cette partie du lot 120-34 du Canton de Grantham qui fut originellement cadastrée comme rue mais désaffectée par la suite pour être remplacée par le nouveau tracé créé par le Ministère de la Voirie, et indiqué au plan qui sera préparé en marge de la présente rétrocession. Les frais d'arpentage, préparation de plan, contrats et autres incidences se rapportant à cette rétrocession, seront assumés par la Cité. Le Greffier est prié de transmettre au notaire de la Cité toute la documentation nécessaire à la préparation de l'acte. Le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier sont autorisés à signer ledit acte pour et au nom de la Cité.

ADOPTÉ

503/66

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais et unanimement résolu que la Cité de Drummondville ratifie la vente de lots que la Corporation du Village de Drummondville-Ouest avait consentie le 7 novembre 1966 à M. Jean-Bruno Fréchette, domicilié à 800 Boulevard St-Joseph. Cette transaction consiste en la vente de quatre lots portant les numéros 136A-173, 136A-174, 136A-54 et 136A-58 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham. Cette vente est faite pour le prix de \$10,040.00 que la Cité encaissera à la signature du contrat. Le Maire, ou à défaut

le pro-maire, et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de vente et tous documents accessoires d'importance mineure.

ADOPTÉ

504/66

En vue d'aménager un autre parc d'amusement dans le quartier St-Joseph, la Cité s'était adressée à la Canadien Celanese Company afin d'obtenir l'usage d'une partie de son terrain situé à l'arrière de l'usine et comprise dans le triangle des voies ferrées.

Abrogé par
rés. 424/68
(25/11/68)

La Compagnie nous informe qu'elle consent avec plaisir à louer à la Cité cette superficie de trois acres de son terrain pour une période de dix ans en autant que les conditions énumérées à notre lettre du 10 novembre 1966 soient respectées à l'endroit de ladite Compagnie. Le Conseil est enchanté de cette faveur consentie par la Canadian Celanese et prie le Greffier de remercier le gérant, M. Maurice Jones, pour la magnifique coopération qui existe entre la Cité et cette très importante firme.

Il est donc proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Roger Prince, que le notaire Paul Moisan soit prié de rédiger un bail de location à être soumis à la Compagnie pour acceptation. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer cet acte pour et au nom de la Cité de Drummondville.

ADOPTÉ

505/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un bail consenti par la Commission Hydro-électrique de Québec (Hydro-Québec) pour l'installation d'une conduite d'aqueduc de 18" et d'une boîte de vanne sur une partie du lot 184. La Cité s'engage et s'oblige aux conditions et obligations plus amplement décrites au projet d'acte, et de plus à payer pendant la durée dudit bail, soit 10 ans, un loyer annuel de vingt dollars (\$20.00) pour la première année et de dix dollars (\$10.00) pour les années subséquentes, payable d'avance le premier jour d'octobre de chaque année.

ADOPTÉ

506/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que la Cité de Drummondville s'engage envers l'Hydro-Québec et se rende responsable de l'éclairage sur les rues comprises entre la 17e Avenue et la 20e Avenue, et les rues St-Frédéric et St-Damase.

ADOPTÉ

507/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissaire, un montant de \$20,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$20,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 769. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$20,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

508/66

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie des lots 156, 158 et 159 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Armand St-Pierre, en date du 30 novembre 1966, pour le compte de Me. Antoine Biron, C.R.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Conseil accepte la redivision d'une partie des lots sus-mentionnés tout en approuvant la partie réservée pour l'élargissement du Chemin du Rang IV (Boulevard Lemire) et le lot 159-326 qui servira à l'arrondissement du côté nord-est de ladite intersection, le tout prévu au plan précité.

ADOPTÉ

509/66

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Conseil de la Cité accepte un plan de redivision et subdivision d'une partie du lot numéro 168 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, tel plan ayant été préparé par LeMaire & LeMaire, arpenteurs-géomètres, en date du 15 novembre 1966, pour le compte de Mme Claire Boucher.

ADOPTÉ

510/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissaire, un montant de \$500,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$500,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé au cours de l'exercice financier 1967.

La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$500,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOpte

Le renouvellement de la subvention sollicitée par le Corps de tambours et clairons, les Cavaliers de Drummondville, sera l'objet d'une étude lors de la confection du budget 1967 la semaine prochaine.

511/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissaire, un montant de \$66,500.00, cet emprunt étant garanti par les subventions consentis par le Conseil du Comté de Drummond (\$60,000.00) et la Ville de Drummondville-Sud (\$10,000.00) pour la construction du Centre Culturel et Sportif de Drummondville (Règlements de la Cité de Drummondville numéros 709 et 731), et devant être remboursées par tranches annuelles prévues par règlements ou ententes prises par les Corporations précitées.

La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$66,500.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOpte

512/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Trésorier soit autorisé à radier des livres de la Cité les montants suivants:

- 1) un montant de \$38.04 concernant la fiche no. 11901-A (Eugène Roy Ltée) et représentant une taxe imposée sur une bâtisse démolie en 1963;
- 2) un montant de \$17.24 concernant la fiche no. 401-A (Jacques Pellerin) et représentant une taxe imposée sur une propriété expropriée par le Ministère de la Voirie en vue de la réalisation du Parc des Voltigeurs;
- 3) une somme de \$104.50, concernant la fiche no. 434 (Claude Plante) et représentant une taxe imposée sur une propriété expropriée par le Ministère de la Voirie en vue de la réalisation du Parc des Voltigeurs.

ADOpte

513/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que Monsieur Michel Equilbec, arboriculteur-horticulteur récemment engagé, soit nommé surintendant à la division des parcs de la Cité.

ADOPTÉ

514/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 772 amendant l'article 127 du règlement de circulation No. 683.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

515/66

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que les plans prévoyant l'installation des services d'aqueduc et d'égouts au Développement Biron, préparés par les ingénieurs-conseils Goulet, St-Pierre, Savoie & Associés, soient acceptés par la Cité et qu'autorisation soit accordée aux ingénieurs-conseils de les soumettre à la Régie des Eaux pour approbation immédiate.

ADOPTÉ

516/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette et accepté à l'unanimité que les plus vifs remerciements du Conseil soient adressés au Club Richelieu de Drummondville pour la magnifique collaboration apportée par cet organisme lors de la récente cueillette de livres; campagne mise en branle par M. l'échevin Rosaire Milette. Ces livres sont à la disposition des Drummondvillois qui fréquentent la bibliothèque municipale.

ADOPTÉ

Parce qu'ils font partie d'un corps intermédiaire d'une grande importance dans notre Cité, les membres de la Ligue des Propriétaires sont plutôt offusqués de ne pas avoir été invités à siéger sur le Comité de refonte des règlements de construction et de zonage dont les sessions ont débuté dernièrement. Il en est de même pour la Régie du Centre Culturel de laquelle aucun de leurs membres ne fait partie.

M. l'échevin Laurent Bernier, président du Comité de construction précise pour l'information de ces messieurs qu'ils seront invités à participer aux délibérations à titre consultatif. Cette participation était d'ailleurs prévue. Sur la Commission d'urbanisme qui sera formée au début de l'an nouveau, la Ligue des Propriétaires, comme tout autre corps intermédiaire, sera invitée à déléguer un représentant.

M. l'échevin Milette, président de la Régie du Centre Culturel, souligne, pour sa part, qu'il y aura beaucoup de travail, et pour les membres de la Ligue et pour l'élément féminin, au sein des nombreux comités en voie de formation. Leur participation est essentielle au bon fonctionnement des activités du Centre Culturel.

Une invitation sera possiblement lancée à l'Association des Underwriters à déléguer un représentant à Drummondville afin de rencontrer le Conseil en vue d'étudier d'une façon concrète le problème de l'ajustement des taux d'assurances pour la protection contre les incendies dans tous les secteurs de la Cité.

517/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'un projet de créance hypothécaire, rédigé par Me. Jacques Beaudoin, notaire, relativement au financement consenti à la Cie Technico sur l'agrandissement de leur immeuble, soit accepté par le Conseil et que le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer ledit acte ainsi que tous les documents accessoires.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier.


.....
Maire.

19 décembre 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 19 décembre 1966, cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- Possibilité de procéder à l'engagement d'un administrateur-animateur du Centre Culturel.
- Etudier les plaintes reçues en rapport avec le rôle d'évaluation révisé pour l'année 1967.
- Possibilité de faire le choix d'un soumissionnaire relativement au Centre Culturel:
 - A) fourniture d'une partie de l'ameublement et de l'équipement
 - B) pose du tapis déjà acquis.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J. Adélar Michaud, Dr. Rosaire Milette, et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

518/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier, que les services de M. Pierre Gobeil, domicilié présentement à 364 rue Chatelaine, Sherbrooke, soient retenus à titre d'Administrateur-Animateur du Centre Culturel et Sportif de Drummondville, à compter du 1er janvier 1967. Cet engagement vaut pour une période de six (6) mois au début, et pourra être renouvelé pour un an, soit de juillet à juillet.

Le traitement accordé sera de \$700.00 par mois et versé hebdomadairement.

Une allocation mensuelle de dépenses est aussi consentie sur la base de \$1,600.00 par année.

Des frais extraordinaires de déplacement seront aussi défrayés après avoir reçu l'approbation des administrateurs de la Régie du Centre Culturel.

Les bénéfices marginaux ou autres pourront également être payés par l'employeur en autant que les circonstances le permettront.

Il est convenu par la présente que l'Administrateur-Animateur sera responsable de l'éducation et de la diffusion des arts en général. L'administration et la bonne marche du Centre Culturel font aussi partie de ses attributions.

M. Pierre Gobeil sera redevable de ses actes aux administrateurs de la Régie.

Il est également entendu que l'Administrateur-Animateur dispensera certains cours à la Régionale St-François; des périodes de temps seront déterminées après entente et le revenu à en tirer sera versé à la Régie.

Advenant le cas où la Régie assumerait le contrôle absolu des opérations du Centre Culturel et Sportif, le Conseil de la Cité donne l'assurance au nouveau titulaire que son traitement lui sera garanti pour la durée du présent engagement.

ADOPTE

519/66

Lecture est donnée des soumissions reçues pour la pose, au Centre Culturel, de 665 verges de tapis Celanese et pour la fourniture du sous-tapis "Airlane" avec tous les accessoires nécessaires. Ces soumissions se lisent comme suit:

LUCIEN KIROUAC LTEE:	\$2,180.00
FERNAND DIONNE:	\$1,844.00
ALBERT DUPUIS LTEE:	\$2,377.35

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la plus basse soumission, soit celle de Fernand Dionne au montant de \$1,844.00, soit retenue. Cette décision est sujette à ratification par l'architecte Ferdinand Blais qui vérifiera si cette soumission est conforme à sa demande.

ADOPTE

520/66

Des soumissions ont été également produites pour la fourniture de 3 bars à boisson et 5 bancs pour piscine, le tout à être installé au Centre Culturel. Les prix soumis sont les suivants:

ATELIER ROGER:	\$1,776.35
JOS. A. MERCURE LTEE:	\$1,936.63

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la plus basse soumission, soit celle de la firme Atelier Roger au montant de \$1,776.35, soit retenue. Cette décision est sujette à ratification par l'architecte Ferdinand Blais qui vérifiera si cette soumission est conforme à sa demande.

ADOPTE

Le Conseil passe ensuite à l'étude des plaintes reçues en marge du rôle d'évaluation révisé pour l'année 1967.

L'évaluation des propriétés des contribuables suivants est maintenue:

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u>
1	2196	M. Lorenzo Lemire
2	6971	M. Lucien Deshaies
3	5431	M. Rolland Giguère
4	5712	M. Bertrand Lambert
5	13602	Hébert Transport
6	15307	M. André Bilodeau
7	(voir plainte au dossier)	M. Philippe Cardin
10	(13801-13844-13845 13846-13847)	M. Agénor Boisvert
12	7370	Mlles Gertrude Couture et Mélina Marcotte
13	(voir plainte au dossier)	Domaine du Boulevard Inc.
15	13625	M. J.Emile Gaudreau
16	1218	Mme Edouard Elie
17	1252	Ciné Drummond Inc.
18	3621	M. Gaston Sirois

L'évaluation des propriétés des contribuables suivants est mise à l'étude:

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u>
8	6748	Caisse Populaire St-Jean-Baptiste
9-A	(voir plainte au dossier)	Me. Antoine Biron
9-B		
19	14603	M. Morris Dalfen

Une erreur de ~~taux~~ s'étant glissée lors de la confection du rôle révisé 1967, l'évaluation de la propriété du contribuable suivant est modifiée comme suit:

	<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
MME RAYMOND CHARRON:	Evaluation:	2,150.	21,375.
(Plainte no.11 - fiche no.5442)	Diminuée à:	2,150.	19,675.
			\$23,525.
			\$21,825.

L'évaluation de la propriété de FOSTER REFRIGERATOR OF CANADA LIMITED (plainte no.14 - fiche no.14302) est modifiée pour se lire comme suit:

<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
20,450.	157,875.	\$178,325.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

27 décembre 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 décembre 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONTS PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J. Adélarde Michaud, Dr. Rosaire Milette, et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

521/66

Le Greffier fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 décembre 1966 et de l'assemblée spéciale du 19 décembre 1966.

Il est proposé par l'échevin Irénée Marsolais, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces mutations soient acceptées.

ADOPTE

(x)

Le Conseil rend maintenant décision sur les plaintes reçues en marge du rôle d'évaluation révisé pour 1967 et portées à l'étude lors de l'assemblée du 19 décembre 1966.

L'évaluation des propriétés des contribuables suivants est maintenue:

<u>No. de plainte</u>	<u>No. de fiche</u>	<u>Nom</u>
8	6748	Caisse Populaire St-Jean-Baptiste
9-A	(voir plainte au dossier)	Me. Antoine Biron
19	14603	M. Morris Dalfen

Une servitude ayant été consentie à la Cité par Me. Antoine Biron sur le lot portant le numéro de cadastre 159-13 (plainte no. 9-B), l'évaluation en est diminuée à \$1,000.00.

(x)

522/66

Lecture est donnée des mutations de propriétés indexées sous les nos. 2906 à 2930 inclusivement. Il est proposé par l'échevin Irénée Marsolais, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces mutations soient acceptées.

ADOPTE

523/66

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, et résolu à l'unanimité que soit homologué à toutes fins légales le rôle d'évaluation révisé pour l'année 1967, tel que déposé le 24 octobre 1966 et amendé à la séance du 19 décembre 1966 et à la présente séance.

ADOpte

524/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un acte de cession de rues et de servitude à être consentie par Me. Antoine Biron à la Cité de Drummondville. Les lots affectés sont amplement décrits au projet d'acte à intervenir.

ADOpte

525/66

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que Me. Paul H. Moisan, notaire, soit autorisé à rédiger un certificat de recherches concernant les terrains portant les numéros de cadastre 160A-194 et 160A-195 dont le propriétaire est M. Bertrand Lambert, domicilié à 100 rue Rajotte. Par contrat dûment enregistré, M. Lambert affirme que ces lots ont une superficie de 100' par 80'. Les fiches de la Cité indiquent une superficie additionnelle de 12.5' par 80' qui, semble-t-il, n'appartient à personne.

ADOpte

526/66

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Notaire Jacques Beaudoin soit autorisé à rédiger un avis d'immeuble. Cet acte demandera que la convention intervenue entre la Cité et le Ministère Fédéral des Transports relativement aux terrains de l'aéroport municipal soit enregistrée contre les immeubles qu'il décrit. Le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, ledit acte et tous les documents accessoires jugés nécessaires.

ADOpte

La Régie des Alcools du Québec informe la Cité que Mme. Isola Potvin Gingués, propriétaire de l'Hôtel Ritz, a sollicité un permis d'Hôtel, salle à manger et bar, qu'elle désire exploiter à 651 rue St-Joseph, Drummondville.

Le Coseil n'a aucune objection à l'émission de ce permis.

527/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$238,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$238,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 642. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$238,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

528/66

L'échevin Irénée Marsolais donne avis de motion d'un règlement décrétant que tous les règlements de la Cité de Drummondville, en vigueur au moment de la fusion volontaire de la Cité de Drummondville et du Village de Drummondville-Ouest, s'étendent au territoire compris dans la nouvelle Cité de Drummondville.

529/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le Trésorier soit autorisé à rembourser à M. Maurice Lecomte un montant de \$1.75 représentant une taxe imposée sur un hangar démoli depuis mai 1966 (fiche no. 3514).

ADOPTÉ

530/66

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que le privilège consenti à la firme Bell, Gouinlock & Compagnie Ltée de vendre

pour le compte de la Cité de Drummondville, privément et sans offre publique, sur le marché des Etats-Unis, une émission d'obligations d'environ \$1,022,000.00, soit prolongé au 19 janvier 1967.

ADOPTE

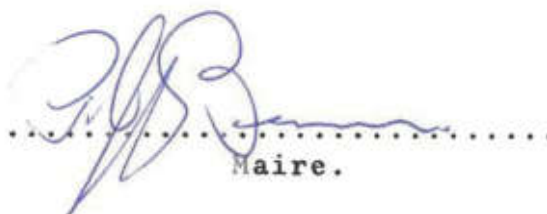
L'ingénieur de la Cité, M. Jacques Bonin, informe le Conseil que le Ministère Provincial des Travaux Publics a installé une double rampe de protection au pont enjambant la Rivière St-François. Le Greffier est prié d'adresser au Ministre les remerciements qui s'imposent.

La Ligue des Propriétaires, en s'adressant au Conseil par lettre, veut être fixée sur le projet de la construction d'une piscine au parc Ste-Thérèse. Les officiers aimeraient connaître le montant établi par règlement déjà adopté par les électeurs propriétaires mais non approuvé par le Ministère des Affaires Municipales. Ils apprécieraient recevoir une copie des plans et devis pour en faire une étude et pouvoir mieux renseigner les membres.

Comme certains membres du Conseil s'interrogent eux-mêmes de ce qu'il advient des plans et devis qui devaient être déposés au Conseil depuis quelques mois déjà, il est suggéré par M. l'échevin Raymond Luneau et convenu par tous que M. Paul Labranche, l'architecte en charge de la préparation de ces plans, soit convoqué à une prochaine séance de comité pour leur fournir tous les renseignements nécessaires à la concrétisation de ce projet. Il sera, à la lumière de ces précisions, possible de satisfaire aux demandes de la Ligue des Propriétaires.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.